

6^e rapport du Groupe de coordination Société de l'information (GCSI) à l'intention du Conseil fédéral

Juin 2004

Rédaction: Bureau de coordination société de l'information, OFCOM

Rapport en ligne: www.infosociety.ch – www.ofcom.ch

Adresse: Office fédéral de la communication
Bureau de coordination société de l'information
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

Tél.: 032 – 327 57 27

Fax: 032 – 327 55 28

E-mail: infosociety@bakom.admin.ch

Avant-propos

En décembre 2003, le gouvernement suisse accueillait à Genève le Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information (SMSI). On y a examiné les chances et les risques découlant des nouvelles technologies de la communication, avec au cœur des débats l'accès inégal à l'information et la fracture Nord-Sud. Abstraction faite de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés à Genève, le SMSI a débouché sur un autre résultat tout aussi important à mes yeux: sensibiliser un large public à la thématique du fossé numérique mondial.

Ce fossé numérique traverse aussi la Suisse. Certes, par rapport à celle des pays en développement, la population suisse est infiniment mieux lotie en termes d'accès et d'utilisation de l'Internet: aujourd'hui, près de deux Suisses sur trois naviguent au moins occasionnellement. Mais il y a d'importantes disparités selon le niveau de formation, l'âge, l'origine et le sexe. Ainsi, plus la formation est élevée, plus l'utilisation de l'Internet est courante: 80% des universitaires travaillent et s'informent régulièrement sur la Toile, contre seulement 28% des personnes n'ayant accompli que leur scolarité obligatoire. C'est pourquoi la Confédération se doit d'agir, au niveau tant de sa politique sociale que de sa politique de formation.

Le projet pilote Tour-de-Clic.ch, par exemple, est une modeste contribution à l'intégration de tous dans la société de l'information: en automne 2003, un bus de la Confédération équipé d'ordinateurs a sillonné la Suisse pendant trois semaines. Faisant halte à différents endroits, il proposait des cours d'initiation au monde de l'Internet. Les personnes âgées et les immigrants ont été au premier rang des bénéficiaires de Tour-de-Clic.ch.

L'an dernier, au-delà de cette approche concrète de la société de l'information, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse.

En décembre 2003, en particulier, le Parlement a adopté la loi fédérale sur la signature électronique, qui dispose que ce type de signature équivaut à la signature manuscrite pour les transactions de droit privé. Nul doute que cette loi va faciliter le développement du commerce électronique.

L'an dernier toujours, on a également progressé dans la lutte menée contre les risques de la société de l'information. Fin 2003, le Conseil fédéral décidait en effet d'intensifier la lutte contre la cybercriminalité. Il s'agit en particulier de régler spécialement la responsabilité pénale pour les contenus Internet illicites et de proposer de nouveaux moyens d'enquête au niveau fédéral. En outre, le gouvernement a donné son aval à la mise en place d'une Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information. Sa mission sera de faire en sorte que l'on soit toujours prêt à faire face à d'éventuelles perturbations ou pannes des infrastructures vitales dont le fonctionnement est tributaire des techniques de l'information et de la communication.

Moritz Leuenberger

Conseiller fédéral

Un grand merci...

...aux collaboratrices et collaborateurs des services ci-après pour leurs informations et leur contribution à l'établissement du présent rapport.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

Office fédéral de la justice (OFJ)

Office fédéral de la communication (OFCOM)

Office fédéral de la culture (OFC)

Chancellerie fédérale

Office fédéral de la statistique (OFS)

Direction du développement et de la coopération (DDC)

Préposé fédéral à la protection des données (PFPD)

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IFPI)

Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC)

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Mission suisse auprès de l'Union européenne

Archives fédérales suisses (AFS)

Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)

L'essentiel en bref

Le Conseil fédéral a adopté sa stratégie pour une société de l'information en Suisse en 1998. La mise en œuvre des principes et des mesures qui y sont fixés est assurée depuis lors de manière décentralisée par les offices compétents. La direction et la coordination des travaux sont du ressort du Comité inter-départemental pour la société de l'information (CI SI), placé sous l'égide de l'OFCOM, auquel est rattaché également le Bureau de coordination société de l'information.

La société de l'information en chiffres

En Suisse, les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du quotidien d'une grande partie de la population et de la plupart des administrations et des entreprises: plus des deux tiers des foyers possèdent au moins un ordinateur et plus de 90% des entreprises se sont converties à l'informatique, au courrier électronique et à l'Internet, avec pour corollaire le développement du commerce électronique dans les entreprises suisses.

Si 63% des Suisses naviguent sur le Net au moins occasionnellement, l'utilisation de ce nouveau média n'en présente pas moins d'importantes disparités selon *la formation, l'âge et le sexe*. Ainsi, seules 28% des personnes n'ayant accompli que leur scolarité obligatoire figurent au nombre des internautes, contre 80% de celles ayant fréquenté une haute école. Cette fracture numérique indique que pour atteindre l'objectif de l'intégration de tous dans la société de l'information, la Confédération doit agir au niveau tant de sa politique sociale que de sa politique de formation.

Sur le plan de l'infrastructure, la concurrence apparue sur le marché des télécommunications depuis son ouverture en 1998 a globalement amélioré la situation, en termes tant de qualité des services que de prix. Il reste cependant des progrès à accomplir dans le domaine des raccordements d'abonnés – qui sont en quelque sorte le pas de porte de la société de l'information –, dans la mesure où la diversité de l'offre d'accès à large bande est encore insuffisante.

Sommet mondial sur la société de l'information à Genève

La première phase du Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information s'est déroulée en décembre 2003 à Genève, se concluant par l'adoption d'une Déclaration de principes et d'un Plan d'action. La Suisse a dû mener d'intenses négociations de dernière minute pour recueillir le consensus des participants sur ces documents. Le SMSI a réuni quelque 13 000 représentants de gouvernements nationaux, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, provenant de 175 pays. La seconde phase du SMSI aura lieu en 2005 à Tunis.

Application de la stratégie du Conseil fédéral par domaine d'action

Formation: l'initiative commune de la Confédération, des cantons et de l'économie «Partenariat public-privé – l'école sur le net» (PPP – ésn), qui vise à doter les écoles d'une infrastructure TIC et à assurer la formation initiale et continue des enseignants, s'est poursuivie. Ainsi, durant l'année sous revue, le secteur privé a fourni des accès Internet, des réseaux, du matériel informatique et des logiciels aux écoles pour un montant dépassant 30 millions de CHF. En février 2004, pas moins de 2700 écoles comptant environ 590 000 élèves étaient équipées d'un accès Internet à haut débit. A cela s'ajoute le lancement dans les cantons de divers projets – soutenus par la Confédération à hauteur de 35 millions de CHF – de formation initiale et continue des enseignants dans le domaine des TIC. Le crédit d'engagement réservé à l'initiative a toutefois été sévèrement amputé, passant de 100 à 35 millions de CHF, ce qui met en danger la réalisation de ses objectifs. Le même danger guette l'encouragement à la formation initiale et continue du corps enseignant. Le programme d'impulsion Campus virtuel Suisse, dont le but était d'implanter la cyberformation (eLearning) dans les hautes écoles suisses, s'est achevé avec succès fin 2003. Un programme de consolidation a pris la relève avec la nouvelle législature. Enfin, le Serveur suisse de l'éducation est opérationnel depuis 2003. La Confédération s'est engagée à en assurer le financement à moyen terme.

Cyberadministration: la mise en oeuvre de la stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration s'est poursuivie, avec notamment le projet eVanti.ch, qui vise à encourager et coordonner la collaboration des acteurs de la cyberadministration à tous les niveaux de l'Etat. L'organisation de normalisation eCH.ch, réunissant la Confédération, les cantons et les communes ainsi que des représentants d'entreprises et d'associations d'intérêts, a également continué ses travaux. Quant au portail des autorités suisses, ch.ch, il a été présenté au public l'automne dernier. Pratiquement toutes les communes du pays y sont accessibles par un lien.

Cyberdémocratie: la nouvelle loi fédérale sur les droits politiques et son ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Le premier vote électronique sur l'Internet s'est déroulé avec succès le même mois dans la commune genevoise d'Anières, un deuxième en novembre 2003 à Cologny.

Législation: durant l'année sous revue, on a adopté la loi sur la signature électronique et créé un nouveau cadre juridique pour les noms de domaine. Fin 2003, le Conseil fédéral a en outre décidé d'intensifier la lutte contre la cybercriminalité. Par ailleurs, lors de sa session du printemps 2004, le Conseil national est entré en matière sur la révision de la LTC. Il a également adopté la nouvelle mouture de la LRTV en premier conseil, mais renvoyé celle de la loi sur la protection des données au Conseil fédéral.

Protection des données: il est indispensable d'entreprendre un *travail de sensibilisation* de la population, de l'administration, des milieux de la recherche et des producteurs de technologies à la question de la protection des données.

Sécurité et disponibilité de l'information: la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI), appelée à intervenir en cas de perturbations de l'infrastructure de l'information et de la communication, doit entrer en service en 2004. En ce qui concerne la garantie de la disponibilité à long terme de documents numériques de l'administration fédérale, aucune solution n'a été trouvée à ce jour pour en assurer le financement durable. De plus, la disponibilité d'offres d'informations étatiques pose des questions d'ordre technique et juridique qui doivent encore être résolues. Une expertise est en cours.

Culture: en collaboration avec des partenaires externes, l'OFC a défini des mesures d'encouragement de l'art numérique qui doivent être appliquées dès 2004 (soutien de projets, recherche et développement dans le domaine de l'archivage, diffusion). Le DFI a par contre reporté la réalisation du projet Référencer – numériser en raison de ses coûts élevés. Il s'agit en effet de clarifier d'abord s'il ne conviendrait pas de l'intégrer dans une mémopolitique nationale. Pour l'instant, on ne rendra donc accessibles par voie électronique que les collections les plus importantes sur le plan culturel. De plus, la fondation Pro Helvetia, qui avait prévu de mettre l'accent durant la période 2004-2007 sur la promotion de projets socioculturels estampillés TIC et destinés à réduire la fracture numérique, a dû renoncé à le faire, également pour des raisons financières.

Suite des opérations: dans son appréciation des travaux de mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral, le CI SI conclut qu'ils sont hétérogènes, parfois trop ponctuels, incomplets et en partie exposés à de gros risques financiers. C'est pourquoi, compte tenu également de la nécessité d'agir aussi dans des domaines qui ne font pas partie de la stratégie précitée (p. ex. télésanté, contenus numériques, application de la Déclaration de principes et du Plan d'action du SMSI), le CI SI entend mener cette année une *discussion* approfondie sur l'état de la société de l'information en Suisse et actualiser la *stratégie* du Conseil fédéral, tout en continuant à diriger les autres travaux de la Confédération relatifs à la société de l'information. Pour y parvenir, il va faire davantage appel à des experts de l'administration fédérale ainsi qu'à des spécialistes et à des organisations externes.

Ces débats devront permettre de soumettre au Conseil fédéral, dans le rapport 2005 du GCSI, des propositions quant à la suite des activités de la Confédération dans le domaine de la société de l'information.

Table des matières

1	La société de l'information en Suisse.....	9
1 . 1	Stratégie du Conseil fédéral et organes	9
1 . 2	La société de l'information en chiffres	10
1.2.1	Equipement TIC des ménages	10
1.2.2	Infrastructure TIC des entreprises.....	11
1.2.3	Utilisation de l'Internet par la population	12
1.2.4	Développement du commerce électronique.....	13
1.2.5	Entreprises du secteur des TIC	14
1.2.6	Offre de services en ligne de l'administration	14
1 . 3	Evolution du secteur des télécommunications	14
1.3.1	Marché suisse de la communication mobile	15
1.3.2	Raccordements à large bande	16
1.3.3	WLAN et Wi-Fi (Wireless Fidelity).....	18
1.3.4	Technologies sans fil	19
1 . 4	La protection des données: condition essentielle de la société de l'information.....	20
1 . 5	Interventions parlementaires relatives à la société de l'information	23
1 . 6	Site Internet de l'administration et portail médias: la stratégie Internet de la Confédération	23
1.6.1	Situation initiale.....	23
1.6.2	Usability	24
1.6.3	Portail médias	24
1.6.4	Recherche sur les sites de la Confédération et identification des sites.....	24
2	Le point sur l'application de la stratégie du Conseil fédéral par domaine d'action	26
2 . 1	Principales activités du Bureau de coordination.....	26
2.1.1	Concours Chevalier de la communication.....	27
2.1.2	Tour-de-Clic.ch	27
2 . 2	Formation	29
2.2.1	Partenariat public-privé – l'école sur le net (PPP-ésn)	30
2.2.2	Campus virtuel Suisse	31
2.2.3	Task Force TIC et formation	32
2.2.4	Le serveur suisse de l'éducation.....	33
2 . 3	Révisions et projets de loi	33
2.3.1	Loi sur les télécommunications (LTC), révision	33
2.3.2	Interdiction des numéros de services à valeur ajoutée 090x dans les webdialers	35
2.3.3	Loi sur la radio et la télévision (LRTV), révision.....	36
2.3.4	Noms de domaine – nouveau cadre législatif	38
2.3.5	Cybercriminalité	38
2.3.6	Signature électronique et commerce électronique	41
2.3.7	Loi sur le droit d'auteur	42
2 . 4	Cyberadministration et cyberdémocratie	43
2.4.1	Activités de la Confédération en matière de cyberadministration: fondement et responsabilités.....	43
2.4.1.1	Projets de cyberadministration de la Confédération.....	45
2.4.1.2	Projets de cyberadministration des cantons et des communes	47
2.4.1.3	Progrès de la cyberadministration en Suisse	47
2.4.2	Guichet virtuel – www.ch.ch: portail de la Confédération, des cantons et des communes	49
2.4.3	Vote électronique	50

2 . 5	Nouvelles formes de culture	52
2.5.1	Projet Référencer – numériser	52
2.5.2	Projet Sitemapping.ch > Centre virtuel	53
2.5.3	Soutien de projets socioculturels	55
2 . 6	Sécurité et disponibilité de l'information	56
2.6.1	Sécurité – sûreté de l'information	57
2.6.1.1	Etat des travaux et perspectives	58
2.6.2	Disponibilité de l'information	58
2 . 7	Suivi scientifique	61
2 . 8	Télésanté	62
2 . 9	Contenus numériques: une tâche transversale entre éducation, économie et culture	65
3	Comité interdépartemental pour la société de l'information: activités et bilan	68
3 . 1	Séances du CI SI	68
3 . 2	Appréciation des travaux.....	68
3 . 3	Proposition au Conseil fédéral	71
4	La société de l'information à l'international.....	72
4 . 1	Questions Nord-Sud en relation avec la société de l'information	72
4.1.1	Le potentiel des TIC dans la coopération au développement	72
4 . 2	Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Genève	73
4.2.1	Pourquoi un Sommet mondial sur la société de l'information?	74
4.2.2	Les organes principaux de préparation du Sommet	75
4.2.3	Rôle de la Suisse en tant que pays hôte.....	76
4.2.4	Résultats du SMSI	77
4.2.5	Bilan et perspectives en vue de la seconde phase du SMSI en 2005 à Tunis.....	80
4 . 3	Europe	81
4.3.1	Union européenne	81
4.3.2	Libéralisation des télécommunications	81
4.3.3	Situation du marché des télécommunications de l'Union européenne.....	82
4.3.4	eEurope 2005	83
4.3.5	Autres mesures lancées par l'UE.....	83
4.3.6	Participation de la Suisse aux programmes de l'UE	84
4 . 4	Organisations internationales.....	85
4.4.1	Conseil de l'Europe.....	85
4.4.2	UNESCO	86
4.4.3	OCDE	87
4.4.4	OMC	88
4.4.5	OMPI.....	88
Annexes		90
Annexe 1:	Membres du Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI)	90
Annexe 2:	Interventions parlementaires concernant la société de l'information – 2003/2004 (état février 2004).....	91
Annexe 3:	Tabelle Aktionsplan zum elektronischen Geschäftsverkehr	92
Annexe 4:	Liste des abréviations	113

1 La société de l'information en Suisse

1.1 Stratégie du Conseil fédéral et organes

Les débuts de l'action de la Confédération en faveur de la société de l'information remontent aux années quatre-vingt-dix. En effet, en 1995, le Conseil fédéral décidait de participer aux projets pilotes des Etats membres du G7 visant à organiser la société de l'information à l'échelle internationale et, en 1996, il créait un *Groupe de réflexion* indépendant de l'administration fédérale. Ce groupe avait pour mandat de discuter des chances et des risques liés à la société de l'information en Suisse et de présenter les résultats de ses travaux dans un rapport au Conseil fédéral. Intitulé *Pour une société de l'information en Suisse*, ce rapport a ensuite servi de base à l'élaboration de la *Stratégie du Conseil fédéral suisse pour une société de l'information en Suisse*, adoptée le 18 février 1998¹.

*Groupe de réflexion
1996*

Cette stratégie fixe les *principes et mesures* (cf. chap. 2) mis en œuvre de manière décentralisée par les départements et les offices fédéraux compétents. Six ans après son adoption, elle sert encore de fondement aux activités de l'administration fédérale en matière d'encouragement de la société de l'information.

*Principes et
mesures*

Né de cette stratégie, le *Groupe de coordination Société de l'information (GCSI)* a été institué en 1998, au niveau interdépartemental. Sa mission est de coordonner l'application de la stratégie du Conseil fédéral et d'en assurer le suivi. Limité initialement à deux ans, son mandat a ensuite été prolongé à deux reprises, la dernière fois de 2002 à 2005. Faisant suite à une évaluation du travail accompli jusqu'alors, la dernière prolongation du mandat s'est accompagnée d'un léger remaniement tant des structures que des contenus (cf. chap. 2 et 4^e rapport du GCSI, chap. 5 - 7)².

*Groupe de
coordination
Société de
l'information*

Le GCSI dispose d'un organe de direction, le *Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI)*³, au sein duquel sont représentés tous les départements fédéraux ainsi que la Chancellerie fédérale (cf. annexe). Présidé par l'OFCOM, ce comité prend les décisions d'ordre supérieur quant à l'application de la stratégie du Conseil fédéral et coordonne les travaux en cours. Le CI SI n'est toutefois pas habilité à donner des instructions aux divers offices.

CI SI

¹ Cf. www.infosociety.ch → Publications

² Cf. www.infosociety.ch → Publications

³ Jusqu'à fin 2002, cet organe s'appelait Comité du GCSI.

De plus, pour assurer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral, des *groupes de travail interdépartementaux* ont élaboré ces dernières années divers projets et plans d'action, dont la réalisation incombe aux *offices compétents*.

Mise en œuvre

Rattaché à l'OFCOM, le *Bureau de coordination société de l'information* joue le rôle de secrétariat du CI SI, assistant ce dernier aussi bien sur le plan administratif qu'en matière de contenus. Ses activités sont décrites au chiffre 2.1.

*Bureau de
coordination*

1.2 La société de l'information en chiffres

Depuis 1999, l'Office fédéral de la statistique (OFS) procède à un *monitorage de la société de l'information* et, depuis 2001, les indicateurs concernés peuvent être consultés en ligne⁴. Les relevés effectués reflètent l'évolution de l'utilisation de l'Internet par les différents groupes de population en Suisse et montrent quelle est l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'économie suisse et en comparaison internationale. L'OFS s'intéresse aussi à l'intégration des ordinateurs et de l'Internet dans les écoles⁵ ainsi qu'au rôle joué par les TIC dans la politique et l'administration en Suisse.

*Monitorage par
l'OFS*

Les *indicateurs de la société de l'information* de l'OFS décrivent ainsi l'importance sociale et économique des TIC dans différents domaines de la société (ménages et population, entreprises, administration, formation, science et technologie, secteur TIC et secteur contenu). Les données collectées sont comparées au plan international, ce qui permet de faire un véritable état des lieux statistiques de la société de l'information en Suisse⁶.

*Indicateurs de la
société de
l'information*

1.2.1 Equipement TIC des ménages

En 2002, plus des deux tiers (67%) des ménages suisses étaient équipés d'un ordinateur personnel (PC). Ce taux reste toutefois sensiblement inférieur à celui des appareils de télévision: pratiquement chaque foyer (94% des ménages)⁷ en possède au moins un.

*67% des ménages
disposent d'au
moins un PC.*

⁴ www.infosociety-stat.admin.ch

⁵ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/publ/fpub03-01.htm

⁶ Voir aussi les dernières publications de l'OFS sur la société de l'information en Suisse:

http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/publ/fpub01-01.htm ou

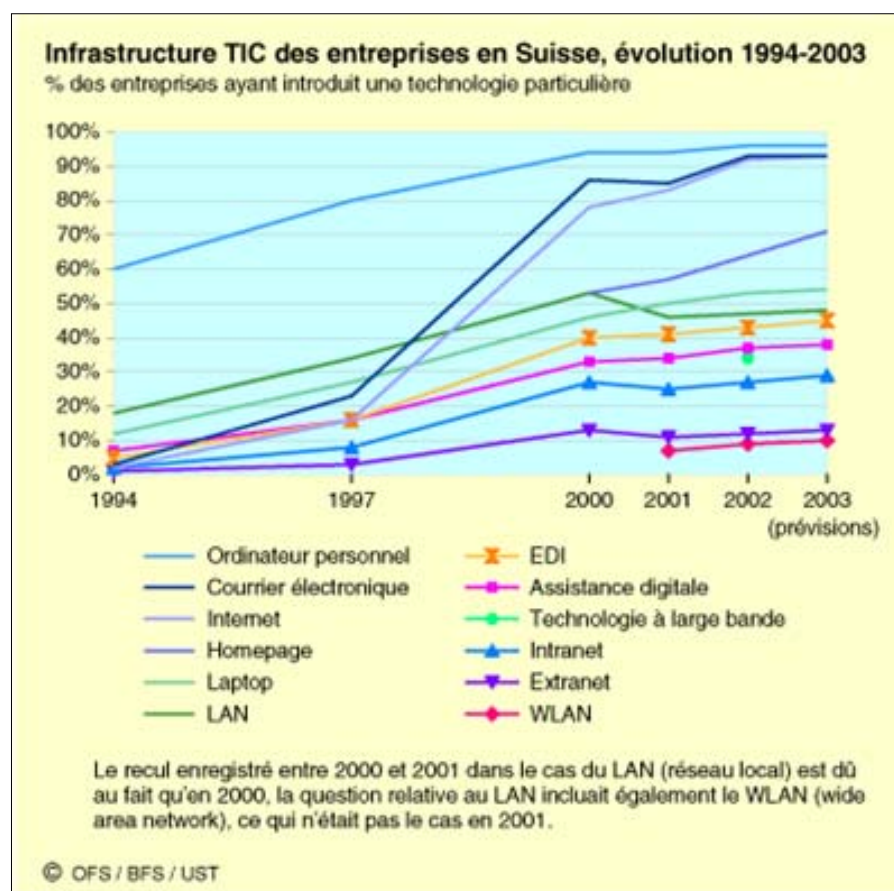
http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/publ/dpub01-01.htm

⁷ OFS 2002

1.2.2 Infrastructure TIC des entreprises

Les TIC se sont désormais imposées dans la plupart des branches économiques. *Plus de 90% des entreprises se sont en effet converties au PC, au courrier électronique et à l'Internet*⁸. Il ressort de l'infographie⁹ ci-dessous que l'utilisation des TIC a fortement progressé à la fin des années quatre-vingt-dix, surtout en ce qui concerne le courrier électronique, l'Internet et les réseaux exploitant la technologie Internet. Cette croissance s'est ensuite maintenue pour les pages d'accueil des entreprises, mais a ralenti pour l'Internet, les ordinateurs portables (laptops) et les assistants numériques.

Les TIC se sont imposées dans les entreprises



⁸ Un rapport à ce sujet est disponible sous: http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/publ/fpub04-01.htm

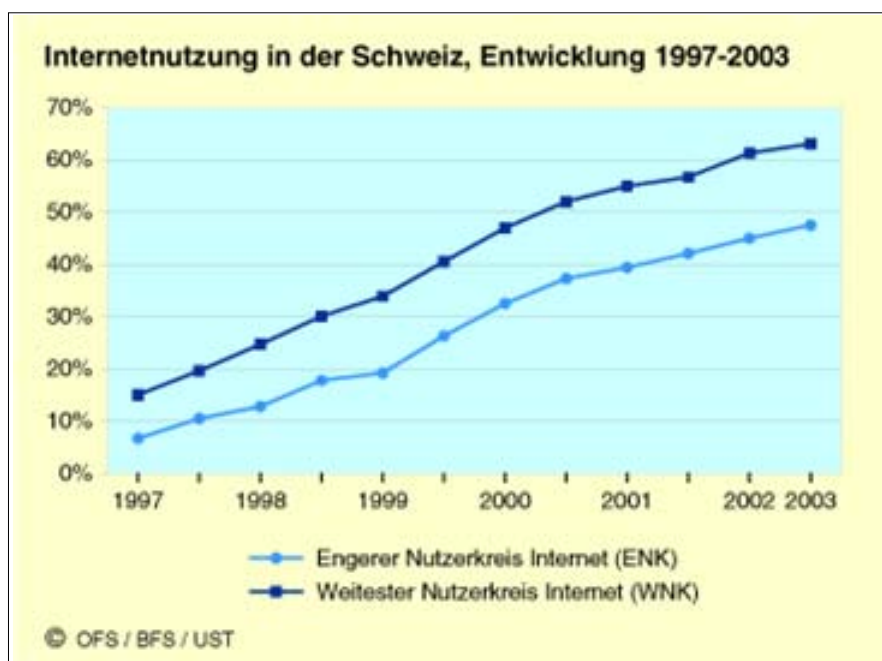
⁹ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30201f_1_synth.htm

1.2.3 Utilisation de l'Internet par la population

L'utilisation de l'Internet par la population suisse est *considérable*: début 2003, 63% des Suisses naviguaient sur le Net *occasionnellement* et 48% plusieurs fois par semaine. Alors

63% de la population utilise l'Internet occasionnellement

qu'en 1997, on ne comptait que 7% d'utilisateurs réguliers, ce nouveau média fait aujourd'hui partie du quotidien de près de la moitié de la population. Début 2003 toujours, 62% des Suisses disposaient d'un accès à l'Internet à domicile et 48% au lieu de travail ou de formation¹⁰.



Bien qu'elle soit globalement importante en Suisse, l'utilisation de l'Internet présente d'importantes disparités selon le groupe social considéré. C'est ainsi que l'on a relevé l'existence de fractures numériques selon *la formation, le sexe et l'âge*.

Fractures numériques

Pour ce qui est de la *formation*, plus son niveau est élevé, plus l'emploi de l'Internet est répandu. Ainsi, en 2003, seules 28% des personnes n'ayant suivi que la *scolarité obligatoire* faisaient partie des utilisateurs réguliers de l'Internet; cette proportion grimpe à plus de 46% pour les personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, à environ 69% pour celles disposant d'une formation professionnelle supérieure et à 80% pour les *diplômés des hautes écoles*.

Fracture selon la formation

La différenciation des utilisateurs *réguliers* selon le sexe montre que 59% *des hommes* font partie de ce groupe, contre seulement 36% *des femmes*.

Fracture selon le sexe

¹⁰ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30106f_1_synth.htm

L'âge joue aussi un rôle, puisque, en règle générale, les jeunes naviguent davantage que leurs aînés: environ 61% des personnes âgées de 14 à 19 ans et 65% de celles ayant entre 20 et 29 ans comptent au nombre des utilisateurs réguliers de l'Internet. *A partir de 50 ans*, cette proportion tombe à 25%¹¹.

Fracture selon l'âge

1.2.4 Développement du commerce électronique

Ainsi que nous l'avons déjà relevé, les TIC se sont imposées dans les entreprises¹², ce qui se manifeste également par le développement du commerce électronique. Des achats en ligne, en particulier, sont déjà opérés par plus de 44% des entreprises suisses, soit plus du double de celles qui disposent de systèmes de vente en ligne (16%). Les variations enregistrées par ces deux types de commerce électronique entre 2000 et 2002 sont insignifiantes¹³.

Commerce électronique

Au niveau de l'*infrastructure* favorisant le commerce électronique, la Suisse occupe une position favorable en comparaison internationale. En juillet 2002, avec 215 serveurs sécurisés par million d'habitants, elle se trouvait dans le peloton de tête des pays membres de l'OCDE (142 serveurs sécurisés par million d'habitants). Seuls des pays comme les Etats-Unis et le Canada la devançaient. Le nombre de serveurs sécurisés a crû très rapidement en Suisse, puisqu'on n'en dénombrait que 21 par million d'habitants en juillet 1998. Cette forte croissance reflète la volonté des acteurs économiques de s'équiper pour rester à la pointe du progrès en matière de commerce électronique¹⁴.

Condition du commerce électronique: des serveurs sécurisés.

¹¹ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30106f_1_synth.htm

¹² Un rapport à ce sujet est disponible sous: http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/publ/fpub04-01.htm

¹³ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30204f_1_synth.htm

¹⁴ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30204f_2_synth.htm

1.2.5 Entreprises du secteur des TIC

Les branches économiques qui produisent des biens et fournissent des services dans le domaine des TIC sont devenues un facteur clé de la compétitivité du pays. De fait, le nombre des *entreprises actives dans le secteur des TIC* en Suisse a connu une forte croissance depuis le milieu des années quatre-vingt: en 2001, on comptait près de quatre fois plus d'entreprises TIC qu'en 1985. Durant cette même période, le nombre total des entreprises n'a augmenté que de 27%. En 2001, le *secteur TIC* représentait ainsi 4% du total des entreprises (1985: 1%). En particulier les entreprises offrant des services informatiques ont plus que doublé durant la seconde moitié des années quatre-vingt-dix. Quant à l'essor entre 1995 et 1998 de celles opérant dans les télécommunications, il s'explique aussi par la libéralisation alors imminente du marché suisse des télécommunications¹⁵.

*4% des entreprises
opèrent dans le
secteur des TIC*

En 2001, les emplois du secteur des TIC représentaient 5% du total des emplois en Suisse¹⁶.

*5% des emplois
dans les TIC*

1.2.6 Offre de services en ligne de l'administration

En comparaison internationale, la part des services de base offerts en ligne par les administrations publiques en Suisse est relativement faible. En octobre 2003, elle n'était que de 55%, ce qui signifie que la Suisse n'est qu'à mi-chemin de services publics intégralement disponibles sur l'Internet (cf. 2.4.1). Les pays les plus avancés dans ce domaine sont les pays scandinaves et l'Irlande¹⁷.

*Offre Internet des
administrations*

1.3 Evolution du secteur des télécommunications

Depuis sa libéralisation en 1998, le marché suisse des télécommunications a connu une forte croissance, doublée d'un recul sensible des prix. Plus de 300 opérateurs ont pu s'établir sur ce marché et l'offre de services s'est considérablement élargie. Ce succès résulte en grande partie des innovations technologiques qui ont stimulé le développement et le lancement de nouveaux services, favorisant en outre l'apparition de nouveaux segments de marché.

*Libéralisation
1998*

¹⁵ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30602f_1_synth.htm

¹⁶ http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30603f_1_synth.htm

¹⁷ http://www.bfs.admin.ch/stat_ch/ber20/indic-soc-info/ind30303f_2_synth.htm

Toutefois, si l'on considère que la mise en place d'une infrastructure à large bande compétitive dans tout le pays dépend largement la libéralisation du dernier kilomètre, force est d'admettre que les réticences manifestées à l'égard de cette libéralisation pourraient nuire à l'essor de la société de l'information.

1.3.1 Marché suisse de la communication mobile

Trois entreprises opèrent actuellement sur le *marché suisse de la communication mobile*: Orange Communications SA, TDC Suisse SA (Sunrise) et Swisscom Mobile. Toutes offrent des services reposant sur la norme GSM. Le nombre de *portables en service dépasse les 6 millions* d'unités, ce qui correspond à un taux de pénétration de plus de 86%.

Plus de 6 millions de portables

Swisscom détient la plus grosse part de marché (> 61%), devant Sunrise (> 20%) et Orange (> 17%)¹⁸. L'offre est axée sur les services vocaux et les messages (SMS/MMS) ainsi que sur les services de données (GPRS). Les réseaux en place desservent plus de 97% de la population suisse.

Swisscom détient la plus grosse part de marché

En été 2003, la Commission fédérale de la communication (ComCom)¹⁹ a mis au concours de nouvelles concessions reposant sur la norme GSM 1800, avec pour *objectif de relancer le marché suisse de la téléphonie mobile* et de promouvoir des projets innovants. Deux concessions ont ainsi été attribuées en décembre 2003 aux entreprises Tele2 et In&Phone. Alors que la première se concentrera sur le marché des particuliers, qu'elle entend stimuler par des prix contenus, la seconde proposera à une clientèle essentiellement commerciale des solutions originales dans le domaine des réseaux GSM locaux. Les premiers services sont attendus dans le courant de 2004.

Nouvelles concessions GSM

Tele2 et In&Phone

Par ailleurs, fin 2000, la ComCom a adjugé par voie d'enchères quatre concessions pour des *systèmes de communication mobile de la troisième génération* (norme UMTS: Universal Mobile Telecommunications System) aux sociétés Orange, TDC Suisse, Swisscom Mobile et 3G Mobile (Telefonica). Rappelons que la norme UMTS permet de transmettre des données avec des débits beaucoup plus élevés que les actuels réseaux de la deuxième génération (GSM). Les nouveaux réseaux UMTS sont en cours de construction.

Concessions UMTS

¹⁸ Source: OFCOM 2004 (données non publiées)

¹⁹ <http://www.fedcomcom.ch/comcom/f/homepage/index.html>

En Suisse, la *sévérité des valeurs limites* de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et l'*opposition de la population* entravent la *construction de réseaux de communication mobile*, car les permis de construire sont souvent longs et difficiles à obtenir. Contrairement aux trois autres concessionnaires, la société 3G Mobile ne déploie aucune activité de construction de réseau UMTS, car des considérations d'ordre stratégique ont amené sa maison mère à stopper cette construction non seulement en Suisse, mais aussi en Allemagne, en Autriche et en Italie. Rappelons qu'aux termes de la concession, les *opérateurs sont tenus de desservir au moins 50% de la population suisse à fin 2004*. Les premiers services sont attendus dans le courant de 2004.

Construction de réseaux de communication mobile

Il faut s'attendre à ce que de nombreux réseaux UMTS soient mis en service en Europe en 2004, ce qui se traduira par une croissance sensible de l'offre de services de communication mobile à haut débit. A cet égard, les réseaux de la deuxième génération (GSM) et ceux de la troisième génération (UMTS) se complètent idéalement.

GSM et UMTS

1.3.2 Raccordements à large bande

Le nombre d'*abonnés au large bande* dans le monde s'élève à quelque *63 millions*²⁰. En termes de pénétration, la République de Corée vient en tête avec environ 21 abonnés pour 100 habitants. Hong Kong (Chine) arrive en deuxième position avec 15 abonnés pour 100 habitants et le Canada se classe troisième avec un peu plus de 11 abonnés pour 100 habitants.

63 millions d'abonnés au large bande dans le monde

Une des raisons qui expliquent la forte augmentation du nombre d'abonnés au large bande est la progression de la *demande de débits Internet plus élevés*. Les connexions à large bande sont en effet au moins *cinq fois plus rapides* que l'accès téléphonique, ce qui permet par exemple de télécharger de la musique ou des vidéos ou encore d'accéder aux informations et d'en échanger beaucoup plus efficacement.

Large bande: cinq fois plus rapide

Les services à large bande étant arrivés sur le marché dans une phase de croissance économique, la demande n'a pas manqué de suivre. On prévoit même que, sur certains marchés, le large bande fera partie des services de consommation de communications présentant la croissance la plus rapide. Aux Etats-Unis, par exemple, il atteindra un taux de pénétration de 25% beaucoup plus rapidement que ne l'ont fait l'ordinateur personnel ou le téléphone mobile.

²⁰ Cf. le rapport *Birth of Broadband* (Naissance du large bande) du 16 septembre 2003 de l'Union internationale des télécommunications (UIT): <http://www.itu.int/home/index.html>

Le large bande apparaît toujours plus comme un véritable catalyseur du succès économique dans l'économie de l'information. En effet, la réussite économique d'un pays dépend de plus en plus de la possibilité qu'a sa population d'accéder au large bande à des conditions abordables. Relevons que dans la plupart des cas, les investissements dans la technologie à large bande proviennent essentiellement du secteur privé.

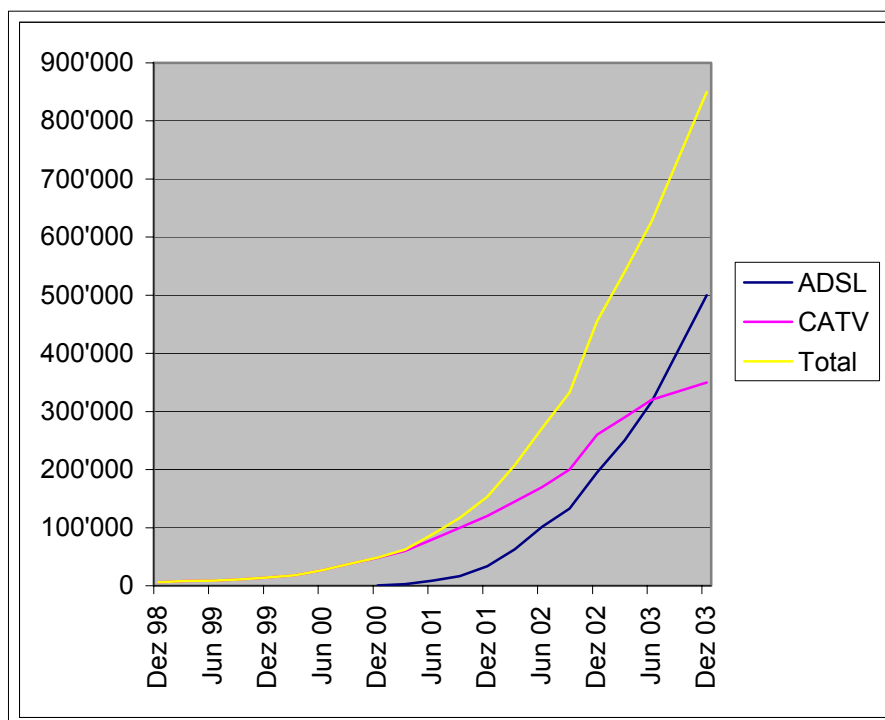
Technologie à large bande, condition du succès économique

Etant donné que les systèmes à large bande par satellite et technologie hertzienne sont relativement récents, la plupart des abonnés au large bande accèdent actuellement à l'Internet via un raccordement filaire. Il s'agit surtout de lignes numériques (DSL) greffées sur le réseau téléphonique fixe traditionnel ou de câblomodems installés sur des réseaux de télévision câblés.

Solutions à large bande

Les services DSL en particulier se sont rapidement imposés comme l'une des principales formes d'accès au large bande. Fin 2003, le nombre d'abonnés s'élevait à 500 000 en Suisse. Dans le monde entier, ils étaient déjà plus de 32 millions à fin 2002.

La technologie DSL est plus répandue en Asie et en Europe, celle du câble aux Etats-Unis. En Suisse, fin 2003, le nombre d'abonnés disposant d'un câblomodem se chiffrait à 350 000.



Evolution des raccordements par câble (CATV) et des raccordements ADSL en Suisse de 1998 à 2003. Sources: OFCOM, Swisscable et Swisscom

1.3.3 WLAN et Wi-Fi (Wireless Fidelity)

WLAN (Wireless Local Area Network) signifie *réseau local sans fil*. Utilisant non pas un câble mais les *ondes électromagnétiques* comme support de transmission, ce type de réseau permet de *transmettre* et de recevoir des *données* sur de courtes distances. Concrètement, les terminaux mobiles se connectent par ondes radioélectriques avec un point d'accès au réseau filaire, assurant ainsi le trafic bidirectionnel vers le dit réseau. Un WLAN permet d'*accéder sans fil à l'Internet dans un rayon de 100 mètres autour du raccordement à large bande* servant de point d'accès au réseau filaire.

WLAN – réseau local sans fil

En outre, des réseaux locaux sans fil sont de plus en plus souvent mis en place dans les *régions rurales* et dans les *pays en développement* pour établir des connexions à large bande sur de plus grandes distances. On utilise à cet effet des équipements ad hoc et une technologie spéciale qui optimise la distance effective séparant les points d'accès au réseau.

Connexion à large bande via WLAN

Le type de WLAN le plus répandu est connu sous le nom de *Wireless Fidelity (Wi-Fi)*, qui passe parfois pour un synonyme de WLAN, alors qu'il ne s'agit que d'une parmi plusieurs normes WLAN. Les autres technologies WLAN s'appellent Home RF2, HiperLAN2 et 802.11a.

Wi-Fi

Ainsi que nous y avons déjà fait allusion, les technologies WLAN, notamment le Wi-Fi, revêtent une importance particulière dans les régions dépourvues d'accès à l'infrastructure filaire classique. Grâce à elles, il est *possible de fournir des services de téléphonie et de transmission de données ou des accès Internet à large bande également dans les zones rurales et les pays en développement*. Autres atouts: les technologies WLAN, tel le Wi-Fi, sont faciles à installer et bon marché.

WLAN attrayant pour les régions rurales

Soulignons par ailleurs que l'on étudie aujourd'hui dans le monde entier comment les WLAN pourraient être utilisés pour assurer la desserte du dernier kilomètre.

Desserte du dernier kilomètre?

Il faut savoir en effet que les conditions posées à la commercialisation de services Wi-Fi diffèrent en règle générale de celles applicables aux services commerciaux à large bande exploitant des fréquences soumises à concession, comme c'est le cas de certains systèmes hertziens. De fait, les *normes Wi-Fi* reposent sur *des fréquences radio qui ne sont pas soumises à concession*.

Certes, ces systèmes pèchent par leur faible portée, mais ils sont avantageux et facilement modulables. Les opérateurs s'en sont donc inspirés pour développer les modèles commerciaux les plus divers, partageant néanmoins un point commun: tous reposent sur des fréquences non soumises à concession.

Actuellement, deux approches ont la cote en matière de mise à disposition d'accès *Wi-Fi*. Premièrement, le modèle «*top-down*»: les grands exploitants de réseau installent des WLAN dans des lieux publics baptisés *hotspots* – aéroports, gares, hôtels, etc. – et facturent l'utilisation des accès à large bande sur lesquels ces WLAN reposent. Ces équipements publics permettent aux utilisateurs d'accéder à l'Internet sans avoir à connecter leur ordinateur portable ou leur assistant numérique personnel au moyen d'un câble. Secondement, le modèle «*bottom-up*»: des particuliers mettent leur accès sans fil à disposition gratuitement.

Hotspots

Les deux modèles présentent des *inconvénients*. Dans le premier cas, le problème réside dans la fragmentation du marché: les divers hotspots étant exploités par des opérateurs différents, les utilisateurs doivent ouvrir plusieurs comptes pour pouvoir accéder à l'Internet à partir de n'importe quel hotspot. Dans le second cas, c'est le manque de perspectives économiques qui est en question, puisque le modèle ne permet pas de dégager de bénéfice. Il présente en outre un risque d'utilisation abusive par les consommateurs.

Inconvénients des hotspots

Depuis peu, des modèles hybrides conjuguent les deux approches. Les utilisateurs n'ouvrent qu'un seul compte leur permettant d'utiliser un raccordement sans fil sur les hotspots de tous les fournisseurs opérant sur ce marché.

1.3.4 Technologies sans fil

De nouvelles technologies très performantes font rapidement évoluer les méthodes de travail, améliorant sans cesse la mobilité d'un nombre toujours plus grand de travailleurs. La convergence des télécommunications et de l'informatique permettra bientôt à chacun d'emmener son bureau dans tous ses déplacements et de se connecter au réseau interne de son entreprise ou à l'Internet en tout temps et en tout lieu. Ordinateurs portables, téléphones mobiles et autres assistants numériques seront les instruments de cet accès *mobile*, assuré par le truchement de *réseaux sans fil*. Ces appareils vont évoluer et offrir toujours plus de performances: une autonomie accrue, des écrans couleur à haute résolution et de plus grande dimension, une puissance de calcul des milliers de fois supérieure à celle qui a permis à l'homme d'aller sur la lune. Pour que ces appareils séduisent la clientèle, il faudra aussi que les services auxquels ils donneront accès soient faciles à utiliser, augmentent la productivité et affichent des prix abordables. Mais quoi qu'il en soit, si l'on en croit les prévisions faites à TELECOM WORLD 2003, l'avenir est aux services sans fil. En Suisse, on estime à un million – soit 13% de la population – le nombre de personnes qui utilisent un ordinateur portable ou un assistant numérique personnel. Et la tendance est à une hausse marquée.

Accès mobile par des réseaux sans fil

Selon le lieu où elle est utilisée – à domicile, au travail ou en déplacement –, la technologie sans fil se présente sous trois formes: *Bluetooth*, *WLAN* et *UMTS*.

Technologies sans fil: Bluetooth, WLAN, UMTS

La technologie *Bluetooth* permet la transmission sans fil de données entre les appareils que l'on utilise à sa place de travail ou à son domicile, tels que PC, assistant numérique, imprimante ou oreillette.

La technologie *WLAN* est utilisée lorsque la transmission doit atteindre une portée allant jusqu'à une centaine de mètres. N'assurant qu'une extension sans fil du réseau existant et non pas une connexion directe à l'Internet, elle ne permet pas de faire l'économie d'un fournisseur d'accès. La technologie *WLAN* peut être appliquée par exemple au sein d'une entreprise, d'un quartier, d'un hôtel ou d'une gare.



La technologie *UMTS* sert à établir des connexions Internet rapides par le biais d'un téléphone mobile. Elle est à même de répondre aux besoins en mobilité à l'échelle mondiale.

1.4 La protection des données: condition essentielle de la société de l'information²¹

L'Internet a profondément modifié le visage de la société. Le développement des technologies de l'information a changé nos comportements, notamment grâce à l'accélération des réseaux et à leur plus grande fiabilité. Comme le montrent les statistiques (cf. 1.2), l'ordinateur et le téléphone mobile sont devenus nos principaux moyens de communication.

²¹ Ce chapitre présente le point de vue du Préposé fédéral à la protection des données.

La réalité du traitement des données est dominée par la numérisation et la mise en réseau des données ainsi que par la décentralisation, la miniaturisation et la mobilité des systèmes informatiques. Sans remettre en question les nombreux effets positifs des nouvelles technologies ou les progrès qu'elles apportent au quotidien, il convient néanmoins de rester vigilants quant à leurs possibles effets négatifs. L'utilisation de ces technologies, en particulier, laisse des traces qui ne sont pas toujours nécessaires à la fourniture des prestations désirées ou à leur facturation et peuvent être utilisées à d'autres fins.

Effets positifs et négatifs des TIC

Par ailleurs, il est tout à fait possible que l'abondance des développements technologiques et leur rapidité amènent sur le marché des applications dommageables pour les consommateurs. De plus, les nouvelles technologies renferment un certain potentiel d'atteinte aux droits et libertés fondamentales. Elles permettent en particulier de dresser des profils détaillés des utilisateurs (habitudes de consommation, localisation, suivi des déplacements, etc.) et favorisent les activités de surveillance.

Risques potentiels

Aujourd'hui tout individu, qu'il soit citoyen, consommateur, entrepreneur, prestataire de services ou utilisateur, est confronté à la technique et doit, pour de nombreuses activités, recourir aux technologies informatiques. Il convient donc de veiller à le sensibiliser aux risques découlant de leur utilisation.

Sensibilisation indispensable

La *protection des données*, en particulier, joue un *rôle décisif* dans le fonctionnement de la société de l'information, notamment lors de la mise en place des systèmes d'information générés par cette société. La garantie des droits et des libertés fondamentales lors du traitement de données personnelles est une condition incontournable du développement d'une société de l'information libre et démocratique.

Rôle décisif de la protection des données dans la société de l'information

L'objectif de la protection des données est dès lors de permettre aux individus de recourir en toute confiance aux services en ligne et de communiquer librement et sans restrictions. Or, une technique qui contrôle et influence les utilisateurs dans leurs choix, leurs comportements et leurs modes de communication ou d'information porte atteinte à leur droit à l'autodétermination en matière d'information ainsi qu'à la liberté du choix de leurs sources d'information et de leurs partenaires de communication.

Tout individu est en droit d'attendre que les responsables du traitement de données personnelles, qu'ils appartiennent au secteur privé ou à des administrations publiques, traitent les données le concernant en toute transparence, à des fins précises, spécifiques et légitimes, de manière adéquate, pertinente et non excessive au regard desdites fins et, enfin, dans le respect de ses droits.

Protection des données et données personnelles

Pour recueillir l'adhésion des individus, il est donc indispensable d'aménager une société de l'information conforme aux exigences de la protection des données. Cela ne passe pas nécessairement par l'adoption de nouvelles dispositions légales, car l'*actuelle législation* fixe déjà les exigences à respecter dans ce domaine. Et la loi, aussi bonne soit elle, ne suffit pas à elle seule à assurer le respect de la vie privée. Elle permet en revanche de chercher des solutions qui, elles, garantiront le respect des droits et des libertés fondamentales lors du traitement de données personnelles.

Respect de la loi sur la protection des données

Cette approche implique en particulier que l'on intègre les principes de base de la protection des données dans le développement des technologies et des systèmes d'information et que l'on utilise les technologies pour donner une plus grande effectivité aux normes juridiques. Pour limiter ou exclure le potentiel de surveillance de certaines technologies appliquées à la société de l'information, il est nécessaire que les chercheurs, les développeurs et producteurs de ces technologies soient sensibilisés à la protection des données et acquièrent les connaissances nécessaires pour développer des produits et des systèmes satisfaisant aux exigences légales. Des systèmes conformes à la protection des données doivent en particulier tenir compte du principe de l'économie des données et intégrer les technologies de protection de la vie privée (Privacy Enhancing Technologies, PET), qui permettent notamment l'anonymisation ou la pseudonymisation des données.

Sensibilisation aux questions de la protection des données

Actuellement, les divers *projets de traitement des données personnelles relevant de la société de l'information ne tiennent pas suffisamment compte des exigences de la protection données*. En particulier, les *responsables* du traitement des données ne possèdent pas encore les connaissances nécessaires pour intégrer dès le début la question de la protection des données dans la réalisation de ces projets. Or pour réduire ou éliminer les risques d'atteinte aux droits et libertés fondamentales, il est indispensable que chaque *organisation* dispose de ces *connaissances en matière de protection des données*. Il faut en outre établir pour chaque projet un concept de protection des données et le réaliser lors du développement du projet. En effet, les systèmes basés sur un haut niveau de protection des données s'imposeront à long terme et seront plus rentables que les systèmes moins ou pas protecteurs visant un rendement immédiat. Dans le secteur public en particulier, les citoyens n'auront *confiance* en la cyberadministration et n'utiliseront les services mis à leur disposition que si un haut niveau de protection des données est assuré. A cet égard, la certification est un bon moyen de vérifier le niveau atteint de protection des données.

Projets de traitement des données personnelles non conformes aux exigences de la protection des données

Défaut de sensibilisation de l'administration à la question de la protection des données

Pour éviter que la société de l'information ne dérape vers un système de contrôle global, il s'agit non seulement de prévenir ou de corriger les abus, mais aussi de débattre des enjeux de la société de l'information et d'examiner quels contours il faut lui donner pour qu'elle soit véritablement au service des citoyens et respecte pleinement leur personnalité.

*Débattre des enjeux
de la société de
l'information*

1.5 Interventions parlementaires relatives à la société de l'information

Au cours de la période sous revue (2003 → fév. 2004), le nombre d'interventions des parlementaires fédéraux consacrées à la société de l'information s'est élevé à 21²². Divers thèmes ont été abordés: quatre interventions concernaient le Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu en automne 2003 à Genève (cf. 4.2). D'autres ont porté sur la présence de la Confédération sur l'Internet, sur des questions de protection des données et des consommateurs sur l'Internet ou encore sur la cybercriminalité (cf. annexe 2).

1.6 Site Internet de l'administration et portail médias: la stratégie Internet de la Confédération

1.6.1 Situation initiale

L'utilisation des nouvelles technologies au sein de l'administration a amené les offices et départements à ouvrir leur propre site Internet. En relation avec l'adoption de la *stratégie Internet de la Confédération* en mai 2003, la Conférence des services d'information de la Confédération (CSIC) avait chargé le Forum Web de la Confédération²³ d'élaborer des mesures d'application dans quatre domaines présentant des lacunes: 1) Usability (navigation avec les mêmes outils, nomenclature et exigences minimales posées aux sites); 2) Portail médias; 3) Mieux chercher, trouver rapidement; 4) Identification. Ces projets sont brièvement présentés ci-après.

*Mesures fondées
sur la stratégie
Internet*

²² <http://www.parlament.ch/>

²³ Sont représentés au sein du Forum Web: les responsables Web des départements, le Chancelier de la Confédération, les services du Parlement, le CC Internet OFIT et la DIRINF DDPS.

1.6.2 Usability

Le projet *Usability* vise à *améliorer la convivialité et l'accessibilité des sites Internet*. La navigation de même que les exigences minimales applicables à la forme et au contenu des sites doivent mieux répondre aux attentes des utilisateurs, au sein de l'administration comme dans le public. Il s'agit en particulier de structurer les contenus par thèmes, produits ou groupes cibles afin que les informations puissent être trouvées aussi facilement et rapidement que possible. De plus, la logique de navigation doit être uniformisée et satisfaire aux normes établies pour les sites Internet. Enfin, il y a lieu d'assurer l'accessibilité des sites aux personnes handicapées. Les normes, instructions et directives élaborées dans le cadre de ce projet devraient entrer en vigueur fin 2004.

Sites de la Confédération: conviviaux et facilement accessibles

1.6.3 Portail médias

Le but d'un *portail médias* est d'offrir aux professionnels des médias suisses et étrangers un *accès centralisé aux informations pertinentes* de l'administration fédérale ainsi qu'aux *services* qu'elle leur propose. Réciproquement, les services de presse de l'administration peuvent utiliser le portail pour entrer directement en contact avec ces professionnels.

Accès aux informations pertinentes pour les professionnels des médias

Le principal élément du portail médias sera un *service d'information centralisé* de la *Confédération*, bâti sur le modèle de l'actuel News Service du DETEC. Une fois leur inscription enregistrée, les utilisateurs d'un tel service peuvent accéder à des informations sélectionnées en fonction de leurs besoins, qui leur sont transmises par courrier électronique.

News Service de la Confédération

Le *News Service* de la Confédération sera vraisemblablement lancé en *automne 2004*. Une extension du *portail médias* est en outre prévue pour le *printemps 2005*.

News Service dès l'automne 2004

1.6.4 Recherche sur les sites de la Confédération et identification des sites

Le projet *Mieux chercher, trouver rapidement* prévoit de remplacer Altavista, l'actuel moteur de recherche utilisé par l'administration fédérale, par une *nouvelle infrastructure de recherche* plus performante et mieux adaptée aux besoins du public. Elle devrait être opérationnelle à fin 2005.

Meilleure infrastructure de recherche

L'objectif du projet *Identification* est de faire en sorte que les sites *Internet de l'administration fédérale* puissent être formellement *reconnus* et *identifiés* comme tels avec certitude. Parmi les mesures qui permettront d'atteindre cet objectif, citons l'utilisation systématique d'un *nom de domaine unique* (p. ex. admin.ch). Il devra en outre être possible d'accéder à chaque site par au moins une connexion sécurisée.

*Sites clairement
identifiables*

2 Le point sur l'application de la stratégie du Conseil fédéral par domaine d'action

Rappelons que la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse date de 1998 (cf. 1.1). Elle édicte des principes et définit des mesures prioritaires. Après que ces mesures eurent été interprétées, on en a lancé les travaux d'application. Le chapitre 2.2 ci-après présente l'état d'avancement de ces travaux, en faisant précéder chaque domaine d'action d'un rappel des objectifs élaborés en son temps sur la base de la stratégie du Conseil fédéral²⁴.

Les travaux de mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral sont dirigés et coordonnés par le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) (cf. 1.1). Le Bureau de coordination société de l'information – également rattaché à l'OFCOM – joue le rôle de secrétariat du comité et il est lui-même habilité à lancer des activités et des projets s'inscrivant dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral. Il fonctionne en particulier comme secrétariat du concours «*Chevalier de la communication*» et publie une *newsletter* mensuelle. En 2003, il a également conçu et réalisé la campagne *Tour-de-Clic.ch*. Ses activités sont présentées plus en détail ci-dessous.

2.1 Principales activités du Bureau de coordination

Le Bureau de coordination société de l'information gère le site Internet www.infosociety.ch. On y trouve par exemple des contributions sur le thème de la société de l'information aux niveaux national et international, les rapports annuels du GCSI à l'intention du Conseil fédéral ou encore des communiqués de presse de l'administration fédérale en relation avec la société de l'information.

*Site Internet
infosociety.ch*

La lettre d'information *infosociety.ch newsletter*, à laquelle on peut s'abonner sur l'Internet, paraît en ligne une fois par mois depuis décembre 2001. Elle est actuellement lue par plus de 1000 personnes dans l'administration, les milieux économiques, les universités et les hautes écoles spécialisées. Les auteurs des articles sont généralement issus de ces mêmes milieux.

*Newsletter
Infosociety*

²⁴ La stratégie du Conseil fédéral est disponible sous: <http://www.infosociety.ch> → Publications

2.1.1 Concours Chevalier de la communication

Le concours *Chevalier de la communication* distingue des projets et des initiatives offrant au public suisse un accès aux TIC ou facilitant leur utilisation. Placé sous l'égide du conseiller fédéral Moritz Leuenberger, il est organisé par l'Office fédéral de la culture et par l'Office fédéral de la communication, avec le soutien de nombreuses entreprises et institutions. Relevons qu'en 2003, ni le prix spécial *TIC contre l'illettrisme*, ni le prix Jeunesse n'ont été attribués, car aucun des projets concourant pour ces prix n'était assez approfondi ni assez bien conçu.

Un concours contribuant à combler le fossé numérique

Le Bureau de coordination société de l'information rattaché à l'OFCOM joue le rôle de secrétariat du concours et en assure l'organisation. Conçu comme un prix de reconnaissance, le concours *Chevalier de la communication* est doté de plusieurs prix d'un montant total de 50 000 CHF, dont 20 000 CHF vont au prix Jeunesse et 10 000 CHF à un prix spécial, dont le thème est imposé.

Dotation

En décembre dernier, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a récompensé les lauréats de l'édition 2003 dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (cf. 4.2): le *prix principal* est allé à l'équipe du centre *Multimondo* de Bienne pour son projet d'*introduction des jeunes* – en particulier des *jeunes migrants* – dans le monde de l'informatique. Le jury a en outre décerné une mention spéciale à un projet de *formation en ligne* réalisé dans la région de *Poschiavo*, aux Grisons, par la société *ecomunicare*²⁵. Le concours Chevalier de la communication 2004 a été lancé en février dernier. Cette année, le thème du prix spécial est *Apprendre à lire et à écrire avec les TIC*. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.comknight.ch.

Projets primés en 2003

Edition 2004

2.1.2 Tour-de-Clic.ch

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) – notamment l'Internet – font de plus en plus partie du quotidien de la population suisse (cf. 1.2). Ainsi, 60% des habitants du pays utilisent l'Internet occasionnellement, 45% naviguant même plusieurs fois par semaine. Toutefois, les différents groupes de population ne participent *pas tous* également à cette évolution. Les statistiques montrent en effet qu'il existe une *fracture numérique* surtout entre les *personnes qui ont un bon niveau de formation* et les autres, entre les jeu-

Fracture numérique en Suisse

²⁵ <http://www.ecomunico.ch/>

nes et les aînés, entre la *population de souche* et les *immigrants* et, enfin, entre les *hommes* et les *femmes*. L'utilisation de l'Internet reflète donc les inégalités sociales existantes et comporte même le risque de les accentuer. C'est pourquoi, dans la perspective de l'avènement de la société de l'information, il est indispensable d'intervenir en mettant en œuvre une politique sociale et une politique de formation appropriées.

Intervenir par une politique sociale et une politique de formation appropriées

La campagne *Tour-de-Clic.ch* (www.tour-de-clic.ch) a été lancée à l'initiative du Bureau de coordination société de l'information. Un *bus d'information* de la Confédération équipé d'ordinateurs a sillonné la Suisse du 3 au 25 octobre 2003, faisant halte pour deux ou trois jours à une *dizaine d'endroits*: parti de Bienne, le bus *Tour-de-Clic.ch* a achevé sa tournée à Genève, après être passé par Langenthal, Zurich, Coire, Lugano, Bellinzone, Locarno, Vevey et La Chaux-de-Fonds.

Bus d'information en tournée

Tour-de-Clic.ch s'adressait aux personnes – 40% de la *population suisse* – qui n'avaient *encore jamais utilisé un ordinateur*. Le but était de leur permettre d'établir facilement un premier contact avec l'Internet, en leur offrant une sorte de *mini-stage* pratique. La prise en charge individuelle des participants était assurée par les collaborateurs du Bureau de coordination ainsi que par d'autres collaborateurs de l'OFCOM, de la Chancellerie fédérale et de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. En outre, le bus a accueilli des représentants d'associations d'intérêt proches des groupes cibles *personnes âgées* et *immigrants*, en particulier Pro-Senectute, Seniorweb, Computerias et ProSeniors pour les premières et Multimondo, Interunido et ECAP pour les seconds. Ces organisations partenaires ont apporté une contribution majeure à la réussite du projet pilote *Tour-de-Clic.ch*.

Groupes cibles: personnes âgées et immigrants



Tour-de-Clic.ch 2003: halte à Vevey

Les 1200 personnes qui sont montées dans le bus de Tour-de-Clic.ch au cours des trois semaines de la tournée ont passé chacune environ 45 minutes à apprendre les notions de base de l'Internet, à rechercher des informations selon leurs intérêts personnels, à consulter des horaires et à se procurer des renseignements fournis par les autorités. Les visiteurs ont beaucoup apprécié de pouvoir bénéficier d'une initiation individualisée et apprendre de manière autonome, à leur propre rythme.

1200 participants

Les visiteurs quittaient le bus avec en main un *guide simple et pratique* sur l'utilisation de l'Internet: «*Internet, premiers gestes*». Ce manuel de formation leur permet de mettre en pratique ce qu'ils ont appris, que ce soit chez eux ou dans un lieu public équipé d'un accès à l'Internet. En outre, il était possible d'emporter des prospectus d'offres locales et régionales de cours Internet, ainsi qu'une liste des adresses des ordinateurs existantes.

Matériel didactique

Au vu de son succès, la brève mais efficace *campagne de sensibilisation* Tour-de-Clic.ch sera rééditée lors de deux tournées en 2004. Cette année, elle s'adressera non seulement aux mêmes groupes cibles qu'en 2003, mais aussi – prioritairement – aux femmes et aux parents. De plus amples informations ainsi que les itinéraires des deux tournées 2004 sont disponibles sous www.tour-de-clic.ch.

Succès de
Tour-de-Clic.ch

A suivre... en 2004

Les pages suivantes font le point sur l'application de la stratégie du Conseil fédéral, par domaine d'action.

2.2 Formation

Objectifs de la mise en œuvre

- Assurer la formation initiale et continue du corps enseignant.
- Concevoir, appliquer et utiliser de nouvelles formes de pédagogie et d'apprentissage; développer l'organisation de l'école et de l'enseignement.
- Mettre sur pied à tous les niveaux un large éventail d'offres de qualification appropriées.
- Améliorer les conditions générales du marché de la formation, en le rendant plus ouvert et plus transparent, en favorisant la mobilité, en reconnaissant les offres de cours et de formation et en introduisant un système d'assurance qualité.

2.2.1 Partenariat public-privé – l'école sur le net (PPP-ésn)

Le projet *Partenariat public-privé – l'école sur le net* (PPP – ésn), également connu sous le nom de *L'école sur le net*, n'a pas échappé au couperet du programme d'allégement du budget de la Confédération. Lors de la session d'automne 2003, les Chambres fédérales ont suivi les recommandations de leurs commissions²⁶ respectives et décidé d'*amputer* le crédit d'engagement encore plus sévèrement que ne le proposait le Conseil fédéral²⁷. En fin de compte, suite aux mesures d'économie décidées en 2002 par le Conseil fédéral et en 2003 par le Conseil national et le Conseil des Etats, la contribution de 100 millions de CHF initialement allouée par la Confédération au projet *L'école sur le net* a été ramenée à environ 41 millions de CHF, dont 6 millions ont été perdus en 2002 en tant que solde de crédit inutilisé. Il ne reste donc plus que 35 millions de CHF pour assister les cantons dans leurs tâches de formation initiale et continue du corps enseignant. *Nombre de projets déjà lancés ne peuvent par conséquent plus être soutenus.*

Budget du projet ramené de 100 à 41 millions de CHF

Nombre de projets ne peuvent plus être soutenus.

Infrastructure TIC: en ce qui concerne la mise en place d'une infrastructure TIC moderne dans les écoles, *Swisscom* et *Apple*, en particulier, figurent toujours en première ligne. *Swisscom* a déjà équipé plus de 2700 écoles d'un accès Internet à large bande (état février 2004), décidant en outre de prolonger pour une durée indéterminée son offre de parrainage aux cantons et aux communes, initialement limitée à trois ans. Quant à *Apple Suisse*, elle a, en grande première et avec l'appui de sa maison mère aux Etats-Unis, mené une campagne publicitaire pour son offre et pour le projet *L'école sur le net* (avec aussi le logo du partenariat!). *IBM*, *Cisco*, *Dell* et *Sun* ont également collaboré activement au projet. Seul bémol, *Ascom* n'a pu maintenir son offre *Powerline* et s'est retirée du projet.

2700 écoles sur le Net

Formation initiale et continue du corps enseignant: sur les 30 nouvelles demandes de soutien déposées en vertu de la loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des TIC dans les écoles²⁸, huit ont été acceptées. Lors de la sélection, priorité a été donnée à la formation et au perfectionnement de formateurs pour le corps enseignant, au développement de compétences dans les régions structurellement faibles et à l'amélioration de la capacité des enseignants d'intégrer directement les TIC dans leurs activités didactiques. A ce jour, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Huit nouveaux projets de formation initiale et continue

²⁶ Proposition des commissions spéciales (http://www.parlament.ch/poly/mm_anhang/2003/09/d_2003-09-02_047_01.pdf) et communiqué de presse s'y rapportant (http://www.parlament.ch/f/homepage/mm-medienmitteilung.htm?m_id=2003-09-02_047_01)

²⁷ Message concernant le programme d'allégement 2003 du budget de la Confédération 2003, p. 5145 (<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2003/5091.pdf>)

²⁸ RS 411.4

(OFFT) – compétent pour l'exécution – a déjà accepté 43 demandes et alloué plus de 32 millions de CHF au total.

Perspectives: le projet a certes été freiné dans son élan par la réduction des contributions fédérales, mais l'encouragement ciblé de bons projets n'en est pas moins resté possible. Tirer le maximum des moyens qui restent à disposition, tel est le défi qu'il s'agit de relever aujourd'hui. Par ailleurs, la fructueuse collaboration instaurée avec les cantons et le secteur privé devrait se poursuivre à l'avenir également. Enfin, soulignons qu'au-delà de la diminution du soutien accordé aux nouveaux projets, la réalisation de PPP – ésn, les échanges d'expériences ainsi que la consolidation et l'évaluation permanente du programme restent d'actualité.

Elan freiné par la réduction des contributions fédérales

2.2.2 Campus virtuel Suisse

Le programme d'impulsion *Campus virtuel Suisse* (SVC) s'est achevé avec succès en 2003. Il a permis de soutenir 50 projets visant la mise sur pied de cours en ligne dans les hautes écoles. Un *programme de consolidation* a pris le relais, sous l'égide duquel le troisième appel à propositions a déjà été lancé pour la législature 2004-2007²⁹. Le but est d'*assurer la durabilité* des projets et d'ancrer la cyberformation (eLearning) dans les hautes écoles de Suisse selon les axes suivants:

Consolidation des projets dans les hautes écoles

1) poursuite des projets existants; 2) développement de nouveaux cours en ligne (nouveaux projets, limité à deux ans); 3) mise en place de centres de compétence, de service et de production dans chaque haute école (centres de compétence); 4) services destinés aux hautes écoles et coordination.

Durabilité

La *responsabilité* du volet universitaire du programme SVC continue d'incomber à la *Conférence universitaire suisse* (CUS), mais la gestion opérationnelle du programme de consolidation a été confiée à la *Conférence des recteurs* des universités suisses (CRUS), avec effet au 1^{er} janvier 2004. L'OFFT est quant à lui responsable de la collaboration avec les hautes écoles spécialisées. Il agit en étroite collaboration avec la CUS et la CRUS.

Responsabilité confiée à la Conférence des recteurs

²⁹ <http://www.virtualcampus.ch/>

2.2.3 Task Force TIC et formation

La Task Force nationale *TIC et formation* a été constituée en 2000 à l'initiative du secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Y sont représentés, outre ledit secrétariat, les offices

*Coordination et
collaboration
intercantonales*

fédéraux concernés³⁰, les associations du personnel enseignant, la Fédération suisse des organisations d'informatique et le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE). L'une de ses tâches principales consiste à assurer la *coordination* des travaux entre les partenaires d'un projet, comme dans le cas de *L'école sur le net* présenté plus haut. Elle a aussi pour mission d'encourager la collaboration intercantonale en matière de *formation initiale et continue du corps enseignant* dans le domaine des TIC.

Durant l'année sous revue, la Task Force TIC et formation a traité surtout *deux thèmes importants*: elle a adopté le concept *ePilotage*, qui contient des éléments visant à assurer le pilotage du processus d'innovation relatif à l'intégration des TIC dans les écoles. Elle a en outre approuvé un état des lieux des contenus numériques, entamant par la même occasion de nouvelles réflexions et lançant de nouvelles mesures concernant ce thème. Enfin, elle a commencé à s'occuper d'un troisième sujet important: la coordination de la participation de la Suisse à des projets d'organisations internationales.

*ePilotage et
eContent*

Sur mandat de la Task Force, le CTIE³¹ a conçu en 2003 une brochure *TIC et formation*, qui donne une vue d'ensemble de la situation des TIC dans le système éducatif, des jardins d'enfants au degré secondaire II, formation professionnelle incluse. Cette brochure, qui relève des mesures prévues dans le concept *ePilotage*, est déjà sortie de presse.

*Publication TIC et
formation*

³⁰ Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Office fédéral de l'éducation et de la science, Office fédéral de la statistique, Office fédéral de la communication

³¹ <http://www.sfib-ctie.ch/aktuell/index.html>

2.2.4 Le serveur suisse de l'éducation

Portail national d'accès au réseau de formation suisse, le Serveur suisse de l'éducation³² est opérationnel depuis 2003. Il propose toute une série d'applications et de services: bases de données avec liens et matériel didactique, base de données sur les offres de formation continue (en particulier pour le corps enseignant), informations sur le système de formation suisse, espaces de travail virtuels pour classes et groupes de travail. Le *serveur de l'éducation* est financé conjointement par la *Confédération et les cantons*. Les partenaires peuvent aussi utiliser cette plateforme.

Portail du système éducatif de la Confédération et des cantons

Relevons que la Confédération et les cantons sont en train de redéfinir la stratégie appliquée jusqu'ici au serveur de l'éducation. La Confédération et l'OFFT n'en ont pas moins confirmé le maintien de leur *engagement financier* à moyen terme, annonçant toutefois une légère baisse.

Contribution fédérale à la baisse

2.3 Révisions et projets de loi

Objectifs de la mise en œuvre

- Créer une réglementation appropriée et fiable.
- Développer des normes globales.
- Offrir une infrastructure et des services de télécommunication de haute qualité, accessibles à tous à des prix avantageux.
- Développer et promouvoir l'application de solutions fiables assurant la sécurité des transactions électroniques.
- Encourager le développement d'applications novatrices.

2.3.1 Loi sur les télécommunications (LTC), révision

Malgré la libéralisation du secteur des télécommunications (cf. 1.3), Swisscom détient toujours un monopole dans plusieurs domaines, notamment celui des raccordements filaires (lignes louées, services téléphoniques locaux et accès à large bande).

³² Cf. le dossier «Société de l'information»: www.bbt.admin.ch ou www.educa.ch

En été 2002, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de *révision de la loi sur les télécommunications (LTC) ainsi que de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)*, préparé par l'OFCOM. Il décidait par la suite de libéraliser le dernier kilomètre avec effet au 1^{er} avril 2003 en modifiant l'ordonnance précitée.

Libéralisation du dernier kilomètre par voie d'ordonnance

Le Conseil fédéral a ainsi soumis divers services, dont l'accès à haut débit (bitstream access), l'accès partagé au raccordement d'abonné (shared line access) et l'accès totalement dégroupé à la boucle locale (full access), au régime de l'interconnexion. Pour des raisons politiques, il souhaitait aussi entériner la libéralisation du dernier kilomètre dans la LTC.

Le Conseil fédéral a donc chargé le DETEC de lui soumettre un message relatif à la modification de la loi sur les télécommunications (03.073). Les principaux éléments de ce message, qui a été adopté par le Conseil fédéral le 12 novembre 2003, sont brièvement présentés ci-après.

Message relatif à la LTC

Selon le message, la *libéralisation du dernier kilomètre* devait expressément figurer dans la loi. De plus, diverses dispositions concernant notamment la protection des consommateurs, avec l'interdiction des messages publicitaires non sollicités (spamming), et la protection des données personnelles

Libéralisation du dernier kilomètre inscrite dans la loi

devaient être améliorées, ce que la Commission fédérale de la consommation n'a pas manqué de saluer³³. Le message prévoyait également l'institution d'un organe de conciliation chargé de résoudre les litiges entre les utilisateurs et les fournisseurs de services de télécommunication ou de services à valeur ajoutée. Enfin, le Conseil fédéral proposait d'abroger le régime des concessions de services de télécommunication et de le remplacer par une obligation d'annoncer (notification des services). Des concessions devaient cependant toujours être nécessaires pour la fourniture du service universel et pour l'utilisation des fréquences radioélectriques.

Lors des travaux préliminaires de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-CN), la libéralisation du dernier kilomètre a suscité la controverse notamment entre le PS et l'UDC. Le 10 février 2004, la commission proposait finalement de ne pas entrer en matière sur la révision de la loi, en arguant que la libéralisation prévue présentait des risques pour les entreprises au niveau de leur planification et portait atteinte à la sécurité de leurs investissements. La défense des intérêts des consommateurs, en particulier la protection contre le spamming, n'avait pour sa part guère été contestée, mais la commission était d'avis qu'elle pouvait être réglée par d'autres voies³⁴.

La CTT propose de ne pas entrer en matière.

³³ Le 2 mars 2004, la Commission fédérale de la consommation a adressé au Conseil fédéral une recommandation visant à lutter efficacement et rapidement contre les spams ou pourriels, lui demandant en outre de développer une stratégie à cet effet. Cf. <http://www.konsum.admin.ch/>

³⁴ http://www.parlament.ch/f/homepage/mm-medienmitteilung.htm?m_id=2004-02-10_056_01

Lors de la *session du printemps 2004*, le Conseil national a néanmoins décidé, contre l'avis de la commission, d'*entrer en matière sur la révision de la LTC*. Le projet de loi retourne donc à la CTT-CN pour la *discussion par article*.

Le Conseil national décide d'entrer en matière

Le 19 février 2004, suite à une demande d'interconnexion de TDC Switzerland (Sunrise), la Commission fédérale de la communication (*ComCom*) a décidé que la *boucle locale* pouvait être dégroupée sur la base de l'*ordonnance* du Conseil fédéral entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003³⁵. Swisscom entend recourir contre cette décision auprès du Tribunal fédéral.

ComCom: oui au dégroupage sur la base de l'ordonnance

2.3.2 Interdiction des numéros de services à valeur ajoutée 090x dans les webdialers

Les numéros 0900, 0901 et 0906 permettent d'offrir des services qui sont facturés par le biais de la facture téléphonique. Ces numéros de services à valeur ajoutée sont utilisés pour les offres les plus diverses: conseils, services d'urgence, jeux, horoscopes ou services érotiques. Leur avantage réside notamment dans la simplicité du système de facturation.

Numéros 0900

Bien que la plupart de ces numéros respectent les dispositions légales et ne posent aucun problème, les abus font fréquemment les gros titres: les consommateurs se plaignent de factures exorbitantes résultant du fait que des programmes appelés webdialers ou PC-dialers se sont installés automatiquement sur leur ordinateur, à leur insu. Cela signifie qu'un nombre non négligeable d'exploitants de numéros 090x enfreignent grossièrement les conditions d'utilisation de ces programmes. Or si l'on admet qu'un numéro de service à valeur ajoutée peut être utilisé simultanément sur un nombre illimité de sites Internet – il s'agit généralement de sites érotiques –, il apparaît clairement qu'un seul numéro exploité abusivement suffit pour piéger un nombre pratiquement infini d'utilisateurs.

Abus

Afin de couper le mal à la racine, l'OFCOM a décidé d'*interdire toute utilisation de PC-dialers en relation avec des numéros 090x* à partir du 1^{er} avril 2004. C'est la première fois qu'une autorité de surveillance prend une telle décision dans le monde entier. En Suisse, il est donc désormais *interdit* aux titulaires de numéros 0900, 0901 et 0906 de proposer à leurs clients de *télécharger des PC-dialers* pour établir une connexion à l'Internet via leur numéro de service à valeur ajoutée. De plus, l'OFCOM a publié une *brochure* intitulée *Ces numéros qui coûtent* destinée à sensibiliser le public et à l'informer sur cette question³⁶.

Interdiction d'utiliser des PC-dialers en relation avec des numéros 090x

³⁵ <http://www.fedcomcom.ch/comcom/d/communiques/2004/240.html>

³⁶ <http://www.bakom.ch/fr/service/tc/0900/index.html?>

2.3.3 Loi sur la radio et la télévision (LRTV), révision

Le 18 décembre 2002, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention des Chambres fédérales, le message relatif à la révision totale de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)³⁷. Les *points essentiels* du projet sont la garantie d'un *service public fort* et l'*assouplissement des dispositions concernant les diffuseurs privés*. La SSR restera la principale responsable du service public et, à ce titre, continuera de recevoir l'essentiel de la redevance. Toutefois, le *soutien accordé aux diffuseurs privés locaux et régionaux par le biais de quotes-parts de la redevance sera renforcé*, afin d'encourager les prestations de service public également à l'échelon local. De plus, alors que les programmes de la SSR se verront imposer davantage de restrictions en matière de publicité et de parrainage, la réglementation de la publicité sera au contraire assouplie pour les diffuseurs privés afin d'accroître leur marge de manœuvre.

*L'essentiel:
service public fort;
assouplissement
des règles pour les
diffuseurs privés*

Du *point de vue de la société de l'information*, il faut souligner que la révision de la LRTV est une réponse à l'évolution très rapide et profonde des conditions à la fois économiques et

Convergence

technologiques de l'existence de la radio et de la télévision. Le projet de loi donne en particulier une réponse à l'*interpénétration croissante de la radiodiffusion et des télécommunications (convergence)*, rendue possible par la *numérisation de la transmission*. Dans la pratique, ce phénomène de convergence se traduit par le fait que les services de radiodiffusion et de télécommunication peuvent utiliser les mêmes canaux. Dans ce contexte, la nouvelle LRTV garantit qu'il y aura toujours suffisamment de fréquences pour la radiodiffusion face aux possibles exigences des opérateurs de télécommunication, tant en ce qui concerne l'attribution de bandes de fréquence complètes que l'utilisation de fréquences isolées sur des plateformes numériques. Par ailleurs, une condition essentielle de la délimitation des capacités de transmission est que ladite transmission soit réglée de manière uniforme. C'est pourquoi *tous les types de transmission*, radio et télévision incluses, seront dorénavant *soumis à la LTC*. Seules quelques règles spéciales s'appliqueront à la radiodiffusion.

³⁷ <http://www.parlament.ch/f/homepage/do-dossiers-az/do-rtvg-revision.htm>

La *convergence* oblige en outre à définir précisément le *champ d'application de la LRTV* – la radiodiffusion – et de le distinguer clairement de la communication individuelle. A cet égard, le projet de LRTV se *limite* expressément à réglementer les *programmes* (de radio et de télévision) ayant une *portée journalistique*. Ainsi, parmi les contenus transmis par des techniques de télécommunication, seuls ceux présentant une certaine importance pour la *formation de l'opinion* sont régis par la nouvelle LRTV. De plus, les programmes au sens de la LRTV ont pour caractéristiques d'être destinés au public en général et d'être offerts en permanence selon un déroulement fixé dans le temps. Le *champ d'application* de la loi *n'est donc pas tributaire du support technique* de transmission: un *service diffusé sur l'Internet* relèvera aussi de la LRTV *du moment que son contenu présente une portée journalistique*. Une réglementation spécifique à l'Internet est donc superflue.

*Portée
journalistique des
programmes*

Internet

La *transmission numérique* offre de nouvelles possibilités d'agir sur les programmes et de les valoriser, grâce notamment au multiplexage, aux décodeurs (set top box), au systèmes de contrôle d'accès de la télévision à péage ou aux guides électroniques de programmes. Or ces possibilités dites de «*conditionnement technique*» des programmes créent des *passages obligés* contrôlés par des diffuseurs ou d'autres entreprises, appelés *gatekeepers*, avec le risque que ceux-ci limitent ou filtrent la diffusion des programmes pour des raisons économiques. C'est pourquoi, dans l'intérêt de la diversité des opinions et de l'offre, la nouvelle LRTV *contient également des dispositions permettant de lutter contre les abus en matière de conditionnement technique des programmes*.

*Conditionnement
technique des
programmes:
gatekeepers*

*Dispositions contre
les abus*

En ce qui concerne la SSR, relevons qu'elle ne devra pas remplir son *mandat de service public* en s'appuyant uniquement sur la diffusion de programmes à proprement parler. Si nécessaire, elle *pourra aussi proposer*, dans le cadre de sa

*Télétexte et
services Internet*

concession, des services télétexte ou Internet financés par la redevance. Comme c'est le cas des programmes, le Conseil fédéral pourra soumettre ces offres à des restrictions en matière de publicité et de parrainage.

Comme jusqu'ici, les diffuseurs devront *conserver les programmes* pendant au moins quatre mois. Soulignons toutefois que, compte tenu du champ d'application de la nouvelle LRTV, *les services en ligne échapperont à l'obligation de conservation et de dépôt*.

Archivage

L'entrée en vigueur du nouveau droit est prévue pour 2006 au plus tôt.

2.3.4 Noms de domaine – nouveau cadre législatif

Avec l'adoption de la *loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications* (LTC), le Parlement a confié la gestion de l'ensemble des ressources d'adressage en Suisse – y compris les noms de domaine «.ch» – à l'OFCOM. Lors de ses délibérations, il avait ajouté au projet l'alinéa 2 de l'article 28 LTC, qui permet à l'OFCOM de *déléguer ses compétences à des tiers* pour certaines de ces ressources d'adressage.

Noms de domaine
«.ch»

Se fondant sur cet article 28 alinéa 2 LTC, l'OFCOM a ensuite élaboré, en collaboration avec Switch³⁸, le cadre législatif de la gestion des noms de domaine «.ch» (art. 13 ss et 14 ss ORAT ainsi que prescriptions techniques et administratives relatives aux noms de domaine). Enfin, la conclusion, en date du 24 janvier 2003, d'un *contrat de droit administratif* entre l'OFCOM et la fondation Switch a officialisé le transfert à cette dernière de la gestion des noms de domaine «.ch».

Nouveau cadre
juridique

A la suite d'une révision partielle des prescriptions techniques et administratives, les *noms de domaine internationalisés* ont été introduits en Suisse en mars 2004. Désormais, il est possible d'utiliser, outre les signes et chiffres de l'alphabet anglais, d'autres caractères pour composer des noms de domaine. Ces derniers peuvent notamment contenir les accents propres aux langues nationales suisses (p. ex. château au lieu de chateau)³⁹.

Révision partielle
des prescriptions
techniques et
administratives

Noms de domaine
internationalisés

Enfin, en vertu de l'article 14g ORAT, un *service de règlement des différends* a été institué pour les noms de domaine «.ch». Ce service extrajudiciaire géré par une tierce partie indépendante doit permettre de lutter de manière simple, rapide et avantageuse contre les enregistrements de noms de domaine effectués en violation de droits sur des signes distinctifs (usurpation de nom de domaine).

Service de
règlement des
différends

2.3.5 Cybercriminalité

Le développement rapide des *technologies de l'information et des réseaux* n'est pas sans effet sur la criminalité. D'une part, il est plus facile de *commettre des délits «traditionnels»*, tels que représentation de la violence, délits contre l'honneur, pornographie, discrimination raciale ou diffusion d'œuvres protégées par le droit d'auteur.

Nouvelles formes
de criminalité

³⁸ <http://www.switch.ch/>

³⁹ <http://www.switch.ch/>

D'autre part, l'informatique et les réseaux ont conduit à l'apparition de *nouvelles formes de criminalité*, comme l'accès indu à un système informatique (art. 143 CP), la détérioration de données y compris la fabrication et la diffusion de virus informatiques (art. 144^{bis} CP) ou l'obtention frauduleuse d'une prestation informatique («vol de temps machine», art. 150 CP).

Selon le droit pénal suisse, les actes susmentionnés sont clairement prohibés. Mais il reste une question qui n'est pas aussi clairement réglée: qui répond des contenus Internet illicites? En raison du caractère international des activités Internet, l'application du droit pose à cet égard des problèmes particuliers, d'autant que les fournisseurs de contenus sont difficilement identifiables et souvent établis à l'étranger.

Responsabilité pour les contenus illicites difficile à établir

Ce flou juridique concerne notamment la responsabilité pénale des *fournisseurs d'hébergement* (ils mettent à la disposition des fournisseurs de contenus un serveur destiné à accueillir leurs offres) et des *fournisseurs d'accès* (ils mettent un accès Internet à la disposition des utilisateurs finaux). La controverse règne en particulier quant à savoir si et dans quelle mesure les dispositions du droit pénal des médias (art. 27 CP) et les règles générales du code pénal s'appliquent à ces deux catégories de fournisseurs. On a donc réclamé dans plusieurs interventions parlementaires une *réglementation pénale satisfaisant aux critères de la sécurité juridique et de la praticabilité et, autant que possible, coordonnée sur le plan international*. A la suite notamment de l'adoption de la motion Pfisterer⁴⁰ en 2001, le DFJP a donc créé en automne de la même année une *commission d'experts sur la cybercriminalité*.

Institution d'une commission d'experts sur la cybercriminalité

En été 2003, s'inspirant de la directive de l'Union européenne sur le commerce électronique, la commission d'experts a proposé au Conseil fédéral de compléter le code pénal par des dispositions réglant spécifiquement la responsabilité pénale dans le domaine de l'Internet. Selon ces dispositions, l'auteur et le fournisseur de contenus seraient pleinement responsables pénalement des contenus illicites qu'ils diffusent sur la Toile. Quant au fournisseur d'hébergement, il ne devrait endosser qu'une responsabilité pénale

Propositions de la commission d'experts sur la cybercriminalité

⁴⁰ 00.3714; BO CE 2001 27 s.; BO CN 2001 1087 ss.

limitée pour les contenus répréhensibles: il devrait être punissable, d'une part, lorsqu'il diffuse automatiquement des informations permettant de commettre des infractions et qu'il omet d'empêcher que ces informations puissent être utilisées, bien que cela soit possible et raisonnablement exigible sur le plan technique, et, d'autre part, lorsqu'ayant été avisé par des tiers de l'existence d'informations illégales, il ne le signale pas aux autorités de poursuite pénale. En revanche, les fournisseurs d'accès ne devraient pas avoir à répondre pénalement des contenus illicites diffusés sur l'Internet.

Le rapport de la commission fait aussi des propositions visant à accroître l'efficacité des poursuites pénales lors d'infractions commises dans plusieurs cantons et à l'échelon international.

Par ailleurs, le DFJP a chargé un groupe de travail baptisé *Genesis* et réunissant les autorités de police et de justice de la Confédération et des cantons d'analyser, sous l'angle juridique et organisationnel, les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'opération *Genesis* (opération nationale de répression de la *pédocriminalité sur l'Internet*), cela en prévision de futures interventions du même type, et de proposer les améliorations qui s'imposent.

*Groupe de travail
Genesis*

En novembre 2003, le Conseil fédéral a eu un premier échange de vues à la lumière des rapports de la commission d'experts et du groupe de travail. A cette occasion, il a décidé de *s'engager davantage dans la lutte contre la cybercriminalité*. Il entend notamment *réglementer* spécifiquement la *responsabilité pénale* de ceux qui diffusent des *contenus illicites sur l'Internet* et doter la Confédération de *nouveaux pouvoirs d'investigation*. Il a toutefois renoncé à instaurer une nouvelle compétence générale de la Confédération en matière de répression de la cybercriminalité, autrement dit à soumettre cette criminalité à la juridiction fédérale. Le rôle des *autorités de poursuite pénale de la Confédération* devrait se limiter à assurer la *coordination* de la *phase initiale* de la procédure et à *ordonner les recherches* qui s'imposent de manière urgente, les compétences des cantons en matière de poursuite pénale restant inchangées.

*Le Conseil fédéral veut
lutter contre la
cybercriminalité*

Une *proposition de mise en œuvre* des deux rapports doit être *mise en consultation* en 2004⁴¹. Les rapports seront joints à titre de documentation.

⁴¹ http://www.ejpd.admin.ch/doks/mm/content/mm_view-f.php?mmID=1937&mmTopic=Internet-Kriminalitaet

2.3.6 Signature électronique et commerce électronique

L'ordonnance du 12 avril 2000 sur les services de certification électronique (OSCert) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000⁴². Lors de son adoption, le Conseil fédéral avait annoncé un projet de loi prévoyant la *reconnaissance de la signature électronique (numérique), en particulier dans les relations de droit privé*. Avec le projet du 3 juillet 2001 de loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique⁴³, le Conseil fédéral a tenu parole. Les délibérations du Parlement ont débuté en automne 2002 et le texte de loi a été *adopté* lors de la *session d'hiver 2003*.

Loi sur la signature électronique adoptée à fin 2003

Rappelons que le *droit suisse des contrats* se fonde sur le principe de la liberté contractuelle, qui trouve son expression notamment dans la liberté de la forme (art. 11, al. 1, CO). En règle générale, les *contrats* peuvent donc aussi être conclus *verbalement ou par voie électronique*, par exemple par courrier électronique ou par une réponse à une offre en ligne faite sur un réseau de données comme l'Internet. Le droit suisse ne prescrit de forme particulière qu'à titre exceptionnel.

Conclusion de contrats par voie électronique

Désormais, un contrat pour lequel la loi exige la forme écrite peut aussi être conclu par voie électronique. A cet effet, il devra être signé par la personne qui s'oblige au moyen d'une *signature électronique qualifiée*. En considérant équivalentes la signature électronique qualifiée et la signature manuscrite, le Conseil fédéral donne suite aux motions Spoerry⁴⁴ et Leumann⁴⁵, transmises comme postulats.

Signature électronique

La SCSél reprend pour l'essentiel l'OSCert à l'exception de la question de la responsabilité. L'OSCert ne pouvait régler la responsabilité autrement que le code des obligations. L'adoption d'une loi fédérale le permet. Par conséquent, la SCSél prévoit que le titulaire d'une clé de signature doit réparer dans certains cas les conséquences d'un usage abusif de cette signature (art. 59a P-CO). De même, le fournisseur de services de certification répond des qualités exigées par la loi pour sa prestation de service (art. 16 SCSél). La SCSél instaure ainsi les *conditions optimales* propres à garantir la *sécurité des actes juridiques effectués par voie électronique*.

Commerce électronique

Parallèlement à la SCSél, le Conseil fédéral avait mis en procédure de consultation en date du 17 janvier 2001 un avant-projet de *révision du code des obligations et de la loi*

Commerce électronique et protection des consommateurs

⁴² Ordonnance sur les services de certification électronique, OSCert; RS 784.103. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c784_103.html

⁴³ SCSél, FF 2001, 5423 ss.

⁴⁴ Motion Spoerry (94.3115), Valeur légale des signatures électroniques. Modification de l'art. 14 CO (BO CN 1994 1883).

⁴⁵ Motion Leumann (99.3288), Signature électronique (BO CE 1999 819 s.).

fédérale sur la concurrence déloyale. Par cette révision, il s'agit en particulier de s'assurer que la *participation des consommateurs au commerce électronique ne leur soit pas préjudiciable*. Le Conseil fédéral tient ainsi compte de plusieurs recommandations de la Commission fédérale de la consommation et donne suite – au moins partiellement – aux motions Vollmer⁴⁶, transmises comme postulats. Fin 2002, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de préparer un message. Ce dernier lui sera vraisemblablement soumis fin 2004.

2.3.7 Loi sur le droit d'auteur

La *loi sur le droit d'auteur* (LDA) doit être révisée non seulement pour tenir compte du postulat 01.3417 de la Commission des affaires juridiques (Loi sur le droit d'auteur. Révision partielle), mais aussi pour permettre la ratification des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Les *modifications les plus importantes* en relation avec l'*Internet* concernent l'introduction, premièrement, d'une *protection légale relative aux mesures techniques* et aux *informations* concernant l'*exercice de droits* et, secondement, d'un droit de *faire voir ou entendre une œuvre sur l'Internet* (droit en ligne).

Droit d'auteur et Internet

Ainsi, la Suisse adapterait sa législation aux normes internationales. Aux Etats-Unis, cette démarche a été réalisée grâce au *Digital Millenium Copyright Act*; quant à l'UE, elle a émis une directive concernant le droit d'auteur dans la société de l'information⁴⁷. En été 2000, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI) avait envoyé en consultation informelle auprès des milieux directement concernés un avant-projet de révision partielle. Les résultats de cette consultation ont été évalués puis résumés et communiqués dans une lettre-circulaire du 4 avril 2001⁴⁸. Le 11 février 2002, un échange de vues sur la suite des travaux a eu lieu avec les organisations directement concernées. Se fondant sur les conclusions de cette discussion, l'IFPI poursuit les travaux préparatoires au niveau administratif en visant deux buts parallèles: d'une part, la mise en œuvre des deux traités de l'OMPI et, d'autre part, la prise en compte des thèmes introduits dans la révision par les interventions parlementaires. Plusieurs groupes de travail se sont occupés de ces questions entre juin 2002 et septembre

Harmonisation du droit d'auteur

⁴⁶ Motions Vollmer (99.3168), Contrats de vente. Extension à deux ans du délai de garantie (BO CN 1999 2162 s.) et (98.3063), Protection des consommateurs. Adaptation au niveau offert par les pays de l'EEE/UE (BO CN 1998 1517 s.; 2000 150).

⁴⁷ Directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information; cf. http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=32001L0029&model=guichett

⁴⁸ Cf. <http://www.ige.ch/f/jurinfo/j103.htm>

2003 et le résultat de leurs activités a fait l'objet d'un rapport de l'IFPI⁴⁹. Le projet de révision devrait être mis en consultation en automne 2004.

2.4 Cyberadministration et cyberdémocratie

Objectifs de la mise en œuvre

- Utiliser systématiquement les TIC dans les relations entre la population et les administrations publiques, entre les services administratifs eux-mêmes et, enfin, entre les administrations et d'autres organismes. Faire de l'Etat un utilisateur modèle.
- Renforcer l'intégration de la population au processus politique de prise de décisions.
- Mettre sur pied les structures nécessaires.

2.4.1 Activités de la Confédération en matière de cyberadministration: fondement et responsabilités

L'Etat et l'administration sont fortement influencés par la diffusion rapide des TIC. En adoptant la *Stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration* du 13 février 2002, le Conseil fédéral a défini les axes stratégiques d'après lesquels l'administration fédérale, mais aussi les cantons et les communes, peuvent s'orienter pour fixer leurs priorités dans ce domaine. La stratégie poursuit des *objectifs globaux* en matière d'*efficacité* (amélioration des flux de l'information et de la communication), de *souplesse* (adaptation facilitée à un environnement en mutation), de *transparence* (activités administratives mieux connues et comprises) et de *participation* (implication dans les processus politiques).

Cyberadministration: stratégie 2002

*Efficacité
Souplesse
Transparence
Participation*

Il est prévu que dans une première phase (période de 4 ans), la mise en œuvre de la stratégie en matière de cyberadministration suive trois axes principaux:

*Trois axes
stratégiques*

1) Le premier axe stratégique *Création des bases* vise essentiellement à mettre en place, sur les plans de l'organisation, de la technologie et de la sécurité, les conditions permettant d'assurer une collaboration efficace au sein de l'administration ainsi qu'entre cette dernière et les groupes d'intéressés.

Création des bases

⁴⁹ Cf. <http://www.ige.ch/f/jurinfo/j103.htm>

2) Le deuxième axe stratégique *Optimisation du service* doit contribuer au développement de la collaboration électronique entre l'État et les groupes d'intéressés, les institutions du secteur privé et les organisations de droit public. L'accès aux prestations sera facilité et gagnera en transparence. Grâce aux conditions nouvelles qui seront créées, les possibilités d'échange d'informations et de données avec l'administration seront sensiblement améliorées.

*Optimisation
du service*

3) Le troisième axe stratégique *Développement de réseaux* a pour objet de promouvoir des projets visant à intégrer dans un même ensemble, grâce à l'électronique, les activités exécutives, législatives et administratives de la Confédération, des cantons et des communes et celles de l'économie et de la société. Le but est de créer des réseaux interconnectés entre les unités administratives des différents niveaux de l'Etat ainsi qu'entre l'Etat et ses partenaires.

*Développement
de réseaux*

La stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration se fonde sur la définition suivante: «La cyberadministration consiste à recourir à des moyens électroniques pour faciliter la gestion des interactions et des processus ainsi que la participation au débat démocratique, à l'intérieur des organes étatiques (que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou des communes) ainsi qu'entre l'État et différents groupes d'intéressés tels que les habitants, les entreprises et les institutions»⁵⁰.

*Définition de la
cyberadministration*

Les TIC *soutiennent* donc les acteurs de l'administration dans l'exécution des tâches qui sont *déjà* les leurs. Ainsi, la planification, l'organisation et les répercussions d'un projet de cyberadministration sont fonction des tâches à exécuter.

Au niveau de la *Confédération*, la *responsabilité* de la mise en œuvre de la *stratégie en matière de cyberadministration* incombe donc *au premier chef* aux départements et à la Chancellerie fédérale, qui réalisent concrètement les projets d'application. Dans le cadre de la gestion globale de l'informatique, le *Conseil de l'informatique de la Confédération* (CI) coordonne les projets de l'administration fédérale. L'*Unité de stratégie informatique de la Confédération* (USIC) assume quant à elle la responsabilité de l'architecture, des standards et de la coordination en matière d'échanges d'expérience et de reporting. La *Chancellerie fédérale* joue également un rôle important en tant qu'exploitante du guichet virtuel *www.ch.ch*.

Responsabilités

Enfin, les *cantons et les communes* sont invités à mettre en œuvre la stratégie en matière de cyberadministration, sous une forme appropriée, dans les domaines de responsabilité qui leur sont propres.

⁵⁰ Cf. Stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration, annexe 1 (Notions et définitions)

2.4.1.1 Projets de cyberadministration de la Confédération

Lors de l'élaboration de la stratégie de février 2002, on a également recensé les projets de cyberadministration des départements et de la Chancellerie fédérale. Ils sont décrits dans l'annexe 2 de la stratégie⁵¹.

Le tableau ci-après présente une sélection des projets et solutions de cyberadministration des sept départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale. Il donne un aperçu de projets importants de divers types. L'établissement d'un *portefeuille* si possible *complet* des projets de cyberadministration est en cours dans le cadre de l'initiative *eVanti.ch*⁵² (cf. 2.4.1.2).

Responsable	Projet	Description
Chancellerie fédérale (ChF)	<i>Guichet virtuel (www.ch.ch)</i>	Mise en place d'une plateforme d'accès aux autorités, structurée par thèmes en rapport avec la vie courante des citoyens. La phase d'exploitation proprement dite du portail d'information suivra la phase pilote et débutera le 1 ^{er} janvier 2005. Le problème des transactions est à l'étude.
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	<i>APIS (système d'information de politique étrangère)</i>	Système d'information de politique étrangère destiné aux collaborateurs du DFAE à la Centrale et dans les représentations à l'étranger ainsi qu'à l'administration fédérale en général. Cet instrument vise en particulier à assister le DFAE dans l'exécution de ses tâches selon les instructions sur l'entretien des relations internationales de l'administration fédérale.
Département fédéral de l'intérieur (DFI)	<i>Harmonisation des registres officiels de personnes</i>	Harmonisation des registres officiels de personnes afin d'améliorer leur utilisation par les administrations publiques, notamment aux fins de la statistique officielle.
	<i>Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL)</i>	Modernisation des relevés statistiques pour le Registre fédéral des bâtiments et des logements. Il s'agit en particulier de décharger les communes et les personnes soumises au devoir d'information lors des futurs recensements de la population.
	<i>IZBUND</i>	Création d'un accès Internet permettant d'atteindre facilement les instruments de recherche, les informations contextuelles et certains documents des Archives fédérales et mise en réseau avec d'autres archives suisses proposant des offres semblables.

⁵¹ La version actualisée de l'annexe 2 est disponible sous <http://www.isb.admin.ch/internet/egovernment/00677/>.

⁵² www.eVanti.ch

Responsable	Projet	Description
	<i>Sitemapping.ch</i>	Encouragement de la création artistique reposant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi que diffusion et conservation des œuvres. Projet au carrefour de l'art, de la science et de l'économie.
	<i>ARELDA</i>	Développement et mise en œuvre d'une solution d'archivage dans les Archives fédérales des données et documents électroniques de l'administration suisse considérés comme ayant une valeur archivistique.
Département fédéral de justice et police (DFJP)	<i>eGRIS (système informatique d'informations foncières)</i>	Développement et introduction d'un modèle de données et d'une interface uniformisés dans le domaine du registre foncier fédéral.
	<i>Infostar (gestion informatisée des registres de l'état civil)</i>	Automatisation des avis concernant l'état civil (base de données centrale de la Confédération pour les cantons et les offices d'état civil des communes).
	<i>GovLink</i>	Initiative commune du Tribunal fédéral, de la Fédération suisse des avocats et de l'Office fédéral de la justice visant à favoriser et à harmoniser les échanges électroniques entre autorités, notamment dans le domaine du droit.
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)	<i>e-geo.ch</i>	Mise en place d'une infrastructure nationale de données géographiques, visant à mettre ces données en réseau, à en faciliter l'accès et à en favoriser l'utilisation.
Département fédéral des finances (DFF)	<i>simap.ch</i>	Plateforme Internet d'information et d'adjudication pour les marchés publics en Suisse.
	<i>IT Tax Suisse</i>	Création d'un cadre adapté au traitement électronique des affaires fiscales à tous les niveaux du système fiscal suisse.
	<i>Gestion des affaires GEVER</i>	Traitement intégré et axé sur l'organisation et sur les tâches des processus de gestion incluant des documents au sein des unités de l'administration fédérale.
	<i>Infrastructure IT de base pour la cyberadministration</i>	Fourniture de prestations de base de cyber-administration pour l'administration fédérale (infrastructures, fonctions de base du trafic électronique des paiements, échange de documents sécurisé, gestion du contenu des sites Internet).
Département fédéral de l'économie (DFE)	<i>Entreprises-ID</i>	Élaboration et introduction d'un système de numéros d'identification (ID) des entreprises en Suisse.

Responsable	Projet	Description
	<i>pmeinfo.ch</i>	Portail pour entrepreneurs (PME), en particuliers pour les fondateurs de nouvelles sociétés, avec accès à toutes les données importantes provenant de l'administration.
	<i>FOSC en ligne</i>	Automatisation du processus de production de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et offres en ligne destinées à ses lecteurs.
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)	<i>e-ofcom</i>	Traitement des demandes d'attribution de ressources d'adressage, en particulier de numéros de téléphone individuels, au moyen d'un guichet virtuel sur l'Internet.

2.4.1.2 Projets de cyberadministration des cantons et des communes

Avec le projet *eVanti.ch*⁵³, on s'est attelé à l'établissement d'un *portefeuille de la cyberadministration en Suisse*, grâce auquel les acteurs de ce nouveau mode de gestion présents à tous les niveaux pourront accéder facilement, à l'aide de fonctions de recherche interactives, aux projets ou solutions appliqués dans un domaine donné. Outil de transfert de connaissances et d'échange, ce portefeuille permettra de créer des synergies dans les domaines les plus divers de l'administration. Dans une première étape, il est prévu d'y intégrer de la manière la plus complète possible tous les projets de cyberadministration de la Confédération. Les projets des cantons et des communes suivront dans une seconde étape.

Portefeuille de la cyberadministration en Suisse

2.4.1.3 Progrès de la cyberadministration en Suisse

Selon la *vision* formulée dans la stratégie de la Confédération en matière de *cyberadministration*⁵⁴, la Suisse entend figurer au nombre des pays *chefs de file* dans ce domaine. Or plusieurs études comparatives internationales montrent que ce n'est pas encore le cas et que les *progrès* de la cyberadministration sont plutôt *lents* dans notre pays.

Vision et réalité

⁵³ www.eVanti.ch

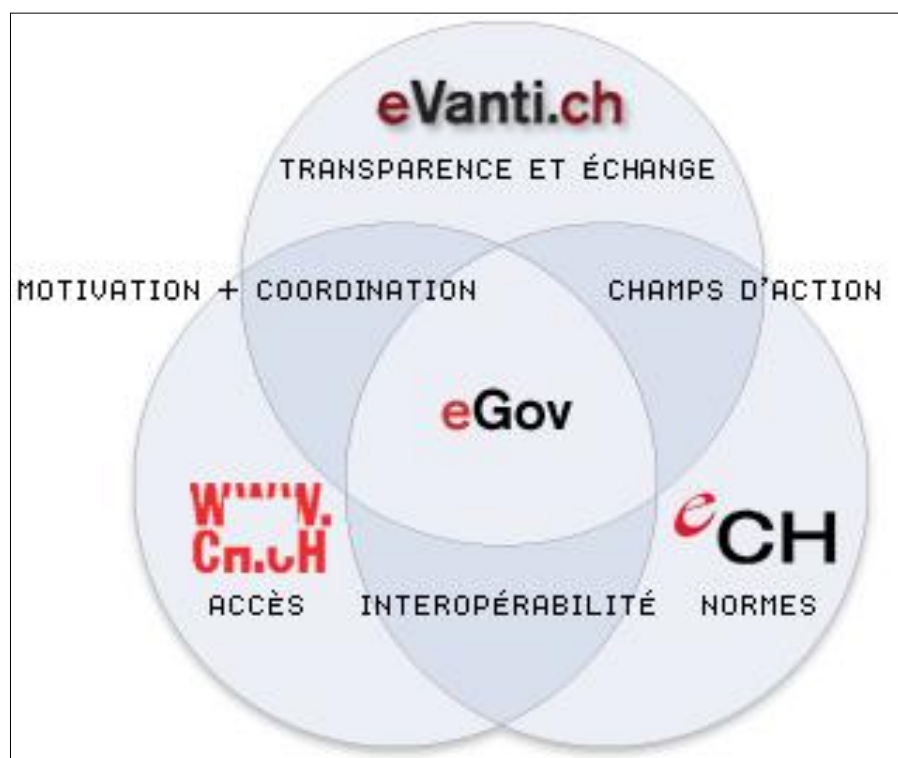
⁵⁴ <http://www.isb.admin.ch/intranet/egovernment/00677/index.html?lang=de> ou www.isb.admin.ch

Si l'on en analyse les causes, on constate que l'organisation fédérale de l'Etat suisse, avec ses nombreux acteurs et ses processus administratifs complexes, tend à freiner le dévelop-

Cyberadministration
et fédéralisme

pement de la cyberadministration, une difficulté que d'autres pays ne connaissent pas. Ces dernières années, de nombreuses solutions de cyberadministration ont certes vu le jour à tous les niveaux de l'Etat, mais dans la plupart des cas *sans coordination*. Elles sont donc souvent *incompatibles* les unes avec les autres, tant sur le plan technique que sur celui des processus. Aujourd'hui, tous les services concernés admettent que le développement de la cyberadministration en Suisse exige une meilleure coordination. Afin que les nouvelles technologies puissent contribuer à ce que l'Etat remplisse ses tâches plus efficacement et au plus près des besoins de ses administrés, il est indispensable que les trois niveaux de l'Etat fédéral collaborent étroitement.

Les trois initiatives présentées ci-après dessinent les contours de cette coopération accrue.



www.ch.ch est un portail d'accès aux autorités suisses structuré par thèmes reflétant les problèmes qui jalonnent le quotidien des citoyens. La collaboration de tous les niveaux de l'Etat – Confédération, cantons et communes – est nécessaire pour maintenir le site à jour et le développer opportunément (cf. 2.4.2).

Guichet virtuel –
www.ch.ch

L'organisation de normalisation eCH⁵⁵ élabore des normes de cyberadministration visant à assurer le déroulement sûr et sans heurts des transactions. Les autorités de tous les niveaux ainsi que les partenaires et les clients sont appelés à collaborer à l'élaboration de ces normes dans le cadre de eCH.

Normalisation –
www.eCH.ch

eVanti.ch fournit au travers d'un *portefeuille de la cyberadministration* une vue d'ensemble des activités de cyberadministration déployées dans les domaines les plus divers, à tous les niveaux de l'Etat fédéral. Le but est de promouvoir les échanges ciblés entre acteurs de la cyberadministration. En outre, les progrès dans la réalisation de la cyberadministration doivent faire l'objet de mesures régulières et d'une communication transparente.

Vue d'ensemble et
progrès –
www.eVanti.ch

2.4.2 Guichet virtuel – www.ch.ch: portail de la Confédération, des cantons et des communes

Les sites Internet de la Confédération, des cantons et des communes présentent une grande diversité et ne cessent de se développer. L'offre de services va des renseignements pratiques aux premières transactions en ligne (p. ex. déclaration d'impôts) en passant par la communication avec des services officiels. Le *portail www.ch.ch* aide le public à s'orienter dans ce dédale d'informations. Véritable guide des autorités suisses, il amène les utilisateurs vers les informations recherchées.

Un portail pour tous
les citoyens

Une équipe de projet www.ch.ch a été formée à la Chancellerie fédérale. Depuis le début des travaux, elle a organisé hiérarchiquement quelque mille notions qui constituent l'arborescence des thèmes du portail. Une multitude de petits textes d'information s'inspirant des besoins de la vie courante ont en outre été rédigés en cinq langues (allemand, français, italien, romanche et anglais). Une aide à la recherche facilite la navigation, conduisant les utilisateurs directement vers les informations souhaitées au niveau de la Confédération, des cantons ou des communes. Le portail couvre actuellement une douzaine de thèmes.

Depuis mi-janvier 2002, la version pilote de www.ch.ch est ouverte étape par étape à tous les partenaires du projet. L'ergonomie, les contenus et les applications techniques du site sont constamment améliorés en fonction des réactions du public. De plus, l'intégration des liens vers les sites de la Confédération, des cantons et des communes se poursuit.

⁵⁵ <http://www.ech.ch/>

Actuellement, www.ch.ch offre des liens vers les sites de tous les offices fédéraux et de tous les cantons ainsi que vers ceux d'environ 99% des communes. Lorsqu'une commune ne dispose pas encore de son propre site Internet, www.ch.ch lui offre la possibilité de mettre tout de même en ligne les informations de base la concernant. A ce jour, 640 communes ont profité de cette offre.

*Liens vers 99%
des communes*

Ouvert dans sa version test depuis février 2003, le portail www.ch.ch a été présenté au *grand public* en automne de la même année.

*ch.ch ouvert au
public depuis
l'automne 2003*

Le 3 octobre 2002, la Confédération et les cantons ont signé une nouvelle convention de collaboration portant sur la phase d'exploitation 2003/2004. Cette convention confirme la stratégie appliquée jusqu'ici, consistant à positionner le portail des administrations publiques suisses comme un portail d'information et, simultanément, à créer les conditions offrant des possibilités de transaction et d'interaction simples et sûres. C'est ainsi que des systèmes de traçage et d'identification devraient être opérationnels d'ici à fin 2004.

*Convention entre la
Confédération et
les cantons*

Enfin, un accord a été conclu en vertu duquel les *cantons* ont pris en charge la moitié des coûts d'hébergement des sites en 2003, *participant* ainsi pour la première fois aux coûts d'exploitation. Un groupe de travail institué par le comité directeur du projet s'occupe de préparer un nouvel accord pour les années 2005 à 2008. Celui-ci prévoit une participation des cantons à hauteur de la moitié des coûts d'exploitation totaux dès que le projet sera achevé.

2.4.3 Vote électronique

Après révision, la nouvelle loi fédérale sur les droits politiques et l'ordonnance du même nom sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Désormais, le *Conseil fédéral* peut, sur demande d'un *canton pilote intéressé*, *autoriser l'expérimentation du vote électronique en la limitant à une partie du territoire, à certaines dates et à certains objets*. L'autorisation implique que l'on est prêt à reconnaître les résultats d'un tel vote à l'échelle nationale, admettant ainsi que le résultat du scrutin global est bien l'expression fidèle de la volonté des citoyens. Avant chaque utilisation du vote électronique lors d'élections ou de votations, les conditions du vote sont vérifiées au niveau fédéral par un groupe de suivi réunissant des représentants de la Confédération et des cantons ainsi que des experts indépendants.

*Expérimentation du
vote électronique*

Le Parlement a également voulu que les *expérimentations* fassent l'objet d'un *suivi scientifique*. Il y a donc lieu de relever au moins l'âge, le sexe et la formation des électeurs utilisant le vote électronique. Les *implications* de ce vote sur la *participation* et sur les *habitudes de vote* doivent aussi être étudiées.

Suivi scientifique

Le *premier scrutin communal* avec possibilité d'utiliser le *vote électronique* a eu lieu le 19 janvier 2003 dans la *commune genevoise d'Anières*. La part élevée des bulletins électroniques (43%), le déroulement irréprochable de tout le processus ainsi que l'intérêt suscité dans les médias du monde entier ont

*Votes électroniques
à Anières et à
Cologny (GE)*

permis de qualifier ce *premier scrutin en ligne juridiquement valable* organisé en Suisse de *véritable succès*. Un deuxième essai, lui aussi parfaitement réussi, a eu lieu le 30 novembre 2003 lors d'un vote communal à Cologny (GE).

Compte tenu de ces résultats positifs, le Conseil d'Etat genevois a demandé au Conseil fédéral l'autorisation de procéder à un essai pilote de vote électronique lors d'un scrutin fédéral. De plus, un nouvel essai de vote communal en ligne se déroulera à Carouge en avril 2004.

*Essai pilote lors
d'un scrutin fédé-
ral?*

Dans les cantons de *Neuchâtel* et de *Zurich*, qui ont également lancé chacun un projet pilote en collaboration avec la Chancellerie fédérale, le développement des systèmes retenus s'achèvera fin 2004. Les premiers tests grandeur nature des solutions neuchâteloise et zurichoise sont prévus pour 2005, lors de votations fédérales.

*Progrès à
Neuchâtel et
à Zurich*

D'une manière générale, les divers *essais pilotes* de vote électronique permettent d'assurer le développement *technique* des systèmes nécessaires et surtout de répondre aux questions d'ordre *organisationnel* et *législatif* que pose ce mode de scrutin. *Au terme de la phase d'expérimentation*, le *Conseil fédéral* et les *Chambres fédérales* se *prononceront sur l'introduction du vote électronique* comme troisième possibilité d'exercer le droit de vote et de signer des initiatives et des référendums ou encore des listes de candidats au Conseil national.

Divers pays sont fortement engagés dans le développement de solutions de vote électronique. En Europe, par exemple, la Grande-Bretagne a procédé pour la deuxième fois, en mai 2003, à une importante série d'essais lors d'élections municipales. Soulignons que la Suisse, forte de ses récentes expériences, participe à l'élaboration de normes relatives au vote électronique au sein du Conseil de l'Europe.

*La Suisse en
comparaison
internationale*

2.5 Nouvelles formes de culture

Objectifs de la mise en œuvre:

- Promouvoir de nouvelles formes d'expression artistique à l'aide des TIC.
- Numériser les biens culturels de la Confédération et en assurer l'archivage électronique à long terme.
- Garantir que toutes les catégories de la population puissent accéder aux TIC et soient en mesure de les utiliser.
- Maîtriser le risque d'individualisme et de désolidarisation et intégrer les jeunes dans la construction de la société de l'information.

2.5.1 Projet Référencer – numériser

La Confédération possède de nombreux et *précieux biens culturels* qui ne sont que partiellement ou difficilement accessibles au public intéressé. Sur la base d'une procédure commune à tous les partenaires concernés (collections d'objets d'art de la Confédération, Archives fédérales des monuments historiques, Bibliothèque nationale suisse, Archives littéraires suisses, Musée national suisse et Archives fédérales suisses), ce patrimoine culturel sera *entièrement répertorié* et *accessible par voie électronique*. De plus, il sera en partie *numérisé* et, via un portail Internet, mis à la disposition d'un cercle aussi vaste que possible de personnes issues des milieux culturels et éducatifs, ainsi que pour l'enseignement et la recherche.

But

Un rapport intitulé «*Bausteine eines Business Plans zum Projekt Referenzierung und Digitalisierung*» a été établi en 2001. Il donne une vue d'ensemble de la situation en matière de référencement et de numérisation dans les organisations concernées, clarifie les conditions techniques de leur collaboration dans ce domaine, définit les exigences auxquelles doit satisfaire un portail Internet commun, propose un plan de mise en œuvre et, enfin, donne une estimation sommaire des coûts (environ 170 millions de CHF sur dix ans). En raison de ces *coûts élevés*, le DFI a *repoussé* la réalisation du *projet*. Il s'agit en effet de définir au préalable qui, sur le plan national, va collecter, conserver et mettre à disposition quoi et sous quelle forme. Le DFI a chargé l'OFC de clarifier ces questions dans le cadre d'une «*mémopolitique*» nationale. Depuis mi-2003, à titre de travaux préliminaires, l'OFC examine ces mêmes questions appliquées à ses propres collections (mémopolitique OFC). Les premières mesures concrètes sont attendues en 2004.

Etat du projet

Projet repoussé

Dans ce contexte de clarification, on rendra bientôt accessibles par voie électronique *les parties de collections les plus importantes et pour lesquelles il est le plus urgent de le faire*; le reste attendra jusqu'à ce que la mémopolitique nationale produise des résultats concrets. A cet égard, l'IDHEAP a soumis au Fonds national suisse un projet majeur en relation avec cette mémopolitique. En cas de réalisation, des conclusions importantes pourront en être tirées pour la suite des travaux. Les clarifications internes de l'OFC doivent elles aussi fournir des enseignements utiles pour la définition de la mémopolitique nationale.

Perspectives: accès limité aux parties les plus importantes des collections.

2.5.2 Projet Sitemapping.ch > Centre virtuel

Avec le projet Sitemapping, l'OFC a examiné *quel rôle spécifique de promoteur revient aux pouvoirs publics* dans le domaine de la création et de l'expression culturelle au moyen

But

des TIC (*art numérique*) et quels sont les *instruments* appropriés pour *encourager* cette forme d'art en Suisse. Dans ce projet, à côté d'un important travail de recherche, l'OFC a tout de suite commencé à instaurer des conditions répondant aux besoins des créateurs. En 2002, il a financé le lancement du projet *ArchiveActive* et, en 2003, il a mis en place un nouvel instrument de soutien baptisé *Mediaprojects*, lequel facilite la réalisation de projets artistiques.

En 2003, l'OFC a aussi pu commencer à mettre en œuvre les trois mesures de soutien définies dans le plan d'action *Sitemapping.ch en action*. A la suite de ces premiers travaux, le projet *Sitemapping.ch* va se *métamorphoser* en un *centre virtuel d'art numérique*: le Centre Virtuel⁵⁶. C'est sous cette appellation que l'OFC entend poursuivre, développer et réaliser les objectifs de sa politique culturelle dans le domaine de l'art numérique. La direction du Centre Virtuel est assurée par la responsable de Sitemapping.ch.

Etat du projet

Métamorphose de Sitemapping en Centre Virtuel

Les trois mesures de soutien présentées ci-après – en particulier les initiatives *ArchiveActive* et *Mediaprojects* – doivent être développées sous l'égide du Centre Virtuel.

1. *ArchiveActive*: il s'agit d'un projet de recherche lancé en 2002 et réalisé en collaboration avec la Haute école d'arts appliqués de Berne (aujourd'hui: Haute école des arts de Berne) et l'Institut suisse pour l'étude de l'art. Une nouvelle contribution de 80 000 CHF lui a été allouée pour assurer l'achèvement de sa phase pilote.

Instruments de soutien: ArchiveActive

⁵⁶ Centre Virtuel pour la production et diffusion de l'art du numérique / Virtual Center for production and promotion on new media art

2. *Mediaprojects*: avec le projet ArchiveActive (recherche et développement), Mediaprojects est le *second instrument de soutien* adopté par l'OFC pour mettre en œuvre la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information et pour poser les bases d'une politique culturelle suisse en matière de création numérique. Cet instrument rend possible la réalisation de projets artistiques faisant appel aux nouveaux médias (médias numériques) et explorant de nouveaux espaces de créativité au carrefour de l'art et des nouvelles technologies.

Mediaprojects

3. *Forum*: grâce à cette troisième initiative, l'OFC entend collaborer avec des institutions culturelles pour lancer des *projets de diffusion de l'art numérique* (expositions, plateformes réseau, etc.), en se concentrant notamment sur les objectifs ci-après.

Forum – Diffusion de l'art numérique

- Promouvoir le débat culturel sur la société de l'information et encourager le développement de contenus expérimentaux.
- Renforcer les structures existantes dans le domaine de l'art numérique (institutions, plateformes, initiatives privées, scientifiques et artistiques) par le biais de ses projets; rapprocher l'art numérique du public intéressé.
- Soutenir les initiatives d'artistes qui explorent les interactions entre art, technique et science, suscitant ainsi le débat et les échanges d'opinion sur les répercussions culturelles et sociales des nouvelles technologies.
- Faciliter l'intégration des créateurs suisses dans des réseaux internationaux (UE, UNESCO).

Au-delà de la coordination des tâches découlant des initiatives *ArchiveActive*, *Mediaprojects* et *Forum*, le Centre Virtuel a deux autres missions: acquérir en permanence de nouvelles compétences en matière d'art numérique et adapter en souplesse les conditions générales de la politique culturelle aux développements les plus récents de la société. Soulignons à cet égard qu'une structure décentralisée offre précisément un maximum de souplesse.

Perspectives

2.5.3 Soutien de projets socioculturels

En Suisse également, il existe le danger de voir se creuser le *fossé numérique*⁵⁷, un phénomène qui peut être contré principalement par des mesures éducatives et par la mise en place de l'infrastructure nécessaire. A ces moyens peuvent s'ajouter des projets socioculturels ciblés qui utilisent les TIC comme un instrument créatif à vocation participative, démocratique et interactive, contribuant ainsi à familiariser avec ces technologies des personnes qui risqueraient sinon de n'y avoir jamais accès. Le développement de tels projets et l'établissement de critères d'encouragement sont placés sous la responsabilité de la fondation culturelle Pro Helvetia.

But

Etat du projet

Les projets énumérés ci-après ont été ou sont soutenus dans le cadre de la phase pilote.

Projets
socioculturels

- *Wir wollen alles und zwar subito* – un projet consacré à la révolte des jeunes en Suisse dans les années quatre-vingt. Il s'est achevé avec succès en 2001 (www.sozialarchiv.ch/80).
- *Grabe-wo-du-stehst* – axé sur des histoires contemporaines, le projet a pris fin en octobre 2002. Il s'agissait d'un projet de recherche sur la culture du quotidien vue par des profanes (www.grabe-wo-du-stehst.ch).
- HAPPY HOUR MOUVEABLE MIXER – un projet d'art contextuel de *Local Time*, réalisé dans le quartier St-Jacques, à Bâle. Le projet, qui vise à donner accès à l'Internet à la population du quartier, est en cours de réalisation (www.lokalzeit.ch).
- *FAB* (Filters and Blockers) – projet artistique réalisé à Bâle en collaboration avec un groupe international d'artistes, de techniciens et de créateurs (www.co-lab.ch).
- *Musenalp Worldwide Online* – le journal gratuit des jeunes et de ceux qui le sont restés, publié en ligne à l'adresse www.musenalp.com online. Soutien de la première phase de développement. (La langue est pour l'instant prioritairement l'allemand. Des versions en anglais, français, espagnol et portugais sont en préparation.)

⁵⁷ On parle également de *fracture numérique* ou, en anglais, de *digital divide* ou *digital gap*.

- *T.room* – un projet TIC socioculturel pour les femmes. Le projet initial soutenu en 2001, «Kaffeekränzchen», a pris de l'ampleur. T.room touche au Webart, à la socioculture et à la recherche scientifique. Il est interactif, interdisciplinaire, interrégional et plurilingue. Durée du projet: mai 2003 – juin 2004. Il est possible de suivre l'évolution du projet sur le Net (www.t-room.ch).
- *Tunnel.tracks* – ateliers de production de musique électronique. A Gwatt, Flüelen et Lugano, des jeunes peuvent s'initier au traitement du son, à l'arrangement musical et à la composition assistés par ordinateur.

Le lancement et le soutien d'autres *projets socioculturels* novateurs dans le domaine des *TIC* ne pourront toutefois pas se réaliser comme prévu. En effet, Pro Helvetia, qui avait pourtant décidé de mettre l'accent sur de tels projets durant la période 2004 - 2007, a dû y renoncer pour des *raisons financières*.

*Perspectives:
projets annulés
pour raisons
financières*

Les projets soutenus jusqu'ici sont très variés, si bien que l'analyse des expériences faites à ce jour ne peut produire que des résultats ponctuels. Soulignons que le projet *T.room* fera l'objet d'une évaluation exhaustive.

2.6 Sécurité et disponibilité de l'information

Objectifs de la mise en oeuvre

- Garantir la sécurité de l'infrastructure de l'information et de la communication en Suisse.

2.6.1 Sécurité – sûreté de l'information

A l'ère de la communication, le *fonctionnement des infrastructures vitales* dépend à maints égards de l'information. Sans information, rien ne va plus, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en énergie, des urgences et du sauvetage, des télécommunications, des transports et du trafic, des banques, des assurances, du gouvernement ou de l'administration publique. C'est pourquoi tout doit être entrepris pour que les informations nécessaires soient disponibles à tout moment et présentent la qualité requise. Cette mission est dévolue au domaine spécialisé de la sûreté de l'information (*Information Assurance*). Il est cependant impossible de garantir une sécurité absolue. Des défaillances techniques, des erreurs humaines ou des phénomènes naturels peuvent porter atteinte aux infrastructures d'information et de communication et affecter gravement la société, même lorsque d'importantes mesures de prévention ont été prises. Il est donc judicieux de se préparer également à de telles situations à l'aide d'un concept global de protection, qui repose sur les quatre piliers ci-après.

L'information doit être garantie.

Sûreté de l'information (Information Assurance)

Prévention (InfoSurance): il s'agit de veiller par des mesures de prévention, de sensibilisation et d'encouragement de la coopération à ce que, si possible, aucun sinistre ne survienne. C'est la mission de la *fondation InfoSurance*⁵⁸, dont font partie la Confédération et des entreprises de renom.

Prévention: InfoSurance

Détection précoce (MELANI): il y a lieu de détecter les dangers et les situations menaçantes aussi précocement que possible, afin de pouvoir mettre en place les dispositifs de défense appropriés à temps. S'agissant ainsi de repérer le plus rapidement possible les perturbations de l'infrastructure de l'information et de la communication, il est impératif d'*analyser les événements* et d'*observer la situation en permanence*. Cette tâche incombe à la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI). De plus, les crises ne respectant pas les frontières, il est essentiel que la centrale MELANI soit *intégrée à un réseau international*.

Détection précoce: MELANI

Limitation des dommages (SONIA, MELANI et approvisionnement économique du pays): si, malgré la prévention et la détection précoce, un dérangement devait affecter les TIC et perturber gravement, voire paralyser, des *infrastructures vitales*, telles que l'infrastructure d'*approvisionnement en énergie* ou le *système financier*, il faudrait en *rétablir le fonctionnement aussi rapidement que possible*. L'état-major spécial Information Assurance (SONIA), composé de représentants de la Confédération et du secteur privé, est chargé de s'assurer que les crises puissent être gérées et maîtrisées selon une approche globale, notamment avec l'appui de MELANI.

Limitation des dommages

⁵⁸ <http://www.infosurance.ch/>

Elimination des causes de la crise (MELANI et partenaires): il s'agit enfin de trouver et d'éliminer les *causes techniques* des perturbations. Cette tâche doit incomber à une structure qui, d'une part, dispose des compétences techniques nécessaires et, d'autre part, entretienne des contacts avec les principaux exploitants de TIC de l'économie et de l'administration ainsi qu'avec les *Computer Emergency Response Teams* (CERT). Cette structure est représentée par MELANI et par ses partenaires du secteur privé et de l'administration.

Elimination des causes de la crise

2.6.1.1 Etat des travaux et perspectives

InfoSurance et SONIA sont déjà en place. Le Conseil fédéral a décidé le 29 octobre 2003 de mettre sur pied la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI, qui doit entrer en service courant 2004 et sera pleinement opérationnelle dès 2005.

Mise sur pied de MELANI

Des partenaires effectuant déjà des tâches analogues collaboreront étroitement dans le cadre de MELANI. La centrale sera exploitée sous la direction de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC) et comprendra des partenaires du DFJP (Office fédéral de la police) et du Swiss Education & Research Network SWITCH (Computer Emergency Response Team, CERT).

Collaboration

Grâce à ce modèle de coopération, les coûts initialement prévus pour MELANI ont diminué d'environ deux tiers pour s'établir à *2,8 millions de CHF par année*. En comparaison internationale, le système suisse figure parmi les plus sveltes, mais il est parfaitement à même de remplir toutes ses fonctions et permet d'éviter les doublons.

Coûts

2.6.2 Disponibilité de l'information

Objectifs de la mise en œuvre

- Garantir un accès durable, complet et cohérent à des informations de haute qualité, tant du point de vue des contenus que sur le plan technique.

Le groupe de travail interdépartemental Sécurité et disponibilité, en particulier sa composante disponibilité, ne s'est pas réuni au cours de l'année sous revue, mais les travaux programmés ont tout de même progressé, pris en charge par les offices ou par d'autres organes. Les objectifs consistant, premièrement, à positionner la Confédération comme un utilisateur modèle afin de promouvoir la confiance dans les insti-

Orientations de base

tutions de l'Etat et, secondement, à développer les possibilités de participation dans le cadre de la cyberdémocratie servent toujours de référence pour toutes les activités dans ce domaine.

Poursuivie depuis plusieurs années, la collaboration entre l'Unité de stratégie informatique de la Confédération, la Chancellerie fédérale et les Archives fédérales suisses a été ravivée afin d'accélérer l'*introduction de systèmes de gestion des affaires (GEVER)*, ce qui permettra à l'administration fédérale de gagner en efficacité. En effet, l'*utilisation* accrue de *portails Internet de l'administration*, tels que *www.ch.ch* (cf. 2.4.2) et *www.admin.ch*, et l'introduction prévisible du *principe de transparence* vont donner plus d'importance à la gestion informatisée des affaires et rendre son application sur tout le territoire plus urgente. Avec la relance de la collaboration mentionnée ci-dessus, un pas important a été accompli dans la réalisation du projet clé de cyberadministration GEVER.

*Systèmes de gestion
des affaires de la
Confédération*

Les travaux ont également progressé comme prévu en ce qui concerne le projet ARELDA, un autre projet clé de cyberadministration visant à assurer la *conservation* sûre et à long terme de *documents électroniques de l'administration fédérale* (cf. 2.4.1.1). On a procédé en particulier à un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC en vue de l'acquisition d'une infrastructure de stockage (storage) et les équipements retenus ont déjà été installés. Le projet a été réalisé par les Archives fédérales suisses en étroite collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse. Pour cette dernière, l'infrastructure mise en place servira de base à l'archivage de publications électroniques (projet e-Helvetica).

*ARELDA
Shared storage
infrastructure*

Afin d'être en mesure de garantir la *disponibilité à long terme* des documents établis sous forme électronique, les Archives fédérales suisses s'étaient fixé pour objectif d'assurer le financement durable du projet à partir de 2004. Dans ce domaine, des *progrès décisifs ont été réalisés* pour 2005 à 2008. Ainsi, après que l'on ait dû renoncer à la numérisation partielle du matériel conservé dans les archives, les bibliothèques et les musées de la Confédération, ainsi qu'à l'objectif stratégique fixé en 1998 de mettre en ligne l'intégralité du matériel de ces institutions, *la conservation à long terme des documents numériques originaux peut maintenant être considérée pour le moment comme assurée*. Ainsi les connaissances et l'expérience accumulées au cours des quatre dernières années pourront continuer à être utilisées durablement ; ceci est important, car la dynamique des progrès technologiques ne permet aucune pause de réflexion, si ce n'est au prix d'une perte intégrale de l'acquis.

*Les manques de
moyens financiers
sont couverts*

*La conservation à
long terme des
documents
numériques est ga-
rantie jusqu'en 2008*

En relation avec la collaboration établie sur un plan pragmatique pour garantir l'exploitation d'une infrastructure technique commune de conservation à long terme du matériel des archives fédérales et des collections de la bibliothèque nationale, on a également entrepris d'élaborer un *document stratégique* sur la question. Il s'agit en l'occurrence d'établir, en se fondant sur la *norme ISO 14721*⁵⁹, quelles autres possibilités d'optimisation et d'accroissement de l'efficacité sont à disposition au niveau de l'exploitation. Dans ce document, aussi bien l'infrastructure que les autres aspects de la collaboration sont conçus de manière à rester ouverts à d'autres services de la Confédération.

Des normes ouvertes

Il s'est par contre avéré difficile de maîtriser les problèmes lorsque les TIC n'étaient pas un moyen de les résoudre, mais en faisaient elles-mêmes partie intégrante, comme c'est le cas dans la disponibilité à long terme de l'information. De tels projets exigent une harmonisation des compétences, des principaux travaux, des perspectives et des calendriers entre les services spécialisés concernés et les fournisseurs de prestations informatiques, ainsi que la définition des processus et des démarches de normalisation et une vue claire sur les possibilités de financement à moyen et long terme – tout ceci sont des questions qui ont compliqué au début les travaux de projet, mais pour lesquelles finalement une solution a toujours pu être trouvée.

Obstacles concernant la disponibilité

Pour ce qui est de l'accès à des informations de haute qualité, il s'est sensiblement amélioré grâce à divers projets. C'est le cas par exemple aux Archives fédérales suisses, avec l'amélioration des performances de parties essentielles des instruments de recherche, l'accès à des documents particulièrement fragiles comme des photographies sur plaque de verre ou encore l'accès en ligne à la Feuille fédérale depuis 1848. A la Bibliothèque nationale suisse, on a mis à disposition un catalogue général des affiches suisses, avec des illustrations numérisées provenant de collections de Genève, Neuchâtel, Bâle, Zurich et Berne. D'autres projets sont en cours de réalisation ou de planification (p. ex. poursuite de la numérisation des publications officielles). La réalisation de ces projets s'appuie sur l'établissement de partenariats ou d'alliances qui diffèrent selon la finalité du projet concerné. La Confédération étend ainsi progressivement son offre d'informations, répondant de manière toujours plus complète aux besoins des citoyens en matière de participation. La possibilité de constituer, au sein de l'administration fédérale, de réseaux variant en fonction des projets est un important fac-

Accès à des informations de haute qualité

teur de succès. C'est aussi une condition indispensable pour assurer la qualité des projets et l'utilisation économe des ressources disponibles.

⁵⁹ Reference Model For An Open Archival Information System (OAIS)

A l'heure du bilan, il apparaît que, même s'il demeure un organe de coordination important, le groupe de travail *Sécurité et disponibilité* s'est davantage consacré à des travaux de projet concrets, comme prévu au demeurant dans le dernier rapport.

Actuellement, deux questions occupent toujours le devant de la scène: il s'agit, d'une part, de *régler le financement durable d'un accès complet et cohérent* à une *information* de haute qualité et, d'autre part, de *clarifier les problèmes juridiques de fond* que pose un tel accès. Pour ce qui est du volet juridique, une collaboration a été établie avec l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour examiner la question de l'obligation de l'Etat de fournir des informations et celle du droit des citoyens d'accéder librement et gratuitement à des informations étatiques de haute qualité. Relevons qu'il est urgent de répondre à ces questions également en relation avec le débat sur les contenus numériques. Le rapport de l'OFJ devrait être disponible en été 2004. Enfin, les travaux à venir doivent porter aussi sur la mémopolitique nationale (cf. 2.5.1).

Perspectives: régler le financement et garantir l'accès aux informations de l'Etat

2.7 Suivi scientifique

En 2002, le groupe de travail interdépartemental *Suivi scientifique* – rattaché au Groupe de coordination Société de l'information (GCSI) et réunissant des représentants de l'OFS, de l'OFCOM, du seco, du FNS et du TA-SWISS sous l'égide du GSR – a proposé à l'Office fédéral de l'éducation et de la science de lancer un nouveau programme national de recherche (PNR) sur la société de l'information, intitulé *Les défis de la société de l'information*. Le 26 juin 2002, le Conseil fédéral a décidé de faire suivre cette proposition au FNS afin que ce dernier en étudie la faisabilité scientifique. Actuellement, quatre ébauches de programmes sont à l'étude auprès du FNS, dont une à trois déboucheront sur un PNR. Les résultats de cette phase d'étude sont attendus pour le printemps 2004.

Jusqu'ici, absence de programme de recherche sur la société de l'information

2.8 Télésanté

Le thème de la télésanté (eHealth) n'est pas mentionné dans la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse. Malgré cela, en 2002, se fondant sur les résultats de l'évaluation des activités de la Confédération dans le domaine de la société de l'information, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'identifier à son intention les actions à entreprendre par l'Etat en relation avec les nouvelles technologies appliquées au domaine de la santé⁶⁰.

Identifier les actions à entreprendre par la Confédération

Par télésanté, ou eHealth, il faut entendre l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé. Le graphique ci-après montre que le champ d'application des instruments de télésanté est très complet. Ils servent – ou pourraient servir – sur les plans tant de la communication (p. ex. échange de données et d'informations) que de l'organisation (gestion médicale et économique). Parmi ces instruments figurent l'Internet ainsi que les dossiers médicaux ou les cartes électroniques de patients.

Définition

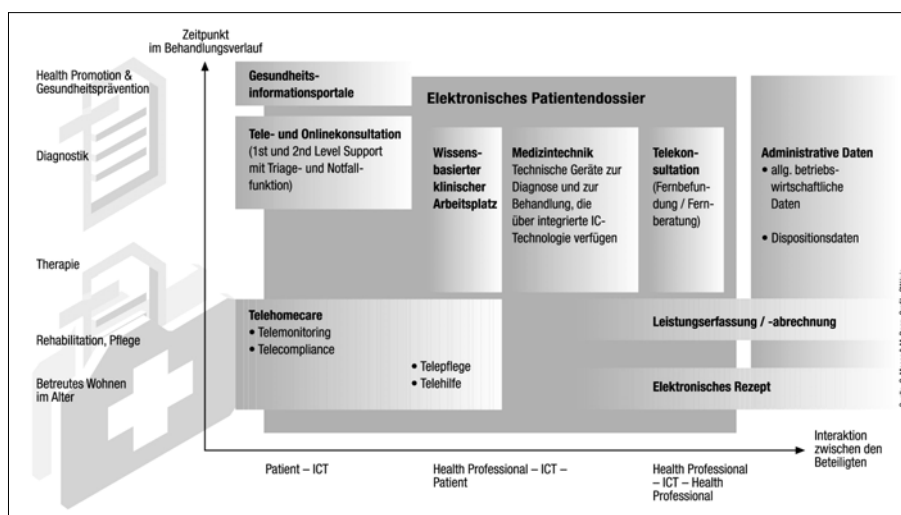


Illustration tirée de: Situationsanalyse eHealth. Etabli pour l'OFAS/OFSP par Swift Management AG, 2004

Mi-2003, les offices fédéraux compétents, à savoir l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en collaboration avec le Groupe de coordination Société de l'information rattaché à l'OFCOM, ont chargé la société Swift Management AG de présenter un rapport faisant état des études disponibles et récapitulant les réponses données par les experts consultés sur le thème de la télésanté. En effet, pour établir ce rapport⁶¹, on a interrogé, sur les thèmes les concernant, plus d'une trentaine de représentants d'institutions et d'organisations opérant dans le domaine

Mandat

⁶⁰ Cf. 4^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral (2002) ainsi que les résultats de l'évaluation sous : <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications et → Eclairage

⁶¹ Situationsanalyse eHealth. Rapport établi pour l'OFAS/OFSP par Swift Management AG, 2004

de la santé. Il s'est agi d'organisations d'intérêts regroupant des patients ou des consommateurs, d'offices fédéraux, de cantons et de responsables de projets cantonaux de télésanté, d'associations professionnelles, de sociétés et de prestataires de services⁶².

Le contenu du rapport est le suivant:

Contenu du rapport

- définition, instruments et mesures ayant trait à la télésanté en Suisse. Présentation des éventuels problèmes ainsi que des avantages et inconvénients;
- appréciation de l'utilité des instruments de télésanté du point de vue des personnes interrogées, compte tenu également de leurs répercussions sur l'évolution des coûts de la santé;
- opinions sur la nécessité d'une action politique de la Confédération dans le domaine de la télésanté.

Les résultats du rapport sont brièvement présentés ci-après.

a) Axe patients et consommateurs

L'enquête montre qu'en Suisse les *connaissances* en matière de télésanté et la mise en œuvre des systèmes correspondants présentent une grande *hétérogénéité*. En règle générale, les connaissances des décideurs sont modestes, mais tous entrevoient le potentiel que recèle la télésanté.

Hétérogénéité des connaissances et de la mise en œuvre

Le *niveau de connaissances* est sensiblement *plus élevé* et le développement d'applications pratiques plus avancé dans *certaines organisations d'intérêts* représentant des patients chroniques: elles gèrent des sites Internet, disposent de centres d'appels, offrent des télésoins à domicile et travaillent parfois avec des dossiers médicaux électroniques.

La plupart des organisations qui n'en sont qu'au début de leur découverte des instruments de télésanté leur sont favorables, mais avec circonspection. Selon les personnes interrogées, il est *nécessaire d'agir* dans les domaines ci-après, relevant en partie de la compétence de la Confédération.

⁶² Organisations d'intérêts: Pro Juventute, Bureau fédéral de la consommation, Société suisse de la sclérose en plaques, procap, Ligue suisse contre le cancer, Radix, Pro Senectute, fondation Promotion Santé Suisse, Association suisse du diabète, Association suisse des polyarthritiques, Conseil suisse des aînés. Offices fédéraux: OFFT, OFSP, OFCOM, OFAS, PFPD. Organisations et projets cantonaux: CDS, DASS, Projet E-Toile, Progetto Rete Sanitaria. Associations: Santésuisse, Société suisse des pharmaciens, Association suisse des hôpitaux H+, Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, Quality Assurance de la FMH. Sociétés: SSHP, SSIM, SSSP, SSTM. Prestataires: Coopérative professionnelle des pharmaciens suisses, Medgate, Medvantis Medical Services.

Actions relevant de la compétence de la Confédération

- *Promotion de la qualité* des offres en ligne dans le domaine de la santé.
- Emission de directives facilement applicables et axées sur la pratique en matière de protection et de sécurité des données.
- Ouverture d'un débat public et échange d'informations en matière de télésanté entre la Confédération et les organisations/acteurs concernés.
- *Coordination* intercantonale minimale de la *normalisation des dossiers médicaux* électroniques (carte de santé), afin de garantir l'interopérabilité des systèmes.
- Réalisation *d'études d'efficacité et de rentabilité* concernant les projets pilotes en cours.

b) Axe structure du système de santé

De façon générale, les *connaissances* et la *sensibilisation* au domaine de la *télésanté* sont *limitées*. *Concepts concrets* et *activités globales* font largement défaut et les applications – lorsqu'il y en a – sont isolées et non coordonnées. Dans ces conditions, il est nécessaire de fixer des priorités au niveau des actions à entreprendre et des instruments de promotion.

- Il y a lieu de *coordonner et de communiquer* toutes les *activités de télésanté* menées en Suisse, en particulier au sein de la Confédération. Un échange d'expériences à l'échelle nationale et internationale est souhaitable.
- Le thème de la *télésanté* doit être *intégré dans la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse*. Il convient de procéder à cet effet à une évaluation des stratégies des pays voisins.
- L'accent doit être mis sur l'*encouragement de la recherche* dans le domaine de la télésanté.

La direction de l'Office fédéral de la santé publique va discuter du rapport durant le premier semestre 2004. Une note d'information doit ensuite être remise au Conseil fédéral.

2.9 Contenus numériques: une tâche transversale entre éducation, économie et culture

La production, la distribution et l'utilisation de contenus numériques (eContent) font partie des compétences clés des économies modernes. Comptant pour une part toujours plus grande dans la création de valeur, les biens et services électroniques sont considérés comme une véritable industrie de croissance. Les contenus numériques sont donc aujourd'hui essentiels, en particulier pour l'industrie des médias, qui occupe en Suisse 2,2% des personnes exerçant une activité lucrative. Mais l'importance de la production de ces contenus croît non seulement dans le domaine des médias, mais aussi dans de nombreux autres secteurs, tels que l'éducation, les services financiers, le tourisme ou la santé. Nombre de pays ont d'ailleurs lancé de grandes initiatives visant à promouvoir les biens et services électroniques. Certaines déploient leurs effets au niveau supranational, comme le vaste programme eContent de l'Union européenne (cf. 4.3.4), tandis que d'autres s'appliquent uniquement au plan national ou régional.

*Contenus
numériques*

Or la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse ne mentionne pas le thème des contenus numériques, une lacune qui a été mise en évidence en 2001, à l'occasion de la première évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie⁶³.

Le Conseil fédéral a donc chargé le DFI et le DFE d'élaborer un rapport sur les *mesures susceptibles d'être adoptées par la Confédération dans le domaine des contenus numériques*. L'OFFT, l'OFCOM et l'OFC ont alors commandé un rapport à ce sujet, confiant au mandataire une double tâche: examiner les stratégies envisageables pour encourager la production, la distribution et l'utilisation de contenus numériques en Suisse et élaborer des propositions pour la suite des opérations – le tout à la lumière des excellentes conditions qu'offre la Suisse pour la production de biens et de services électroniques. Parmi ses atouts, citons en effet une grande compétence en matière de production de contenus multilingues et une infrastructure d'information et de communication très performante. Rien d'étonnant donc à ce que le secteur des contenus numériques présente en Suisse un potentiel de croissance élevé.

*Examiner les
actions à
entreprendre par
la Confédération*

En automne 2003, l'*Institut für Medien- und Kommunikationsmanagement* de l'Université de St-Gall a rendu son rapport sur les *mesures applicables dans le domaine des contenus numériques en tant que tâche transversale entre éducation,*

*Rapport sur les
contenus
numériques*

⁶³ <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> --> Publications --> Etudes et 4^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral

économie et culture. Reposant sur une enquête menée auprès d'experts appartenant ou non à l'administration fédérale, le rapport contient, sous la forme d'un programme en sept points, des recommandations relatives à l'application de mesures étatiques. Ainsi, outre un objectif stratégique majeur consistant à promouvoir l'attrait de la Suisse comme lieu de production, de distribution et d'utilisation de contenus numériques, le rapport définit les domaines d'action ci-après.

Recommandations

1) *Faire de l'information publique un catalyseur du développement économique, social et culturel:* des informations publiques mieux exploitées sont le terreau qui permettra à des produits et services d'information novateurs d'éclore. Un accès facilité, une transparence accrue et une collaboration plus étroite entre services publics et tiers, tels sont les éléments sur lesquels il faut agir avec discernement pour tirer profit du potentiel encore insuffisamment exploité de l'information publique.

2) *S'assurer un accès aux espaces de données et aux marchés de distribution internationaux et optimiser les conditions offertes sur la place suisse:* la production de contenus numériques se caractérise par d'importants investissements initiaux, mais de faibles coûts de diffusion. Leur utilisation est quant à elle tributaire de la mise à disposition de services mobiles transfrontaliers. L'accès aux espaces de données, marchés de distribution et activités de recherche à l'échelle internationale est donc déterminant pour assurer le développement d'une industrie suisse des contenus numériques compétitive. C'est pourquoi les conditions d'accès des entreprises suisses à ces espaces, marchés et activités internationaux doivent être vérifiées et optimisées en permanence. Parallèlement, il faut chercher comment augmenter l'attrait de la place suisse en matière de production de contenus numériques par l'aménagement d'un cadre juridique adéquat.

3) *Aménager les conditions générales juridiques de manière dynamique:* les biens et services électroniques étant fortement dépendants des nouvelles technologies, l'aménagement adéquat du cadre juridique dans lequel ils s'inscrivent se doit d'être dynamique. Il y a lieu en particulier d'adopter une approche intégrée des implications des contenus numériques dans les domaines concernés, notamment l'économie, la culture et l'éducation, et d'évaluer ces implications en permanence. Le rapport recommande en outre d'instituer un conseil juridique consultatif chargé d'élaborer des modèles de solutions à l'intention des services publics et des organes politiques au fur et à mesure des besoins.

4) *Garantir la sécurité du droit en relation avec l'exploitation d'informations publiques:* les conditions d'utilisation des informations publiques ne sont pas encore clairement définies en Suisse. Le rapport propose donc d'élaborer les grandes lignes d'une *loi sur l'exploitation de l'information* dans le cadre d'un projet de *planification juridique*.

5) *Emettre des directives concernant les activités des services publics en matière de contenus numériques*: il n'existe pas encore au sein de l'administration de directives réglant uniformément la production, la diffusion et l'exploitation de contenus numériques. Il s'agit en particulier de clarifier les relations entre services publics et tiers, notamment en ce qui concerne les produits et services d'information commerciaux.

6) *Encourager la coopération entre secteurs public et privé au moyen d'une organisation de pilotage*: il s'agit d'encourager les coopérations afin de mettre à profit le potentiel encore inexploité des collections d'informations publiques, notamment par le biais d'une orientation des activités ciblée sur les besoins du marché et d'un aménagement plus efficace des processus de production et de distribution. La fonction d'intermédiaire entre les services publics et les entreprises privées de même que le suivi des projets de coopération doivent être assurés par une organisation de pilotage indépendante extérieure à l'administration.

7) *Mettre en place des instruments de monitoring dans le domaine des contenus numériques*: l'évolution technologique entraîne, dans le domaine des contenus numériques, de fréquents changements des conditions du marché et du comportement des utilisateurs. Le rapport suggère donc de constituer un réseau d'experts chargé de surveiller en permanence l'évolution de la situation dans ce domaine.

Le train de mesures proposé dans le rapport couvre l'ensemble des besoins du secteur. L'étape suivante consiste à choisir les mesures prioritaires qui seront soumises au gouvernement. L'OFFT et l'OFC se sont engagés à faire une *proposition* au Conseil fédéral au cours du premier semestre 2004.

Suite des opérations: proposition au Conseil fédéral en 2004

3 Comité interdépartemental pour la société de l'information: activités et bilan

3.1 Séances du CI SI

En 2003, le comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) s'est réuni à cinq reprises, se faisant régulièrement informer sur l'état d'avancement des travaux au sein des offices et des départements. Le CI SI s'est en outre occupé, entre autres, de télésanté, de contenus numériques, de logiciels libres, de compatibilité des sites Internet avec les besoins des personnes handicapées ou encore de la situation, dans la société de l'information, des groupes n'ayant pas accès aux circuits de formation classiques.

Le CI SI a également œuvré pour que le thème de la société de l'information figure au nombre des objectifs du Conseil fédéral pour la législature 2004 - 2007.

3.2 Appréciation des travaux

Six ans après l'adoption de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, le CI SI prend acte avec satisfaction que les TIC se sont bien implantées dans le pays ces dernières années: plus de six millions de téléphones mobiles sont en service en Suisse, plus des deux tiers des foyers possèdent au moins un ordinateur et plus de 63% de la population navigue occasionnellement sur l'Internet. Dans l'administration et les entreprises également, les TIC font désormais partie du quotidien. Toutefois, constatant que l'utilisation de l'Internet présente d'importantes disparités selon le niveau de formation, l'âge et le sexe des individus – avec pour résultat que 40% de la population est exclue du cercle des utilisateurs –, le CI SI considère que le *principe de l'accessibilité pour tous* à la société de l'information n'est pas encore réalisé et qu'il est nécessaire de mettre en œuvre à cet égard une politique de formation et une politique sociale appropriées.

Pour l'heure, le CI SI tire le bilan ci-après des travaux relatifs aux différents *domaines d'action* définis dans la stratégie du Conseil fédéral.

En matière de *formation*, le CI SI constate avec satisfaction qu'au niveau des hautes écoles, le *Campus virtuel Suisse* est entré dans sa phase de consolidation. Il se réjouit en outre que le *projet L'école sur le net (PPP – ésn)* ait déjà permis de raccorder à l'Internet plus de 2700 établissements de la scolarité obligatoire. Toutefois, les fonds alloués au projet ayant été massivement réduits par le programme d'allégement budgétaire de la Confédération, passant de 100 millions à 40 millions de CHF, le CI SI estime qu'un risque sérieux plane sur la réalisation complète des objectifs du projet, consistant notamment à connecter toutes les écoles du pays à la Toile et à encourager la formation initiale et continue des enseignants. Il se pourrait que la réalisation de ce projet s'arrête à mi-chemin.

Formation

Le CI SI nourrit les mêmes inquiétudes au sujet du *Serveur suisse de l'éducation*, en fonction depuis 2003, car la Confédération entend ici aussi réduire son engagement financier. A ce stade, il serait utile, selon le CI SI, d'examiner si le mode de financement actuel des projets de longue haleine par des programmes d'impulsion est vraiment approprié.

Par ailleurs, au vu de la fracture numérique évoquée plus haut, le CI SI souligne la nécessité de mettre en place en Suisse une politique de formation visant les *milieux qui n'ont pas accès aux circuits de formation classiques*. A ce jour, la Confédération n'a adopté aucune mesure dans ce domaine.

Dans le *domaine législatif*, le CI SI tire un *bilan positif* des progrès réalisés durant la période sous revue. On a par exemple adopté une loi sur la signature électronique et instauré un nouveau cadre juridique régissant les noms de domaine. Le Conseil fédéral a en outre décidé d'intensifier la lutte contre la cybercriminalité. De plus, lors de sa session du printemps 2004, le Conseil national est entré en matière sur la révision de la LTC – contre l'avis de sa commission. Il a aussi approuvé la nouvelle mouture de la LRTV en premier conseil, mais renvoyé celle de la loi sur la protection des données au Conseil fédéral.

Législation

En matière de protection des données, le CI SI préconise un *travail de sensibilisation* de la population, de l'administration, des chercheurs et des producteurs de technologie.

Sensibilisation à la protection des données

Les objectifs de cyberadministration fixés dans la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse ont été concrétisés dans la stratégie de la Confédération en matière de *cyberadministration*, adoptée en 2002. Des projets ont été lancés et réalisés avec succès dans tous les départements, si bien qu'aujourd'hui, si elle ne lui permet pas encore de figurer dans le peloton de tête des pays européens, l'*offre de cyberadministration* de la Suisse n'en est pas moins *considérable*. Mais ce qui donne matière à discussion et requiert que l'on agisse, selon le CI SI, c'est le *manque de coordination et de collaboration* entre les différents niveaux de l'Etat. Il s'agit notamment de débattre de questions de fond relatives au *fédéralisme* helvétique dans la société de l'information.

Cyberadministration

Au chapitre de la *culture*, la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral a progressé avec la création du *Centre virtuel* pour la promotion de l'art numérique.

Culture

Deux autres projets découlant de cette stratégie ont au contraire *tourné court*, faute de moyens financiers. Il s'agit du programme de soutien à des *projets socioculturels*, qui visait à mettre les TIC au service de la démocratisation de la société de l'information, et du projet clé Référencer – numériser, appelé à jouer un rôle central dans la conservation du *patrimoine culturel du pays*. Le premier a été annulé, le second repoussé. Le report du projet Référencer – numériser a pour conséquence que seules les parties les plus importantes des collections seront accessibles par voie électronique. Certes, il est prévu de régler la question de la conservation du patrimoine culturel dans le cadre d'une mémopolitique nationale globale, mais si cela devait ne pas être le cas, le CI SI estime qu'il faudrait en discuter et mesurer précisément toutes les conséquences.

En ce qui concerne les mesures relatives à la *sécurité et à la disponibilité de l'information*, le Conseil fédéral a approuvé une stratégie en matière de sécurité, sur la base de laquelle les structures requises de *prévention, de détection précoce et de limitation des dommages ont déjà été mises en place*.

Sécurité et
disponibilité

Dans le domaine de l'accès aux informations (étatiques) et de leur *disponibilité à long terme*, l'application de la stratégie du Conseil fédéral se heurte par contre à des *difficultés de fond*. Les travaux du projet clé ARELDA, qui a pour objet de garantir la disponibilité à long terme des documents numériques de l'administration fédérale, sont certes allés de l'avant, mais le *financement durable* du projet n'est pas assuré après 2004. Or, à défaut de financement, c'est toute la *conservation à long terme des documents numériques originaux* qui serait menacé. Enfin, l'accès à des informations de haute qualité pose des questions juridiques de fond qu'il reste à clarifier.

Les rapports sur les contenus numériques (eContent) et sur la télésanté (eHealth) commandés par le Conseil fédéral – avec le mandat d'identifier les actions à entreprendre par la Confédération – ont été remis aux offices fédéraux compétents. Résultats et conclusions seront soumis au Conseil fédéral en cours d'année.

Rapports sur
les contenus
numériques et
sur la télésanté

Enfin, le CI SI est d'avis qu'il y a lieu d'accorder en Suisse à l'application de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés lors du *Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)* toute l'attention qu'elle mérite. Il conviendrait en particulier d'harmoniser l'actuelle stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse avec la Déclaration et le Plan d'action du SMSI, afin de *recenser les actions à entreprendre* au plan national.

SMSI

Compte tenu, d'une part, du caractère *hétérogène, voire contradictoire, du bilan de la mise en œuvre* de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse et, d'autre part, du fait qu'il est nécessaire – comme le montre le présent rapport – d'agir aussi dans des domaines qui ne sont pas inclus dans ladite stratégie (contenus numériques, télé-santé), le CI SI a décidé de mener cette année une *discussion* approfondie sur l'état de la société de l'information en Suisse et d'actualiser la *stratégie* du Conseil fédéral, tout en continuant à diriger les autres travaux de la Confédération relatifs à la société de l'information. Pour mener à bien ces tâches, il a l'intention de faire davantage appel à des experts de l'administration fédérale ainsi qu'à des spécialistes et des organisations externes.

*Rediscuter
la stratégie*

La finalité de ces débats est de soumettre au Conseil fédéral de nouvelles *propositions quant à la suite des opérations* dans le rapport 2005 du GCSI.

3.3 Proposition au Conseil fédéral

Au vu des réflexions présentées au chiffre 3.2 ci-dessus, le CI SI propose au Conseil fédéral de prendre acte de l'appréciation de la situation telle qu'elle y est faite.

4 La société de l'information à l'international

4.1 Questions Nord-Sud en relation avec la société de l'information

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la diffusion globale d'informations qu'elles permettent modifient notre manière d'apprendre et de communiquer. Les TIC ouvrent ainsi de nouvelles perspectives à ceux qui peuvent en faire usage, alors que ceux qui n'y ont pas accès sont potentiellement exclus de la société de l'information. C'est cette inégalité des chances que l'on désigne par le terme de fossé ou fracture numérique, en anglais *digital divide* (cf. 1.2.3 et 2.1.2).

Ce fossé numérique coïncide avec les inégalités sociales et économiques existant aussi bien entre pays qu'au sein d'un même pays et les renforce. Réduire la fracture numérique et l'une des nouvelles grandes tâches de la coopération au développement.

Fossé numérique: tâche essentielle de la coopération au développement

4.1.1 Le potentiel des TIC dans la coopération au développement

Les TIC peuvent servir efficacement le développement durable et la *lutte contre la pauvreté*. Elles ne représentent toutefois pas la panacée contre tous les problèmes politiques et sociaux, d'autant moins que l'expérience a déjà montré qu'une bonne infrastructure n'est pas garante à elle seule de l'utilisation effective et efficace des TIC. Elle en est une condition nécessaire, mais non suffisante. L'acquisition de compétences ainsi que l'instauration de conditions générales législatives et institutionnelles favorables sont tout aussi importantes pour assurer le succès de l'utilisation des TIC dans le cadre de la coopération au développement.

Les TIC contre la pauvreté

Dans la *lutte contre la pauvreté*, l'utilité des TIC se vérifie surtout dans les *domaines ci-après*.

Accès aux informations utiles: l'accès à des informations sur les prix du marché, les prévisions météorologiques, les services médicaux, l'aide sociale ou les systèmes de crédit peut considérablement améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. Les TIC offrent en outre,

Accès aux informations utiles

par le biais de la cyberformation (eLearning), de nouveaux modes de formation initiale et continue permettant à chacun d'autogérer son propre développement⁶⁴.

C'est ainsi que la Suisse contribue à encourager la collaboration entre hautes écoles au sein de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Plusieurs projets sont en cours sous le titre générique *Université virtuelle francophone*, dont l'un, en Afrique, est financé par la DDC.

Renforcement de la voix des défavorisés: les TIC peuvent aider les personnes défavorisées – qui n'auraient sinon pratiquement aucune chance de pouvoir intervenir dans le débat public et d'y faire part de leurs besoins – à se faire entendre et à exiger le respect de leurs droits. Le fait de défendre publiquement ses intérêts permet en effet d'exercer une certaine pression sur les décideurs⁶⁵.

*La voix des
défavorisés*

Constitution de réseaux d'échange d'informations: grâce aux TIC, il est possible d'échanger des informations et de partager les savoirs locaux sur des réseaux mondiaux. Très utiles lorsqu'il s'agit de faire valoir des intérêts collectifs, ces réseaux favorisent une mobilisation politique rapide. De plus, les TIC sont des moyens de communication efficaces facilitant la compréhension et la coopération interculturelles.

*Echange
d'informations*

D'autres informations sur l'engagement de la Direction du développement et de la coopération dans le domaine des TIC sont disponibles sur les sites Internet suivants:

*Engagement de la
DDC*

www.deza.admin.ch,
www.ict-4d.org et
www.globalknowledge.org.

4.2 Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Genève

La première phase du Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information⁶⁶ a eu lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève, une seconde phase étant prévue en 2005 à Tunis. Le but du SMSI est de faire prendre conscience des possibilités offertes par les TIC ainsi que d'élaborer et réaliser une vision de la société de l'information permettant à toutes les régions du globe, à tous les pays et à tous les individus d'en profiter. A Genève, cette vision a été couchée sur le papier dans une *Déclaration de principes* acceptée par tous les participants.

*Sommet mondial
sur la société de
l'information en
décembre 2003 à
Genève*

⁶⁴ Cf. par exemple le projet soutenu par la DDC en faveur de communautés de paysans dans le sud de l'Inde: <http://www.mssrf.org/>

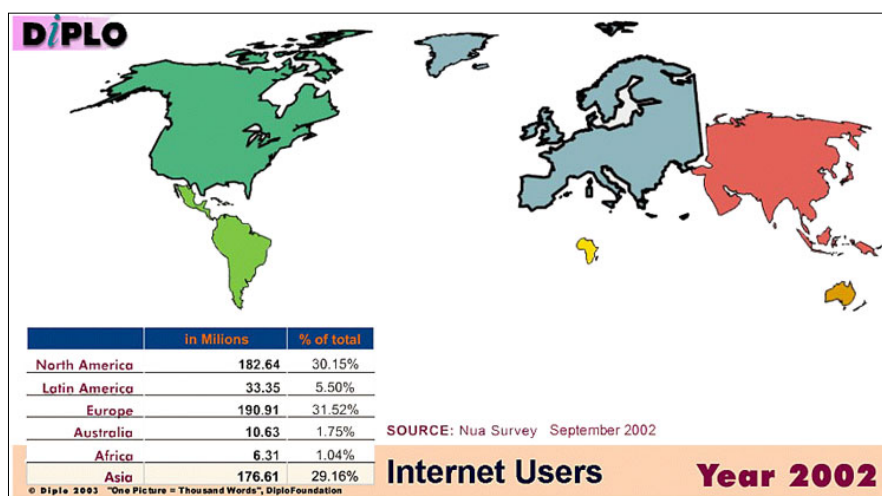
⁶⁵ Cf. par exemple le projet soutenu par la DDC Young Asia Television (YATV) au service de la promotion de la paix: <http://www.yatv.net/>

⁶⁶ <http://www.wsis-online.net/>

Ceux-ci ont également approuvé un *Plan d'action*, qui indique les voies à parcourir et les mesures à appliquer pour assurer la réalisation de la vision. Quelque 13 000 représentants de gouvernements nationaux, d'organisations internationales, de la société civile, du secteur privé et des médias, provenant de 176 pays, ont pris part à la première phase du SMSI à Genève. On a pu y croiser également 54 VVIP, autrement dit chefs d'Etat ou de gouvernement, vice-présidents, monarques et princes de la couronne, ainsi que 83 ministres.

4.2.1 Pourquoi un Sommet mondial sur la société de l'information?

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont transformé la société et y occupent désormais une place fixe: qu'il s'agisse de diffusion des connaissances, de comportement en société, de pratiques économiques et commerciales, d'engagement politique, de médias, d'éducation, de santé publique ou de loisirs, les TIC ont définitivement investi notre quotidien. Accès et ressources sont toutefois très inégalement répartis. La carte mondiale ci-dessous l'illustre de façon criante: les continents y sont représentés dans une taille proportionnelle à l'utilisation de l'Internet que l'on y fait.



Utilisateurs de l'Internet

L'un des grands enjeux du SMSI est de parvenir à utiliser les TIC également comme moyen de *lutte contre la pauvreté* et de renforcement de la participation des femmes et des groupes défavorisés – notamment des handicapés sensoriels – à la vie sociale et politique (cf. 4.1.1). De plus, au-delà des aspects de politique de développement, on a débattu à Genève des questions de la *diversité culturelle et linguistique*, de la *compréhension* interculturelle, des *droits humains* – notamment la liber-

Thèmes du SMSI

té d'information –, du rôle des médias, du commerce électronique ainsi que de conditions générales au sens large, concernant par exemple la protection des consommateurs, la confidentialité et la sécurité des données, la sécurité des réseaux, le traitement des contenus illégaux, la libéralisation du marché des télécommunications ou les investissements dans les TIC et dans le développement durable. Les questions de propriété intellectuelle ont également été au cœur des débats, de même que la formation comme condition essentielle de l'accès aux TIC et, partant, du recul de la pauvreté.

Soulignons encore que la vision d'une société de l'information globale ne pourra se réaliser qu'avec la collaboration active du secteur privé et de la société civile. C'est pourquoi la Suisse s'est toujours résolument engagée en faveur de leur intégration au processus du SMSI.

4.2.2 Les organes principaux de préparation du Sommet

Au niveau international, le SMSI est placé sous la responsabilité de l'ONU. Pour en assurer la préparation, un Comité d'organisation de haut niveau (HLSOC) a été créé sous l'égide de Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU. Le HLSOC était secondé par le Secrétariat exécutif du SMSI (ES WSIS), installé à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et chargé de l'exécution des tâches opérationnelles du processus de préparation.

Sommet mondial de l'ONU sous l'égide de Kofi Annan

Au niveau suisse, on avait constitué le Comité directeur exécutif suisse. Présidé par le Directeur de l'Office fédéral de la communication, il a joué le rôle d'organe de direction et de pilotage sur le plan national. Pour ce qui est de la position de la Suisse sur les contenus du Sommet, elle a été élaborée à partir d'avril 2003 dans le cadre d'une Plateforme tripartite ouverte, réunissant des représentants des offices fédéraux, de la société civile, des médias et de l'économie. De plus, un Secrétariat exécutif de la Suisse placé sous la conduite de l'OFCOM avait été créé en été 2001 à Genève. Il a travaillé sur des questions d'organisation et de contenus en collaboration avec le Secrétaire général de l'UIT, le Secrétariat exécutif du SMSI et la Mission de la Tunisie à Genève.

Organes suisses

Du côté de l'économie privée, outre certaines entreprises du secteur des TIC, c'est la Chambre de commerce internationale (CCI) qui a participé le plus activement au processus du SMSI. Relevons que le scepticisme affiché initialement par le secteur privé vis-à-vis du Sommet s'est estompé au fur et à mesure des préparatifs et que de nombreuses entreprises ont fini par y prendre part. Elles n'étaient toutefois pas toujours représentées au plus haut niveau et il reste donc à cet égard du travail à accomplir en vue de la seconde phase de Tunis.

La *société civile*, en revanche, a manifesté dès le début un grand intérêt pour le SMSI, mais en faisant entendre de très nombreuses voix critiques à l'égard des gouvernements. Avec d'autres partenaires, la Suisse s'est engagée en faveur de nombre de revendications de la société civile, soutenant en particulier la création d'un Bureau de la société civile qui s'est révélé un facteur important d'intégration de cette dernière dans le processus du SMSI.

4.2.3 Rôle de la Suisse en tant que pays hôte

En tant que pays hôte, la Suisse avait un rôle clé à jouer dans le SMSI, ne serait-ce que parce qu'elle était responsable de sa préparation sur les plans logistique et organisationnel. Tout a bien fonctionné et le Sommet s'est déroulé sans heurts.

La Suisse a également joué un rôle moteur dans la conception et la réalisation des quelque 200 manifestations parallèles, ou *Événements du Sommet*, gravitant autour du SMSI. Conçus pour faciliter les rencontres entre représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, ces événements (forums, stands, débats, etc.), ainsi que les échanges d'exemples concrets qu'ils ont permis, ont complété de manière idéale les discours et tables rondes officielles des chefs de gouvernement.

*Événements
du Sommet*

La plus importante de ces manifestations était sans conteste la plateforme *ICT for Development* (ICT4D), organisée conjointement par la DDC et Global Knowledge Partnership (GKP)⁶⁷. De nombreux pays et organisations y ont présenté des projets TIC concrets. De plus, grâce à une combinaison bien étudiée d'expositions, de discussions et de débats, elle a pris la forme d'une véritable manifestation multipartenaires et débouché sur la mise en place d'activités de suivi. La Banque mondiale a organisé son symposium annuel InfoDev dans le cadre d'ICT4D, avec l'appui du seco, tandis que la DDC et l'OFCOM ont contribué de manière significative au financement d'un World Electronic Media Forum (WEMF), conçu spécialement pour l'occasion avec le concours de l'Union européenne de radio-télévision et du Département de l'information publique de l'ONU. Le président de la Confédération, Pascal Couchepin, a en outre animé avec le président du World Economic Forum, Klaus Schwab, quatre tables rondes sur le thème de la responsabilité à l'ère de l'information. Signalons enfin le grand intérêt suscité par le projet *Helloworld* soutenu par l'Office fédéral de la culture: grâce à l'Internet, des messages étaient projetés simultanément par rayon laser sur des bâtiments ou des monuments situés dans le monde entier⁶⁸.

ICT4D

⁶⁷ www.ict-4d.org et www.globalknowledge.org

⁶⁸ <http://www.helloworldproject.com/>

L'engagement financier de la Confédération pour la première phase du SMSI, y compris les dépenses liées à la sécurité, s'est situé entre 19 et 20 millions de CHF.

*Confédération:
19 à 20 millions de
coûts*

4.2.4 Résultats du SMSI

Lors de la phase initiale du SMSI, la Suisse avait désigné cinq thèmes prioritaires: la diversité culturelle et les contenus locaux, les conditions réglementaires et institutionnelles, le commerce et les affaires électroniques, les TIC comme moyen de lutter contre la pauvreté et le rôle des médias dans la société de l'information. Au niveau international, le domaine de l'éducation constituait un sixième contenu prioritaire du SMSI.

En matière de diversité culturelle, on est parvenu, lors de la PrepCom3, à faire passer l'idée que la diversité culturelle et linguistique, la conservation et le développement du patrimoine culturel ainsi que la production et la diffusion de contenus locaux à l'aide des TIC sont des aspects essentiels de la société de l'information et à leur dédier un chapitre particulier dans la Déclaration de principes et le Plan d'action.

En ce qui concerne les conditions réglementaires et institutionnelles de la société de l'information, les autres Etats partagent aussi l'essentiel des positions de la Suisse: conditions générales fiables, transparentes, technologiquement neutres et non discriminatoires, normalisation, stratégies nationales relatives à la société de l'information, service universel national, compatibilité et harmonisation des législations nationales, intégration des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des handicapés et des autres minorités.

Le thème du commerce et des affaires électroniques est resté en retrait lors des négociations, d'abord parce que d'autres sujets plus controversés ont mobilisé les esprits, ensuite parce que le secteur privé ne l'a pas particulièrement mis en exergue. La Suisse lui aurait volontiers accordé davantage de place. L'essentiel est néanmoins assuré: le potentiel des TIC comme moteur de l'innovation et de la croissance économique et comme moyen d'améliorer les possibilités d'accès des PME au marché international est dûment inscrit dans les documents finaux du Sommet.

Personne n'a contesté le fait que les TIC devaient être exploitées pour combattre la pauvreté, la malnutrition et l'analphabétisme et pour favoriser le décollage économique des pays en développement. Comblent le fossé numérique Nord-Sud, autrement dit permettre aux plus larges couches possibles de la population des pays défavorisés d'accéder aux TIC, est en effet l'un des buts déclaré du SMSI. Cette belle unanimité n'a toutefois pas empêché que le financement de l'aide au développement soit l'un des sujets les plus controversés du Sommet.

Quant à la volonté de la Suisse d'accorder au rôle des médias dans la société de l'information une place appropriée dans les documents du SMSI, notamment en lui consacrant un chapitre particulier, il a fallu un certain temps pour qu'elle s'impose.

Les négociations de la déclaration politique (Déclaration de principes) et du Plan d'action ont été extrêmement difficiles. Les parties ne parvenant pas à s'accorder lors de la deuxième session de la dernière conférence préparatoire (PrepCom), le 14 novembre 2003, la PrepCom a donné mandat à la délégation suisse de mener des consultations informelles pour tenter de résoudre les dernières questions litigieuses. Ces consultations ont eu lieu à Genève, avant la reprise de la PrepCom le 5 décembre, sous la forme de rencontres bi-, pluri- et multilatérales. S'appuyant sur les résultats de ces rencontres, la délégation suisse a présenté un nouveau document avec des propositions de compromis. Toutes les parties ont alors accepté de poursuivre leurs travaux sur la base de ce document.

Ce n'est que 24 heures avant l'ouverture du SMSI que les médiateurs suisses sont enfin parvenus à arracher un accord sur la *Déclaration* et sur le *Plan d'action*⁶⁹. Et encore n'a-t-il été obtenu qu'après que l'on eut décidé de renoncer à présenter une solution pour certains *thèmes controversés* et de les *traiter durant la période séparant le Sommet de Genève de celui de Tunis*. Il s'agit en particulier des questions du *financement par un fonds spécial* et de la *gouvernance de l'Internet*.

Déclaration et Plan d'action épurés des points litigieux

Nous venons d'y faire allusion, le *financement de l'infrastructure* et des *services TIC* dans les *pays en développement* a été l'un des principaux points d'achoppement des négociations. Les Etats africains en particulier étaient partisans de la création d'un *fonds de solidarité numérique* garantissant le financement spécial de projets liés à la société de l'information (cyberéducation, télésanté, infrastructure de télécommunication, etc.). L'Union européenne et le Japon y étaient fermement opposés, arguant qu'un tel fonds serait inefficace. Le compromis atteint en dernière minute grâce à la médiation de la Suisse prévoit, d'une part, de *reconnaître le fonds de solidarité* que le Sénégal entend constituer immédiatement et, d'autre part, de donner *mandat* au Secrétaire général de l'ONU d'étudier *comment un tel fonds doit être organisé* pour assurer un *financement optimal* de la société de l'information dans les pays en développement. Le rapport du Secrétaire général doit être établi pour la fin 2004 et servira de base aux décisions qui restent à prendre dans ce domaine.

Financement

⁶⁹ La Déclaration de principes et le Plan d'action sont disponibles sur le site Internet du SMSI: <http://www.itu.int/ws/si/>

La *Gouvernance de l'Internet*⁷⁰ était une question cruciale pour de nombreux pays. Le *compromis* adopté dans ce domaine prévoit de constituer un *groupe de travail* placé sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU et réunissant toutes les organisations concernées, tant du secteur privé que de la société civile. Ce groupe de travail doit examiner toutes les questions ayant trait à la gouvernance de l'Internet et, le cas échéant, préparer des propositions pour la seconde phase du Sommet, à Tunis. Cette solution a contenté chacun: les pays en développement parce qu'elle est ancrée dans le système de l'ONU, les Etats-Unis parce qu'elle fait du secteur privé un partenaire à part entière. Ce résultat est important dans la mesure où il témoigne de *l'amorce d'un dialogue international*. Rappelons en effet qu'avant le SMSI, les Etats-Unis et d'autres pays industrialisés voulaient maintenir le statu quo, affirmant que tout fonctionnait très bien et qu'il n'y avait rien à changer, ni même à discuter.

Gouvernance de l'Internet

On avait également lieu de craindre, avant le SMSI, que les *droits humains* ne seraient pas suffisamment pris en compte dans la Déclaration appelée à servir de fondement à la société de l'information et que la question des médias n'y figure même pas. C'était en tout cas ce que souhaitait initialement la Chine, appuyée par le Vietnam et quelques pays arabes. Si la Chine a fini par changer d'avis, c'est aussi grâce aux entretiens bilatéraux que le Président de la Confédération Pascal Couchepin a eu au plus haut niveau à Pékin. Le compromis proposé par la Suisse a finalement été accepté pratiquement sans changement. La Déclaration de principes reprend donc *toutes les grandes valeurs fondant la démocratie* et renvoie expressément à la Déclaration universelle des *droits de l'homme*, en particulier à son article 19 garantissant la *liberté d'opinion*.

Droits humains

En ce qui concerne les médias, la Suisse estime qu'avec la confirmation de *l'importance de médias libres, indépendants et pluralistes* dans un chapitre qui leur est entièrement dédié, son principal objectif a été atteint. Soulignons au demeurant qu'avec ce chapitre sur les médias, la Déclaration de principes constitue, en matière de liberté de la presse, une nouvelle référence entérinée au plus haut niveau politique⁷¹.

Médias

La question de la *propriété intellectuelle* s'est révélée beaucoup plus ardue à traiter qu'initialement prévu. L'accord auquel on a abouti reflète bien le fait que pour encourager l'innovation et la créativité dans la société de l'information, la protection de la propriété intellectuelle et le partage des connaissances sont aussi importants l'une que l'autre.

Propriété intellectuelle

⁷⁰ Les différents pays ne sont pas unanimes sur le sens qu'il faut donner à la gouvernance de l'Internet. Pour les uns, il s'agit essentiellement de questions ayant trait à la gestion du système d'adressage du ressort de l'ICANN, alors que, pour d'autres, la gouvernance de l'Internet recouvre également les questions des contenus illicites, de la liberté d'expression, de la sécurité des infrastructures, de la propriété intellectuelle, etc. Le groupe de travail de l'ONU va donc commencer par définir précisément cette notion.

⁷¹ Pour ce qui est des autres références dans ce domaine, soit elles sont ambivalentes, soit elles ne se situent pas au même niveau hiérarchique, telles certaines déclarations de l'UNESCO.

Enfin, en matière de *sécurité*, la Suisse a préparé, sur la base de consultations informelles, une proposition qui a été adoptée par le plénum.

Sécurité

4.2.5 Bilan et perspectives en vue de la seconde phase du SMSI en 2005 à Tunis

Contrairement à ce que l'on a pu craindre initialement et en dépit d'un processus de préparation difficile, la *première phase du SMSI à Genève* peut être qualifiée de *réussite*. Grâce à son engagement, la Suisse est parvenue à assurer le bon déroulement tant de la préparation du Sommet que du Sommet lui-même. De plus, dans son rôle de médiateur, elle a apporté une contribution essentielle à l'aboutissement des négociations.

*SMSI de Genève:
une réussite*

Le SMSI de Genève n'est que le commencement d'un vaste processus international. Toutefois, la *durabilité* des travaux entamés lors de ce Sommet dépend entièrement de la réalisation concrète des objectifs fixés. Soulignons en outre qu'avec d'autres éléments, l'intégration du secteur privé et de la société civile dans le processus en question est appelée à jouer à un rôle décisif dans sa réussite.

Le prochain grand rendez-vous du *SMSI* est fixé en novembre 2005 à *Tunis*. Ce sera alors à la Tunisie, en tant que pays hôte, d'assumer en collaboration avec l'UIT et l'ONU la gestion opérationnelle et la responsabilité générale de cette seconde phase du Sommet. L'engagement de la Suisse se poursuivra, c'est certain, mais on ne sait pas encore exactement dans quelle mesure.

*Seconde phase du
SMSI: 2005*

Du point de vue de la Suisse, les objectifs prioritaires en attendant Tunis 2005 sont les suivants: 1) continuation du processus politique et diplomatique, avec approfondissement du Plan d'action de Genève; 2) traitement constructif des thèmes sujets à controverse au sein des groupes de travail compétents (p. ex. financement, gouvernance de l'Internet); 3) mise en route de l'application du Plan d'action de Genève; 4) intensification et approfondissement de l'intégration du secteur privé, de la société civile et des médias.

4.3 Europe

4.3.1 Union européenne

En 2000, l'Union européenne (UE) s'est fixé pour objectif de devenir d'ici à 2010 la puissance économique et la société du savoir la plus dynamique et la plus compétitive au monde. L'utilisation des TIC est un élément central de cette stratégie, dite *stratégie de Lisbonne*. Sa mise en œuvre ne connaît toutefois pas que des succès, en raison notamment de la mauvaise conjoncture économique et des difficultés que connaissent les Etats membres de l'UE. Il n'en reste pas moins qu'elle a déjà suscité des élans qui porteront leurs fruits à long terme et gagnent encore en importance si on les examine à la lumière de l'élargissement de l'UE de 15 à 25 membres le 1^{er} mai 2004.

*Stratégie de
Lisbonne*

4.3.2 Libéralisation des télécommunications

Ouvert à la concurrence en 1998, le marché des télécommunications de l'UE connaît depuis lors une croissance continue, résultant essentiellement de la convergence des télécommunications, de la radiodiffusion et des technologies de l'information. Cette croissance s'accompagne en outre de nombreuses innovations en matière de services électroniques ainsi que de technologies des réseaux et des terminaux.

*Concurrence et
convergence*

C'est pourquoi l'UE a adopté un nouveau droit communautaire de la communication électronique, entré en vigueur en juillet 2003. Il doit renforcer la concurrence en permettant aux autorités de réglementation d'intervenir d'office (ex ante). D'autres ingrédients visent également à encourager la concurrence, à savoir la neutralité technologique, la simplification des procédures et une plus grande harmonisation.

*Uniformisation du
cadre juridique*

A ce jour, les Etats membres de l'UE n'ont pas tous fait preuve du même zèle pour appliquer la nouvelle législation, ce qui a poussé la Commission européenne à engager une action contre sept d'entre eux (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Portugal, Grèce et Luxembourg) devant la Cour de justice européenne.

Enfin, relevons que si la Commission européenne n'a que peu de pouvoir en matière d'attribution des fréquences, elle peut néanmoins influencer sur l'utilisation de ces ressources en agissant au niveau politique.

*Attribution des
fréquences*

4.3.3 Situation du marché des télécommunications de l'Union européenne

La crise du marché des télécommunications semble être surmontée et l'UE tablait sur une croissance d'environ 4% pour 2003. Les premiers signes d'une reprise de l'économie mondiale ainsi que la confiance retrouvée des marchés financiers dans la branche des télécommunications ne sont pas étrangers à cette évolution.

Crise du marché des télécommunications surmontée

Les principaux secteurs de croissance sont la communication mobile et le large bande. En effet, même si les services de communication mobile de deuxième génération (GSM) présentent aujourd'hui un taux de pénétration du marché de 90%, les nouveaux services mobiles de données offrent de belles possibilités de relance. Ainsi, la communication mobile de troisième génération (UMTS) a déjà été introduite dans quatre pays de l'UE en 2003 et le sera dans la plupart des autres dès 2004.

Croissance de la communication mobile et du large bande

Le nombre de raccordements filaires à large bande a pratiquement doublé dans l'UE de juillet 2002 à juillet 2003. Bien que les opérateurs récemment entrés en lice commencent à grignoter des parts de marché, la Commission européenne estime que leur effet sur la concurrence dans le domaine du large bande est encore limité⁷². Durant la même période, le nombre de raccordements dégroupés a également doublé, augmentant de 828 000 unités dans toute l'UE. Dans le segment des communications locales, la réglementation de la présélection de l'opérateur induit en revanche une plus forte pression de la concurrence, ce qui coûte quelques parts de marché aux opérateurs historiques.

La redevance moyenne d'interconnexion entre réseaux fixes a légèrement diminué (de 4 à 6%). Quant à la redevance moyenne de la terminaison d'appel sur les réseaux mobiles, elle a subi un recul plus sensible de 15,3% chez les opérateurs mobiles «puissants sur le marché», tout en restant relativement stable chez les autres. Selon la Commission européenne, malgré ces baisses de tarif, cette redevance reste plus de neuf fois supérieure à la redevance moyenne d'interconnexion de réseau fixe à réseau fixe.

72 Régulation et marché des communications électroniques en 2003: Rapport sur la mise en oeuvre de la réglementation de l'UE en matière de communications électroniques (COM(2003) 715 final, 19.11.2003)

4.3.4 eEurope 2005

Le plan d'action *eEurope 2005*⁷³ en faveur de la société de l'information est important dans la perspective de la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne, citée plus haut. De nature plus politique que juridique, il complète, renforce et appuie les initiatives nationales des Etats membres de l'UE dans le domaine de la société de l'information.

eEurope 2005, plan d'action pour la société de l'information

eEurope 2005 (2003-2005) reprend certains *principes* fondamentaux du plan d'action précédent, *eEurope 2002*: le potentiel des nouvelles TIC doit profiter à l'ensemble des citoyens, le risque de voir se creuser le fossé numérique doit être combattu et un climat d'investissement favorable doit favoriser le développement des infrastructures et des services.

Les TIC utiles à tous

Les principaux objectifs du plan *eEurope 2005* sont les suivants:

Principaux objectifs d'eEurope:

- des services publics en ligne modernes:
 - gouvernement électronique (eGovernment)
 - services d'apprentissage électronique (eLearning)
 - services de télésanté (eHealth)
- un environnement dynamique pour les affaires électroniques (eBusiness)
- une infrastructure d'information sécurisée, pour susciter la confiance des utilisateurs dans les TIC
- une disponibilité massive d'un accès à large bande à des prix concurrentiels (via UMTS, télévision numérique, ADSL, etc.)
- une évaluation comparative et une diffusion des bonnes pratiques (eEurope Benchmarking)

Services publics en ligne

eBusiness

Sécurité

Large bande

Benchmarking & Best Practice

4.3.5 Autres mesures lancées par l'UE

Depuis les travaux de préparation du SMSI (cf. 4.2), auxquels la Commission européenne a participé, l'UE se préoccupe davantage de questions politiques et internationales liées à l'Internet, telles que la *gouvernance de l'Internet*.

Gouvernance de l'Internet

Il incombera à l'avenir au registre EURID⁷⁴ de gérer le domaine européen de premier niveau «.eu». Comparable aux domaines .org et .com, cette terminaison sera valable pour

«.eu»: domaine de premier niveau

⁷³ http://europa.eu.int/information_society/eeurope/2005/index_en.htm

⁷⁴ European Registry for Internet Domains - EURID

toutes les adresses Internet et adresses de courrier électronique de l'Union. EURID résulte de la fusion de trois sociétés, respectivement belge, italienne et suédoise.

D'autres initiatives concernant par exemple l'introduction de brevets de logiciels ou la protection de la propriété intellectuelle et de la sphère privée dans la société de l'information sont à l'examen. On a tout lieu de supposer en particulier que les poursuites pénales en matière de piraterie informatique et de violation de droits d'auteur vont s'intensifier.

*Piraterie
informatique*

Signalons encore l'existence d'autres programmes ou initiatives plus modestes, que l'UE a prolongés et parfois même étendus aux pays candidats à l'adhésion et qui contribuent aussi au succès du plan eEurope: *eSafe* pour la lutte contre les contenus Internet illicites et préjudiciables, *eContent* pour la création de contenus novateurs, *IDA* pour la fourniture de services et l'échange de données entre administrations ou encore *eInclusion* pour l'intégration de tous dans la société de l'information.

*Autres programmes
et initiatives*

eLearning est un autre programme de l'UE portant sur l'utilisation des TIC dans les domaines de l'éducation et de la formation. Des chercheurs des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich y participent.

eLearning

Enfin, *eTen* est un programme communautaire destiné à soutenir le déploiement transeuropéen de services basés sur les réseaux de télécommunication (services électroniques). *eTen* met l'accent en particulier sur le maintien de la cohésion sociale, autrement dit sur l'intégration de tous dans la société de l'information.

eTen

4.3.6 Participation de la Suisse aux programmes de l'UE

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Suisse est pleinement *intégrée* au 6^e programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'Union européenne couvrant les années 2004 à 2006. Les TIC sont un point fort de ce programme.

*Les TIC au cœur
de la recherche*

La partie *Technologies pour la société de l'information* du programme de recherche est la seule initiative de l'UE à laquelle la Suisse est pleinement intégrée dans le domaine de la société de l'information. A cet égard, il y aurait lieu d'ouvrir en Suisse le débat sur la participation du pays à d'autres programmes, dont au moins MODINIS et ENISA, qui pourraient lui être très utiles. La Suisse doit aussi décider comment elle entend se positionner vis-à-vis par exemple du domaine de premier niveau «.eu» ou de la gouvernance de l'Internet.

*Coopération
Suisse - UE*

4.4 Organisations internationales

4.4.1 Conseil de l'Europe

Le 28 mai 2003, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la déclaration sur la liberté de communication sur Internet et, le 10 juillet 2003, la recommandation sur des mesures visant à promouvoir la contribution démocratique et sociale de la radiodiffusion numérique ainsi que la déclaration et la recommandation sur la diffusion d'informations par les médias en relation avec les procédures pénales. Il a par ailleurs adopté, le 24 juin 2003, un message politique sur le Sommet mondial sur la société de l'information.

Adoption de recommandations et de déclarations

Le Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM) a organisé, le 3 novembre 2003, à Rome, une conférence sur la télévision numérique en Europe vue sous l'angle des perspectives qu'elle offre pour le public. Il poursuit en outre activement la préparation de la 7^e Conférence ministérielle sur la politique des communications de masse qui aura lieu en novembre 2004 en Ukraine.

Activités du CDMM

Le groupe de spécialistes sur les services en ligne et la démocratie a consacré différents travaux aux contenus illicites et préjudiciables diffusés sur l'Internet, à la maîtrise de l'Internet et au potentiel démocratique des nouveaux services de communication. Il s'est penché sur un projet de recommandation sur le droit de réponse dans le nouvel environnement des médias. De plus, il a étudié un projet de document de prise de position sur le rôle des médias dans la promotion de la démocratie et de la participation à la société de l'information. Ces travaux devraient permettre une meilleure gouvernance électronique en associant les citoyens au débat sur les affaires publiques.

Groupe de spécialistes sur les services en ligne et la démocratie

Le groupe de spécialistes sur la liberté d'expression et les autres droits fondamentaux a poursuivi l'étude d'un projet de déclaration sur la liberté d'expression et le droit au respect de la vie privée. Suite à la contribution du Panel consultatif sur les médias et le terrorisme, il a aussi poursuivi l'étude du projet de déclaration sur la liberté d'expression et d'information dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et finalisé le projet de déclaration sur la liberté du discours politique dans les médias.

Groupe de spécialistes sur la liberté d'expression

Le groupe de spécialistes sur les implications démocratiques et sociales de la radiodiffusion numérique a poursuivi l'étude d'un projet de recommandation sur les droits d'exclusivité et le droit du public à l'information.

Groupe de spécialistes sur la radiodiffusion numérique

Suite aux conclusions d'un Panel consultatif sur la diversité des médias, des échanges de vues sur les travaux en cours

concernant l'élaboration d'un instrument international sur la diversité culturelle ont eu lieu au sein du CDMM. On a notamment insisté sur l'importance de voir expressément mentionné le rôle des médias dans ce contexte.

Enfin, une conférence des ministres européens de l'éducation s'est tenue du 10 au 12 novembre 2003, à Athènes. Elle a adopté une déclaration et une recommandation sur les TIC dans l'éducation⁷⁵.

*Conférence sur
l'éducation*

4.4.2 UNESCO

La promotion de la *libre circulation des idées et de l'accès universel à l'information* est un des points forts de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007). Pour atteindre cet objectif, la Conférence générale a adopté en octobre 2003 les textes normatifs ci-après.

*Promotion de
l'accès universel à
l'information*

1) Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. Son but est de faciliter l'accès à l'information pour tous et de promouvoir le développement d'une société de l'information planétaire et multiculturelle par l'application de mesures nationales et internationales appropriées.

*Promotion du
multilinguisme*

2) Charte sur la conservation du patrimoine numérique. Elle a pour but de proposer, dans l'intérêt général de l'humanité, des mesures visant à assurer la conservation du patrimoine numérique et l'accès à ce patrimoine.

*Patrimoine
numérique*

Par ailleurs, fidèle à sa mission consistant à établir des normes et des valeurs universelles, l'UNESCO s'est fortement engagée dans la préparation du SMSI. Pour atteindre son but, l'UNESCO promeut le *libre échange des idées et des connaissances* ainsi que le maintien, l'avancement et la diffusion du savoir comme moyens de réduire la fracture numérique.

*Libre échange des
opinions et des
connaissances*

Lors de sa conférence générale en octobre 2003, l'UNESCO a également approuvé son programme de travail pour les années 2004 et 2005 dans le domaine des TIC et de l'éducation. La Commission nationale suisse pour l'Unesco et le DFAE ont un rôle à y jouer dans le cadre de la préparation du SMSI 2005 à Tunis.

Enfin, une déclaration ministérielle d'octobre 2003 sur l'avenir de la société du savoir a rappelé les principes qui, selon l'UNESCO, doivent être appliqués pour assurer l'émergence d'une telle société.

⁷⁵ http://www.coe.int/T/E/Cultural_Cooperation/education/Standing_Conferences/e.21stsessionathens2003.asp-P106_10667 ou <http://www.coe.int/>

4.4.3 OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁷⁶ a de nouveau souligné l'importance économique des TIC. Dans son dernier *rapport* au Conseil des ministres de l'OCDE (avril 2003), l'organisation confirme les résultats d'études précédentes démontrant que les *nouvelles technologies contribuent à stimuler la productivité et la croissance économique*. L'OCDE recommande donc aux gouvernements de ses Etats membres d'élaborer des stratégies globales afin de permettre aux entreprises d'exploiter pleinement les possibilités des TIC.

Rapport de l'OCDE sur l'importance des TIC pour l'économie

L'an dernier, les travaux de l'OCDE en faveur du développement des *affaires électroniques* et de la *dynamisation du secteur des TIC* se sont poursuivis sans ralentir. L'objectif est de développer une stratégie internationale de la société de l'information qui, d'une part, réduise le déséquilibre existant entre l'offre et la demande de TIC et, d'autre part, propose des mesures pour combler le fossé numérique mondial. Cette stratégie doit si possible englober tous les domaines de la société de l'information: protection des données, utilisation des TIC dans la coopération au développement et l'éducation, promotion d'une économie reposant sur les TIC et élaboration d'indicateurs statistiques.

Stratégie internationale pour combler le fossé numérique

De plus, eu égard au fait que la confiance dans les TIC est un véritable stimulateur de la société de l'information, notamment dans le domaine du commerce électronique, l'OCDE a émis des lignes directrices en la matière, régissant en particulier la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales transfrontières frauduleuses et trompeuses.

En 2003, l'organisation a également renforcé son action visant à optimiser les avantages des *services Internet à haut débit* pour promouvoir le développement économique et social. Elle a mené notamment une *étude comparative des noms de domaine* des administrations des Etats membres ainsi qu'une étude sur les obligations du *service universel* en matière de services à haut débit. Elle s'est en outre penchée sur la question des dégâts causés par les envois massifs de courriers électroniques non sollicités (spamming).

Enfin, l'OCDE a créé une Direction de l'éducation indépendante. Soulignons que les engagements de la Suisse dans le domaine des TIC et de l'éducation sont multiples: elle collabore au développement d'indicateurs, en relation notamment avec le programme PISA 2006, ainsi que dans un projet de recherche et de développement sur le futur de l'école. La Suisse participe en outre à une étude de cas sur la cyberformation (eLearning) dans les universités, laquelle est étroite-

⁷⁶ Organisation de coopération et de développement économiques: [http:// www.oecd.org/](http://www.oecd.org/)

ment liée à la thématique de l'internationalisation du savoir et du commerce au moyen de services de formation dans le cadre de l'AGCS.

4.4.4 OMC

Au sein de l'OMC, des débats consacrés au commerce électronique sont organisés sous les auspices du Conseil général. Les discussions portent essentiellement sur la problématique de la *classification des «produits numériques»*, la question étant de savoir si ces «produits» (surtout des logiciels) sont des marchandises, des services ou les deux. Les délégations ont des avis très contradictoires sur cette question et aucun consensus ne semble émerger pour l'instant. La position de la Suisse est que les «produits» numériques sont des services et doivent, à ce titre, être régis par l'AGCS.

Classification des produits numériques

Un autre thème largement discuté est celui des **conséquences fiscales** du commerce électronique. Il existe actuellement un moratoire (statu quo) concernant les droits de douane sur les transactions électroniques. Certains membres de l'OMC, dont la Suisse, désiraient rendre ce moratoire permanent et juridiquement contraignant.

Conséquences fiscales du commerce électronique

Dans le projet de déclaration de la Conférence ministérielle de Cancun, il était initialement prévu que les Ministres acceptent de continuer l'examen des questions posées dans le programme de travail et déclarent que les membres maintiennent leur pratique consistant à ne pas imposer de droits de douane.

Toutefois, en raison de l'échec de la conférence, la déclaration n'a pas été signée et aucun débat sur le commerce électronique n'a été organisé depuis lors.

4.4.5 OMPI

Le plan d'action de l'*Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle* (OMPI)⁷⁷ dans le domaine du numérique présente une série de lignes directrices et d'objectifs visant à développer des solutions pratiques répondant aux questions que soulève le *commerce électronique en relation avec les droits de propriété intellectuelle* (mise en place de la plateforme d'information WIPOnet, enregistrement en ligne des droits de propriété intellectuelle, entrée en vigueur de deux conventions sur le droit d'auteur)⁷⁸. Après un premier processus de consul-

Propriété intellectuelle

⁷⁷ Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle: <http://www.OMPI.org>

⁷⁸ <http://ecommerce.wipo.int/agenda/index-fr.html>

tations conclu avec succès sur la *relation entre les noms de domaine Internet et les marques*⁷⁹, l'OMPI a lancé en été 2000 un *deuxième processus de consultations sur les noms de domaine Internet*, consacré à la protection d'autres signes distinctifs (noms de personnes, dénominations communes internationales, noms d'organisations internationales, indications géographiques et noms commerciaux) contre les abus en rapport avec les noms de domaine. Compte tenu de son importance, le rapport final⁸⁰ sur ce deuxième processus, publié en septembre 2001 par le Bureau international, a d'abord été discuté lors de deux sessions spéciales du *Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques* (SCT). L'Assemblée générale de l'OMPI a ensuite décidé, en automne 2002, de recommander à l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) de compléter ses *Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine* (*Uniform Dispute Resolution Policy, UDRP*), de manière que les noms et sigles des organisations internationales soient aussi protégés contre tout abus en tant que noms de domaine.

La discussion sur la protection des noms de pays et des indications géographiques s'est alors poursuivie dans le cadre des sessions ordinaires du SCT, qui a entre-temps convenu de recommander à l'ICANN d'ouvrir la procédure UDRP également aux noms de pays et sigles officiels figurant dans le bulletin correspondant de l'ONU. Des discussions sont en cours pour savoir s'il y a lieu de procéder de même pour les noms sous lesquels les pays sont communément désignés.

⁷⁹ <http://wipo2.wipo.int/process1/report/index-fr.html>

⁸⁰ <http://wipo2.wipo.int/process2/report/index-fr.html>

Annexes

Annexe 1: Membres du Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI)

Fischer	Peter	Président; Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
Blumer	Felix	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
Brunner	Hans	Département fédéral de justice et police (DFJP); depuis février 2004
Bürge	Urs	Département fédéral de justice et police (DFJP); jusqu'en février 2004
Hotz-Hart	Beat	Département fédéral de l'économie (DFE)
Kellerhals	Andreas	Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Kummer	Markus	Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Muralt Müller	Hanna	Chancellerie fédérale
Ramsauer	Matthias	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
Römer	Jürg	Département fédéral des finances (DFF)
Zosso	Oscar	Secrétariat d'Etat à l'économie (seco, DFE)

Bureau de coordination société de l'information

Brenner	Sabine	Office fédéral de la communication (OFCOM)
Cotti	Linda	Office fédéral de la communication (OFCOM)
Nyffeler	Bettina	Office fédéral de la communication (OFCOM)
Schuppisser	Ka	Office fédéral de la communication (OFCOM)

Annexe 2: Interventions parlementaires concernant la société de l'information – 2003/2004 (état février 2004)

Interventions parlementaires concernant la société de l'information – 2003/2004	Déposée le:
03.3039 Ip. Maillard Pierre-Yves Infraction d'Orange à la loi sur les télécommunications	06.03.2003
03.3054 Ip. Robbiani Meinrado Télécommunication. Séparation du secteur du réseau fixe	13.03.2003
03.3201 Mo. Neiryck Jacques Service universel de la Poste et nouvelles techniques	06.05.2003
03.3205 Mo. Neiryck Jacques Permis de travail pour entreprises de haute technologie	07.05.2003
03.1069 QO Hess Bernhard Surveillance du courrier électronique	16.06.2003
03.3293 Ip. Hollenstein Pia Projet pilote 'téléphonie mobile douce'	17.06.2003
03.1074 QO Rennwald Jean-Claude Orange est-il un opérateur ou une police fouineuse?	18.06.2003
03.435 Iv.pa. Frick Bruno Suppression de mesures de surveillance inutiles dans les communications Internet	20.06.2003
03.3443 Ip. Eggly Jacques-Simon Sécurité autour du Sommet mondial sur la société de l'information	15.09.2003
03.3447 Mo. Gysin Hans Rudolf Conferenza+	16.09.2003
03.1104 QO.U Eggly Jacques-Simon Sécurité autour du Sommet mondial sur la société de l'information	17.09.2003
03.3465 Ip. Reimann Maximilian Retransmission par Internet des conférences de presse du Conseil fédéral	23.09.2003
03.3459 Po. Meier-Schatz Lucrezia Lutte contre la pédophilie sur Internet	23.09.2003
03.3480 Ip. Imfeld Adrian Les consommateurs suisses ont-ils aussi été grugés par Microsoft?	29.09.2003
03.3489 Mo. Leumann-Würsch Helen Exercice à distance de la profession d'avocat	30.09.2003
03.3494 Mo. Zisyadis Josef Développement du service public des télécommunications	01.10.2003
03.3492 Mo. Vollmer Peter Stop aux tarifs fantaisistes des communications téléphoniques	01.10.2003
03.3527 Ip. Borer Roland Introduction du site Internet 'Conferenza+'	02.10.2003
03.3545 Mo. Pfister Theophil Services à valeur ajoutée. Protection des clients contre les abus	03.10.2003
03.3655 Ip. Menétrey-Savary Anne-Catherine Le Sommet mondial de la société de l'information. Quelle évaluation?	19.12.2003

Annexe 3: Tabelle Aktionsplan zum elektronischen Geschäftsverkehr

Übersicht über Massnahmen und Träger (Stand Januar 2004)

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
1) Qualifikations-offensive / Aus- und Weiterbildung	Im Rahmen des Aktionsprogramms soft(net): Aufbau eines Kompetenznetzwerks E-Business und Informatikrecht (Digitale Signatur, Internationales Vertragsrecht, Domainnamen und Markenschutz, Urheberrecht) mit und an den Fachhochschulen. Einrichtung einer IT-Schlichtungsstelle und Anlaufstelle für IT-KMU.	BBT; B. Hotz-Hart		Programm Ende 2003 abgeschlossen
	Virtueller Campus Schweiz – Lernmodule, die übers Internet abgewickelt werden, sollen unterstützt werden. Fachhochschulen, Universitäten und ETHs beteiligt und vernetzt.	BBT; B. Hotz-Hart; Fachhochschulen, Universitäten, ETHs	3. Ausschreibung erfolgt	Konsolidierungsprogram, neue Projekte, Kompetenzzentren
	« Public Private Partnership – Schule im Netz » (PPP-SiN): Initiative umfasst Infrastruktur (Hardware, Software, Support und Zugang), pädagogische Ressourcen, sowie Aus- und Weiterbildung der Lehrpersonen.	BBT; B. Hotz-Hart; EDK/Kantone	Realisierungsphase	Realisierungsphase
	Aus- und Weiterbildung der Lehrpersonen: Kantone können zu unterstützende Projekte eingeben	BBT; B. Hotz-Hart; EDK/Kantone	3. Ausschreibung für Projekte in stark reduziertem Umfang	Realisierungsphase

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
	Mobilisierung bildungsferner Schichten, Vermeidung oder Beseitigung einer Digitalen Spaltung in der Schweiz	BBT; B. Hotz-Hart / ev. EDK, Kantone / Private / Verbände	Entwurf eines Berichts zuhanden des BR	Bericht zur Kenntnis genommen, ev. Vorschläge für Massnahmen
	Möglichkeiten für die Förderung einer nationalen „Content-Industrie“ (Bildungsinhalte stehen im Zentrum)	BBT; B. Hotz-Hart / BAK / BFS / EDK, Kantone / ev. Private	Vorschläge für Massnahmen	Entwurf eines Berichts zuhanden des BR
2) Wettbewerbswirtschaftlicher Telekommunikationsmarkt	Anpassung des FMG an europäischen Rechtsrahmen	BAKOM	Unterstellung der Mietleitungen und der Entbündelung unter das Interkonnektionsregime gemäss Bundesratsentscheid vom 7. März 2004 Procédures en cours devant la ComCom Botschaft zur Änderung des FMG durch den Bundesrat verabschiedet (12.11.2003)	Adoption de la nouvelle loi par le Parlement et élaboration des dispositions d'exécution

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
3) Internationale Normierung	Intensivierter Informationsaustausch zwischen Verwaltung und schweiz. Normenorganisationen über wirtschafts- und sicherheitspolitische Fragen im elektronischen Geschäftsverkehr. Verstärkter Einbezug interessierter Kreise (insbes. KMU) an laufenden Normierungsvorhaben auf internationaler Ebene.	Seco, H. Hertig BBT, B. Hotz-Hart Schweizerische Normen Vereinigung (SNV)	Unter dem Verhaltenskodex Webtrader der FRC (Fédération Romande des Consommateurs) wurde im Dezember 2000 die erste Website zertifiziert. Gründung am 1.11.2000 der Vereinigung E-Com Trust. Diese Initiative wird von economie-suisse, Swiss ICT, Konsumentenforum und SNV getragen. Abschluss der Arbeiten des CEN/ISSS workshop e-Trust am 8.10.2003. Das Resultat, das CEN Working Agreement (CWA) 14842-1 über regulatorische und selbstregulatorische Anforderungen, Anforderungen an die Geschäftsprozesse und Anforderungen an die Sicherheit von ICT, wird von des SNV als SNV Regel übernommen	- Zertifizierungen nach CWA 14842-1 - Fortsetzung der Arbeiten SNV/CEN zur Erlangung des Status einer europäischen Norm (CEN) für das CWA 14842-1 - e-comtrust wird in diesem Jahr eine Zertifizierungskommission einsetzen.
4.1) Verschlüsselung	Einsatz auf nationaler und internationaler Ebene für den freien Handel und die freie Benutzung starker Verschlüsselung, Interoperabilität verschiedener Sicherheitsstrukturen sowie koordinierte Politik im Bereich Exportkontrollen.	Seco; E. Burger, G. Spaeti	Beteiligung an den Verhandlungen im Rahmen der Wassenaar-Vereinbarung, ev. auch bilaterale Kontakte	Beteiligung an den Verhandlungen im Rahmen der Wassenaar-Vereinbarung, ev. auch bilaterale Kontakte
4.2) Public Key Infrastructure	BG über die elektronische Signatur.	BAKOM/BJ/F. Schöbi	Verabschiedung des Gesetzes am 19. Dezember 2003, BBl 2003 Nr. 51 vom 30. Dezember 2003, S. 8221 ff.	Erarbeitung der nötigen Ausführungsbestimmungen

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
4.3) Anerkennung der digitalen Signatur im Privat- und Prozessrecht	Gleichstellung der elektronischen mit der eigenhändigen Unterschrift; gesetzliche Grundlage für Kommunikation auf elektronischem Weg mit Registern.	BJ; F. Schöbi (allgemein)/Ch. Schmid (Grundbuch), K. Rüdlinger (Handelsregister); IGE; U. Buri	Verabschiedung diverser Gesetzesänderungen am 19. Dezember 2003, BBl 2003 Nr. 51 vom 30. Dezember 2003, S. 8221 ff.	Erarbeitung der nötigen Ausführungsbestimmungen
4.4) Verbraucherschutz im elektronischen Geschäftsverkehr	Anpassung des Obligationenrechts und des BG gegen den unlauteren Wettbewerb an die Belange des elektronischen Geschäftsverkehrs.	BJ; F. Schöbi	Der Bundesrat hat Ende 2002 vom Ergebnis der Vernehmlassung Kenntnis genommen und 2003 bestätigt, an den Eckwerten der Vorlage festhalten zu wollen (Revision des Kaufrechts; Widerrufsrecht, unter Einbezug der Finanzdienstleistungen)	Erarbeitung einer Botschaft Die Vorlage hat Bedeutung weit über den elektronischen Geschäftsverkehr hinaus: Sie wird daher in Zukunft nicht mehr unter dem Titel "BG über den elektronischen Geschäftsverkehr" firmieren, sondern Teil der Gesetzgebung sein, die auf einen besseren Konsumentenschutz zielt.
	Informationsoffensive bei den Konsumenten	Büro für Konsumentenfragen, M. Pichonnaz Ogier	Bilanz zum Verhalten der Konsumenten und der Anbieter. Veröffentlichung März 2001 E-Commerce Rubrik auf Website des Büro für Konsumentenfragen. Ständige Aktualisierung. Empfehlung über e-commerce: Dezember 1999. Beim Bundesrats genehmigt : Februar 2000	Warten auf das Inkrafttreten des Gesetzes. Weitere Informationsoffensive bei den Konsumenten

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
5.1) Internationales Vertragsrecht	Unterstützung der Arbeiten zur internationalen Rechtsvereinheitlichung und Normierung des IPR und IZPR. Anstrengungen zur rechtlichen Gleichstellung von elektronisch geschlossenen Verträgen mit schriftlichen und mündlichen Vereinbarungen.	BJ; Abteilung Internationale Angelegenheiten, Sektion für internationales Privatrecht	Teilnahme an Sitzungen von UN-CITRAL und diplomatische Konferenz betreffend Haager Gerichtsstandsübereinkommen und Verhandlungen über die Revision des Lugano-Gerichtsstandsübereinkommen.	Ebd.
5.2) Schutz der Privatsphäre/ Datenschutz	Informationsoffensive bei Benutzern und Konsumenten über die notwendigen Massnahmen für einen effektiven Schutz der Privatsphäre im elektronischen Geschäftsverkehr. Inventar und Überprüfung von Technologien, die im elektronischen Geschäftsverkehr für den Schutz der Privatsphäre eingesetzt werden können. Die technische Umsetzung des Datenschutzes (Prinzip Schutz der Privatsphäre durch Technik) im Umfeld des elektronischen Geschäftsverkehrs als Wettbewerbsvorteil nutzen.	Anbieter von Dienstleistungen im E-Commerce, Dachorganisationen/Verbände in Zusammenarbeit mit Eidg. Datenschutzbeauftragtem, BFI und BJ	Umsetzungshilfen und Konkretisierungsvorschlägen erarbeitet. Verteilung an Wirtschaftsverbände. Diese Empfehlungen umfassen insbes. 1) Mindestanforderungen durch den Datenschutz im E-Commerce, 2) Identifizierung von Schlüsselementen für die Entwicklung des E-Commerce aus der Sicht des DSB. 3) Empfehlungen zur	EDSB informiert weiterhin die Öffentlichkeit über den Schutz der Privatsphäre im E-Commerce.
	Überprüfung von Auswirkungen der bestehenden Gesetzgebung zum Datenschutz/Schutz der Privatsphäre im elektronischen Geschäftsverkehr.		Gestaltung von Websites, 4) Empfehlungen zur Gewährleistung der Effektivität bei Selbstregulierung.	

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
5.3) Domainnamen, Marken- und Firmenschutz	Beratung und Beschluss über das weitere Vorgehen betreffend den 2. WIPO Internet Domain Name Process im Rahmen der zuständigen Organe der WIPO	IGE; U. Buri/S. Fraefel	Gemäss Beschluss der Generalversammlung der WIPO vom Herbst 2002 Empfehlung an ICANN, die UDRP auf Namen und Akronyme von int. Organisationen sowie Ländernamen (offizielle Bezeichnung und Kurzbezeichnung) auszudehnen. Bisläng kein Konsens über eine allfällige Ausdehnung der UDRP auf geogr. Herkunftsangaben, aber weitere Diskussionen. Kein Konsens über Empfehlungen zu Internat. Nonproprietary Names (INNs), Handels- und Personennamen.	Weitere Diskussionen bezüglich Schutz von geografischen Herkunftsangaben vor missbräuchlicher Registrierung an den ordentlichen Sitzungen des SCT. Beobachtung der Umsetzung der Empfehlungen betreffend Namen von Int. Organisationen und Ländernamen in den verschiedenen Gremien der ICANN.
	Analyse des Verhältnis zwischen Domainnamen und Firmenrecht in CH-Rechtsordnung	BJ; K. Rüdlinger		

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
	Mitwirkung in der ICANN/GAC (Governmental Advisory Committee of ICANN)	BAKOM; F. Maurer		Assurer une bonne coordination entre les travaux du GAC, de l'IIG et du groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet que Secrétaire général des Nations Unies est chargé de créer conformément au Plan d'action adopté à Genève par le Sommet mondial sur la société de l'information SMSI. Réviser les Principes de délégation et d'administration des domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays cc TLD (GAC principes). Adapter les processus de décision du GAC, améliorer l'efficacité du comité et de son secrétariat. Régler la question du financement du secrétariat du GAC.
	Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet du Secrétaire général des Nations Unies	A définir	Résultats du SMSI	A définir
	IIG (Internet Informal Group) der EU-Kommission	BAKOM als Beobachter		Définition d'une position européenne commune concernant les thèmes traités dans le cadre du GAC, de l'ICANN et du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet du Secrétaire général des Nations Unies.

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
	Domain-Namen: juristische Formalisierung der Verwaltung und Zuteilung der Internet-Domains der zweiten Ebene, die der Domain ".ch" untergeordnet sind (ccTLD für die Schweiz)	BAKOM	Art. 13 ff und 14 ff der Verordnung über die Adressierungselemente im Fernmeldebereich (AEFV; ab 1.4.2002 in Kraft) Technische und administrative Vorschriften (TAV) vom 20. Dezember 2002 über die Zuteilung und Verwaltung der Domain-Namen der zweiten Ebene, die der Internet-Domain .ch untergeordnet sind (ab 1. März 2003 in Kraft) Verwaltungsrechtlicher Vertrag vom 24.1.2003 zwischen BAKOM und Switch betreffend die Zuteilung und Verwaltung von Domain-Namen der zweiten Ebene, die der Domain ".ch" untergeordnet sind	Teilrevision der TAV vom 20. Dezember 2002: Einführung der internationalisierten (multilingualen) Domain-Namen (Internationalized Domain Names) + Einführung eines Streitbeilegungsdienstes für die „ch.“-Domain-Namen (ab 1. März 2004 in Kraft)
	Schaffung eines Streitbeilegungsdienst (Art. 14g AEFV)	Switch/BAKOM (+ Zuhörung der IGE und BJ)	Verfahrensreglement für Streitbeilegungsverfahren für .ch Domain-Namen (Version 1.0) in der Fassung vom 17. Dezember 2003 durch das BAKOM genehmigt (ab 1. März 2004 in Kraft)	
			Antrag zur Genehmigung von Switch	Modifikation von Art. 28 Abs. 2 FMG im Zusammenhang mit der FMG Revision
	Genehmigung der Preise für die Registrierung von Domain-Namen (Art. 14g AEFV)	BAKOM	Antrag zur Genehmigung von Switch	Genehmigung oder Nicht-Genehmigung

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
	Genehmigung der Preise zum Agenten-Modell (Art. 14b Abs. 4 und 14c Abs. 2 AEFV)	BAKOM		Genehmigung oder Nicht-Genehmigung
ENUM: notation des numéros de téléphone traditionnels en noms de domaine Internet permettant l'établissement de communications entre les réseaux traditionnels de télécommunication et les réseaux basés sur le protocole internet.	Travaux préparatoires concernant la gestion des noms de domaine de la zone réservée à la Suisse (1.4.e164.arpa) dans le cadre du projet ENUM.	BAKOM	Gestion de la zone <1.4.e164.arpa> déléguée provisoirement à Switch pour une période de test de 2 ans (-> fin 09.2005)	Suivi des travaux aux niveau international et analyse des expériences faites par Switch durant la Période de test.
5.4) Urheberrecht	Teilrevision des Urheberrechtsgesetzes, v.a. im Hinblick auf das NR-Postulat 01.3417 und die Ratifizierung der beiden WIPO-Abkommen über Urheberrecht und Darbietungen/Phonogramme.	IGE; C. Govoni	Die Revisionsarbeiten werden mit zwei Zielen fortgesetzt: Umsetzung der WIPO-Verträge einerseits und Berücksichtigung der durch parlamentarische Vorstösse zusätzlich in die Revision eingebrachten Anliegen andererseits.	Eröffnung des Vernehmlassungsverfahrens.

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
5.5) Schädliche und illegale Inhalte	Überprüfung des Handlungsbedarfes bei der Polizei zur effizienten Bekämpfung der Internet-Kriminalität	fedpol; P. Kronig	Die Koordinationsstelle zur Bekämpfung der Internetkriminalität (KOBik) hat am 1. Januar 2003 ihren Betrieb aufgenommen. Neben dem Internet-Monitoring gibt es mit der neuen Stelle nun auch einen einheitlichen Ansprechpartner für das Ausland. 2003 gingen 6400 Meldungen bei KOBik ein. Zusammen mit eigenen Recherchen resultierten daraus 100 rechtsgenügende Verdachtsdossiers, die an die zuständigen Strafverfolgungsbehörden weitergeleitet wurden.	Es besteht zur Zeit kein weiterer Handlungsbedarf: Mit der Koordinationsstelle haben Bund und Kantone ein Instrument geschaffen, um die Internetkriminalität künftig besser bekämpfen zu können. Alle Empfehlungen der AG BE-MIK (Ausbildung, Koordination der Ermittler, Standardisierung der Mittel, Analyseberichte) sind mittlerweile umgesetzt.

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
	Überprüfung des Regelungsbedarfs betreffend die rechtliche Verantwortlichkeit von Internet-Service-Anbietern 00.3714 Motion Pfisterer: Netzwerkkriminalität; Änderung der rechtlichen Bestimmungen.	BJ; Grace Schild Trappe	Die Expertenkommission „Netzwerkkriminalität“ hat ihren Bericht Ende Juni 2003 dem EJPD abgeliefert. Eine nach der Operation „Genesis“ eingesetzte Arbeitsgruppe hat Anfang November 2003 einen Bericht über Möglichkeiten der effizienteren Strafverfolgung bei Kantons- und Landesgrenzen überschreitender Netzwerkkriminalität abgeschlossen. Ende November 2003 hat der Bundesrat sich für eine Regelung der Verantwortlichkeit für illegale Internet-Inhalte im Sinne der Vorschläge der Expertenkommission „Netzwerkkriminalität“ ausgesprochen. Zugleich beschloss er, auf diesem Gebiet neue Ermittlungsmöglichkeiten im Bund gemäss den Vorschlägen der Arbeitsgruppe „Genesis“ vorzusehen.	Im Laufe des Jahres 2004 soll eine Vorlage im Sinne der Beschlüsse des Bundesrates vom November 2003 ausgearbeitet und in eine Vernehmlassung geschickt werden.

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
5.6) Unlautere Geschäftspraktiken	Verbesserung der Transparenz von Anbietern, Angeboten und Preisen im Internet Auf internationaler Ebene (International Consumer Protection and Enforcement Network ICPEN) Beteiligung am Projekt: eConsumer.gov, einer Internet-Plattform für Kunden, die Opfer von unlauteren Online-Geschäften geworden sind. Der Zugang zur Datenbank, in der die Beschwerden gesammelt werden, ist ausschliesslich den Vollzugsbehörden von Marktüberwachungsgesetzen vorbehalten. Beteiligung an von ICPEN organisierten internationalen Sweep Days zur Überprüfung der Lauterkeit von Online-Angeboten. Verbesserung der gesetzlichen Grundlagen (UWG) für die internationale Zusammenarbeit bei grenzüberschreitenden unlauteren Geschäftspraktiken. Beteiligung an der internationalen Gemeinschaftsaktion gegen Spam: Operation Secure your Server! Details auf: www.ftc.gov/secureyourserver	Seco, G. Sutter	Teilrevision UWG (Verbesserung Konsumentenschutz im elektronischen Geschäftsverkehr): Mitarbeit bei Botschaftserstellung (Federführung BJ) Sweep Day 2004: Überprüfung von Webseiten nach dem Thema „Too good to be true“; Präsentation der Resultate des weltweiten Sweeps an der IC-PEN-Konferenz Ende März in Finnland	Weiterführung des www.econsumer.gov Projektes, insbesondere Ausbau eines Alternative Dispute Resolution (ADR) Systems. Umsetzung der Änderung der Preisbekanntgabe-Verordnung, welche Anforderungen an Preistransparenz für Datenverbindungen unter Verwendung von Webdialern verschärft. Vernehmlassungs-Entwurf UWG i.Z. mit KIG-Revision, Umsetzung der OECD-GL über grenzüberschreitende unlautere Geschäftspraktiken

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
5.7) Steuern	Unterstützung der Arbeiten auf internationaler Ebene (i.b. OECD). Als Zielvorgabe dienen unverändert die 1998 in Ottawa von den OECD Ministern definierten Rahmenbedingungen für eine faire und gerechte Besteuerung des elektronischen Geschäftsverkehrs	ESTV	Mitarbeit in OECD-Gremien an den als vordringlich eingestuften Themen: Bearbeitung diverser Fragen und Lösungsansätzen im Hinblick auf eine Richtlinie/Empfehlung betreffend die Anwendung automatisierter Steuererhebungsmethoden. Abklärungen über Umfang und Ursachen festgestellter Probleme bei der Konsumbesteuerung grenzüberschreitender Dienstleistungen und immaterieller Güter. Vorgaben für Softwareentwickler bezüglich einheitlicher Prüfdateien (Standard Audit File) und Geschäftssoftware	Zwischen- bzw. Abschlussberichte der eingesetzten (informellen) Arbeitsgruppen zu den nebenstehenden Themen
	Ausführungsverordnung des EFD zu Art. 45 MWSTGV (EIDI-V) ist seit 1. März 2002 in Kraft	ESTV/HA MWST	EIDI-V konforme Zertifikate sind seit Dezember 2002 erhältlich. Förderung der Ausbreitung durch praxisnahe Umsetzung	Vorbereitungen für die Anpassung an das Bundesgesetz über Zertifizierungsdienste im Bereich der elektronischen Signatur (ZertES)
5.8) Konvergenz – Einheitliche Regulierung von Telekommunikations- und Mediensektor	Revision des Radio- und Fernsehgesetzes (RTVG) unter dem Gesichtspunkt der medienpolitischen Zielsetzungen einerseits und der Konvergenz anderseits (Botschaft des Bundesrates vom Dezember 2002).	BAKOM	Die zuständige parlamentarische Kommission des Nationalrats hat die Beratung der Vorlage abgeschlossen.	Fortsetzung der parlamentarischen Beratung (Nationalrat, Kommission des Ständerats, ev. Ständerat).

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
6) Förderung innovativer Anwendungen insbesondere KMU-Förderung	Aufbau eines Portals für Unternehmensgründer und bestehende KMU. Ziel ist es, den Zeitbedarf für den Gründungsvorgang sowie weiteren Behördenkontakte massiv zu reduzieren. Der KMU soll alle relevanten Informationen online rasch finden. Für die Gründung kann er in einem ersten Schritt die Grunddaten erfassen und davon ausgehend die Anmeldung für das Handelsregister, die AHV oder Mehrwertsteuer in die Wege leiten. Basierend auf diesen Grunddaten wird er auch andere Anmeldungen tätigen können.	Seco; KMU Politik; Task Force KMU; Christian Weber	Folgende Dienstleistungen stehen zur Verfügung: Informationsdienste für die meisten Belange der Gründung und Administration; Anmeldedienste für HR (Einzelfirma), AHV, MWST; Suche und Anleitung für Bewilligungen von Bund und Kantone; News über KMU-Relevante Informationen. www.kmuinfo.ch www.pmeinfo.ch	Ausbau der online Anmeldungen für Kapitalgesellschaften. Ergänzung der Informationsdienste mit Dienstleistern im Bereich Finanzierung, Beratung. Optimierung der Anwendungen.
7) elektronischer Zahlungsverkehr und Internetbanking	Laufende Überprüfung der bestehenden und geplanten Gesetzgebung (namentlich BankG, BEHG, AFG, GwG) aufgrund der Entwicklungen im Bereich der Internet-Finanzdienstleistungen. Analyse der Arbeiten internationaler aufsichtsrechtlicher Gremien. Erarbeiten von Lösungsvorschlägen und Empfehlungen zur Anpassung der Gesetzgebung und Regulierung bei entsprechendem Handlungsbedarf.	EBK, D. Schmid; EFV, R. Zurkinden	GwV EBK und VSB 03 sind am 1. Juli 2003 in Kraft getreten; sie enthalten mangels aktuellem Bedürfnis keine Regelung für ein rein Internet basiertes Verfahren für die Eröffnung einer Geschäftsbeziehung, verbessern aber grundsätzlich das Verfahren auf dem Korrespondenzweg. Im EBK-RS 03/1 „Öffentliche Werbung / Anlagefonds“, in Kraft getreten am 1. Juli 2003, wird das Kriterium der öffentlichen Werbung ausdrücklich auch für den Fondsvertrieb über das Internet konkretisiert.	Ergänzung des EBK-RS 96/4 „Publikumseinlagen“: Präzisierung des Begriffs Publikumseinlagen mit dem Ziel festzulegen, wann die Emission und das Betreiben von Zahlungsmitteln und –systemen (z.B. Micropaymentsystemen) ohne Bankbewilligung möglich ist. Teilnahme an internationalen aufsichtsrechtlichen Arbeitsgruppen, die sich mit der Regulierung und Aufsicht über E-Banking befassen.

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
8) Absicherung Marktzugang	Einsatz für die Vertiefung der Liberalisierung und wettbewerblichen Ausgestaltung der Telekommunikationsmärkte. Einsatz für die Ausdehnung der Liberalisierungsverpflichtungen der WTO auf grenzüberschreitende Dienstleistungen. Einsatz für Zollfreiheit im Internet-Handel, Einsatz für die Vertiefung der Liberalisierung in der Informationstechnologie, Engagement für Trade Facilitation.	Seco; Ch. Pauletto	Verhandlungen in WTO-Gremien.	„Initial Offer“ in Dienstleistungsbereich in April 2003 veröffentlicht worden (www.seco-admin.ch >> Ausenwirtschaft>> Dienstleistungen>> GATS>> Die aktuellen Verhandlungen und Position der Schweiz) Verhandlungen bis 2005.
	Dienstleistungsabkommen mit der EU, inkl. Telekom und Datenschutz. Verbesserung der Eurokompatibilität der schweizerischen Gesetzgebung.		Bilaterale Verhandlungen mit der EU	Weiterführung der Verhandlung
9) Der Staat als Modellbenutzer • Exportkontrollen	Projekt eXcos: Modul I: Neue verwaltungsinterne Softwarelösung mit verschlüsselttem elektronischem Datenaustausch zwischen Bundesstellen. Modul II: Einreichung von Ausfuhrgesuchen der Industrie via verschlüsselte Internet-Verbindung. Modul III (sep. Projekt): Erteilung von elektronischen Bewilligungen und Integration der Zollverwaltung (elektr. Zolllösungen).	Seco; G. Spaeti	Modul I (Standardsoftware TRACKER) steht kurz vor der Einführung im Ressort Exportkontrollen/Industrieprodukte	Vervollständigung von Modul I

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
• Öffentliches Beschaffungswesen	simap.ch : Übergang zur Form des elektronischen Ausschreibungsverfahrens und einer künftigen elektronischen Abwicklung der Beschaffungsprozesse via Internet. Errichtung einer gesamtschweizerischen Plattform für öffentliche Ausschreibungen, welche gemeinsam durch den Bund, die Kantone und Gemeinden genutzt wird. Realisierung von elektronischen Schnittstellen zum Schweizerischen Handelsamtsblatt (shab), zu den kantonalen Amtsblättern sowie einer direkten Schnittstelle vom shab zur EU-Datenbank (TED)	Seco; M. Tanner ISB; Guido Eicher BBT;	Pilotbetrieb mit einigen Kantonen. www.simap.ch Ablösung der heutigen Lösung mit der Entwicklung und Inbetriebnahme einer neuen Applikation unter dem Namen „simap2“	Realisierung des Projektes simap2. Inbetriebnahme der neuen Plattform durch den Bund und die Kantone und Gemeinden bis Anfang 2005
	Im Rahmen des Aktionsprogramms soft(net): Abklärungen zum Beschaffungswesen für IF-Material (HW/SW); Erstellen einer entsprechenden Datenbank mit Zugriff via Internet	B. Hotz-Hart		Projektstart und Realisierung gemäss Vertrag
• Publikationen im Schweizerischen Handelsamtsblatt (SHAB)	Errichtung einer Mediendatenbank und Realisierung eines Onlineauftritts für sämtliche SHAB-Daten sowie Bereitstellung von elektronischen Formularen für die Meldestellen (interaktiv via Internet) zur Platzierung (Anlieferung) der Publikationen durch die Datenlieferanten bei der Redaktion. Bereitstellung sämtlicher Publikationen im Internet und Datenabgabe über Schnittstellen an Provider und Druckereien.	Seco; M. Tanner	Produktiver Betrieb unter www.shab.ch	Aufschaltung weiterer Meldestellen in der ganzen Schweiz (Verwaltung und Privatwirtschaft). Realisierung der Schnittstelle simap.ch – shab.ch
• geistiges Eigentum	EASY/MIPEX: Aufbau und Gebrauch sicherer Verbindungen zwischen Kunden und Institut, z.B. zur elektronischen Anmeldung von Marken.	IGE; Userdesk	Produktiver Betrieb	Produktiver Betrieb
	Elektronische Anmeldung von Marken 2. Generation (Webinterface)	IGE; D. Bouda	Produktiver Betrieb	Produktiver Betrieb

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
	Sichere Verteilung von Dienstleistungsergebnissen mit einer Kombination von eMail und Webserver	IGE; M. Günter	Testbetrieb	Produktiver Betrieb
	Esp@ceNet: Etablierung eines kostenlosen Zugriffs auf weltweite Patentinformationen über Internet	IGE; C. Schären	Produktiver Betrieb (http://www.espacenet.ch)	Produktiver Betrieb
	Etablierung des Internetzugangs zu den Registern des Geistigen Eigentums	IGE; Userdesk	Ist bereits in Betrieb: (http://www.swissreg.ch); laufend Ausbau	Produktiver Betrieb
	Etablierung online Zugang für die Publikationsorgane des Instituts für geistiges Eigentum	IGE; Userdesk	Produktiver Betrieb: http://www.shab.ch (SHAB) http://www.ige.ch/pool4s/pmmbl/pmmbl.htm (+pat+ und mod. dép.)	Produktiver Betrieb
• Steuerwesen	Pilotprojekt eUmsatzabgabe für die elektronische Deklaration und digitaler Signatur der Abgaben auf Wertpapieren beim Umsatz (Formular 9)	ESTV	Im produktiven Einsatz	Pilot läuft bis 30.06.04 An-schliessend folgt Auswertung und Entscheid für Weiterausbau
	Mehrwertsteuerabrechnung elektronisch entgegennehmen (abgestimmt auf eUmsatzabgabe)	ESTV	Projekt sistiert.	Die Entwicklungsarbeiten werden erst nach Vorliegen der ersten Erfahrungen mit dem produktiven Betrieb von eUmsatzabgabe sowie der wesentlichen Ergebnisse im Projekt INSIEME weitergeführt (Amtsweite Neugestaltung der Geschäftsprozesse)

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
	WVK Bei WVK handelt es sich um ein vernetztes Projekt zwischen den Steuerämtern des Bundes und sämtlicher Kantone. Es dient der Kontrolle von Wertschriftenverzeichnissen und der Bewertung von Titeln im Wertschriftenbereich	ESTV und alle Kantone	Mit der Version 1.22 im produktiven Einsatz.	Weiterausbau wie zum Beispiel der elektronische Austausch von Steuermeldungen zwischen ESTV und den Kantonen aber auch zwischen den Kantonen unter sich
	Projekt INSIEME: Aufbau des „Unternehmensmodell“ (Prozessmodell, Datenmodell, Funktionsmodell) als Grundlage für die Ablösung der Kernapplikationen. Ermöglicht eindeutige Identifizierung des Steuerzahlers für alle Steuerarten der ESTV	ESTV	Konzept abgeschlossen	Projekt abschliessen und Folgeprojekte forcieren
	Projekt Melap elektronische Pensionskassenmeldungen Projekt zwischen Versicherungsgesellschaften, Bundesamt für Statistik, ESTV und den Kantonen	BFS und ESTV	Konzept abgeschlossen	Pilotbetrieb realisieren
Zollabfertigung - Informatisierung des gemeinsamen Versandverfahrens (internationale Massnahmen)	Ersatz des heute anzuwendenden papiermässigen Zolltransitverfahrens durch ein internationales EDV-System	EZD; M. Frei	Betrieb operationell	Weiteres Ausdehnung im internationalen Betrieb

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
- Informatisierung des gemeinsamen Versandverfahrens (nationale Massnahmen)	Ersatz der heute verwendeten Kommunikationsmittel (Papier, Fax) durch elektronische Meldungen	EZD; M. Frei	Betrieb operationell	Weitere Ausdehnung im nationalen Betrieb
- Elektron. Abfertigungsverfahren für Warenein- und Ausfahren (Zollmodell 90)	Ablösung X. 400- durch moderne Internet-Protokolle	OZD; A. Krucker	Produktiver Betrieb	
- Elektronischer Zolltarif	Zurverfügungstellung des Schweizerischen Gebrauchszolltarifs und der ergänzenden Tarifdokumentation als Web-Applikation im Internet	OZD, R. Oppliger	Projekt Realisierungsphase	Abschluss der Realisierungsarbeiten; Produktiver Start per 5.4.2004
• EShop/Payment	Projekt zum Aufbau der Infrastruktur	BIT, CC-Internet/CC SAP	Produkt fertig entwickelt Rollout hat begonnen	Pilotbetrieb mit einem Kunden erfolgreich abgeschlossen

Laufende Projekte:

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
CMS Infrastruktur	Projekt zum Aufbau eines mandantenfähigen, für alle Dienststellen der Bundesverwaltung nutzbaren Content Management System Infrastruktur für die automatisierte Publikation von Informationen und die Unterstützung des elektronischen Geschäftsverkehrs von und zu der Bundesverwaltung.	BIT, CC-Internet	realisiert und produktiv nutzbar ca. 20 elektronische Auftritte auf System umgesetzt	Ausbau sofern nötig. ca. 10 weitere elektronische Auftritte werden umgesetzt. Erklärung als Standard durch IRB (Informatikrat Bund)
Admin Secure Messaging	Einführung verschlüsselter und signierter E-Mail für die Mitarbeitenden der Bundesverwaltung Die Einführung von Secure Messaging in den Departementen wird in 2 oder 3 Phasen durchgeführt : Phase 0: Pilotprojekt im Departement (wenn erwünscht) Phase 1: Vorbereitung der Rolloutprojekte durch den LE mit der Unterstützung vom BIT Phase 2: Durchführung der Rolloutprojekte im Dep. durch den LE mit der Unterstützung vom BIT.	BIT, IT-Services	Service ist produktiv; Rollout BIT abgeschlossen; Rollout ESTV im Gange; Pilot EDA initialisiert; Diskussionen mit EJPD, VBS, EDI, GS-EFD und UVEK für Pilot/Rollout im Gange	Rollout ESTV abgeschlossen; Pilot EDA abgeschlossen; Pilot für restliche Departemente nach Anfrage initialisiert

Bereich	Massnahmen	Träger (Amt, verantwortliche Person)	Stand Januar 2004	Was ist bis Ende 2004 geplant?
Admin-PKI	Aufbau einer Public Key Infrastruktur für die Bundesverwaltung und die Kantone mit Smart Cards Die Einführung der Registrierstellen (LRA) von Admin PKI in den Departementen und in den Kantonen erfolgt mit Rollout-Projekten	BIT, IT-Services	Service produktiv für Zertifikate Klassen 2 und 3; Rollout LRA im BIT und ESTV sowie für BV-PLUS abgeschlossen; Rollout LRA EDI im Gange	Rollout LRA für weitere Dep. oder Kantone auf Anfrage initialisiert
Admin-Directory	Aufbau eines Meta-Directory für die Bundesverwaltung Die Einführung von Admin Directory in den Departementen erfolgt mit Rollout-Projekten	BIT, IT-Services	Service produktiv; Rollout EFD abgeschlossen; Rollout in weiteren Departementen im Gange; Rollout im EDA in Frage gestellt	Rolloutprojekte abgeschlossen; Rollout im EDA auf Anfrage initialisiert

Abkürzungen:

- BAKOM: Bundesamt für Kommunikation
- BAP: Bundesamt für Polizei
- BBT: Bundesamt für Berufsbildung und Technologie
- BJ: Bundesamt für Justiz
- EBK: Eidg. Bankenkommission
- EHRA: Eidg. Handelsregisteramt
- EFV: Eidg. Finanzverwaltung
- EStV: Eidg. Steuerverwaltung
- KIG: Koordinationsgruppe Informationsgesellschaft
- IGE: Institut für Geistiges Eigentum
- OZD: Oberzolldirektion
- seco: Staatssekretariat für Wirtschaft

Annexe 4: Liste des abréviations

ADSL	Asymmetrical Digital Subscriber Line
AFS	Archives fédérales suisses
AGCS	Accord général sur le commerce des services
BN	Bibliothèque nationale suisse
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CERT	Computer Emergency Response Team
CEST	Centre d'études de la science et de la technologie
ChF	Chancellerie fédérale
CI SI	Comité interdépartemental pour la société de l'information
ComCom	Commission fédérale de la communication
CSIC	Conférence des services d'information de la Confédération
CTIE	Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement
CTT	Commission des transports et des télécommunications
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DfE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSL	Digital Subscriber Line
EDI	Electronic Data Interchange
EITO	European Information Technology Observatory
ésn	L'école sur le Net
EURID	European Registry for Internet Domains
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FOSC	Feuille officielle suisse du commerce
GATS	General Agreement on Trade in Services
GCC-TIC	Groupe de contact et de coordination formation professionnelle TIC
GCSI	Groupe de coordination Société de l'information
GKP	Global Knowledge Partnership
GPRS	General Packet Radio Service
GSM	Global System for Mobile communications
IANA	Internet Assigned Numbers Authority
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
I-CH	Coopérative Formation professionnelle informatique Suisse
ICT	Information and Communication Technologies
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle
InfoSurance	Fondation pour la sécurité de l'information et de la communication en Suisse
IP	Protocole Internet
IPv6	Protocole Internet version 6
ISDN	Integrated Services Digital Network
ISN	International Relations and Security Network
ISP	Internet Service Provider
ISPPF	Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle
ISPS	Information Society Project Switzerland
IT	Information Technology
LAr	Loi fédérale sur l'archivage
LDA	Loi sur le droit d'auteur
LFSéI	Loi fédérale sur la signature électronique
LRTV	Loi sur la radio et la télévision
LTC	Loi sur les télécommunications
MELANI	Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information

MMS	Multimedia Messaging Service
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAE	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays
OFAEE	Office fédéral des affaires économiques extérieures
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFC	Office fédéral de la culture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
ORAT	Ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications
OSCert	Ordonnance sur les services de certification électronique
OST	Ordonnance sur les services de télécommunication
PDA	Personal Digital Assistant
PIB	Produit intérieur brut
PKI	Public Key Infrastructure
PLC	Powerline Communications
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP – ésn	Partenariat public-privé – l'école sur le net
PrepCom	Preparatory Committee
RegBL	Registre fédéral des bâtiments et des logements
RNIS	Réseau numérique à intégration de services
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCSéI	Loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique
SCT (OMPI)	Standing Committee on the law of Trademarks, industrial designs and geographical indications (Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SMS	Short Message System
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SONIA	Etat-major spécial Information Assurance
SSR	Société suisse de radiodiffusion et télévision
SVC	Swiss Virtual Campus (Campus virtuel Suisse)
TA-SWISS	Centre d'évaluation des choix technologiques
TED	Traitement électronique des données
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UDRP	Uniform Dispute Resolution Policy
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
ULL	Unbundling of the Local Loop (dégrouper de la boucle locale)
UMTS	Universal Mobile Telecommunications System
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
USIC	Unité de stratégie informatique de la Confédération
VIPER	International Festival for Film Video and New Media
VoIP	Voice over Internet Protocol
VVIP	Very, Very Important People
Wi-Fi	Wireless Fidelity
W-LAN	Wireless Local Area Network (réseau local sans fil)
WLL	Wireless Local Loop (boucle locale sans fil)
WPPT	World Performances and Phonograms Treaty